L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1579 - VENDREDI 22 MAI 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Crise sanitaire

Le monde d'après, c'est maintenant !



Le déconfinement du pays entamé le 11 mai se traduit de manière croissante dans le fonctionnement des acteurs de l'agriculture, au sens le plus large. Adaptation du fonctionnement des Chambres d'agriculture, redémarrage du contrôle de performances dans la filière laitière, recours aux travailleurs saisonniers, mise en place de dispositifs pour le passage d'examens ou le retour en stage pour de nombreux étudiants des filières agricoles… Découvrez dans nos pages comment se déroule ce retour à la normale qui n'en est pas tout à fait un. *Pages 05, 13, 15, 17*

Dossier spécial

Le numérique au service de l'agriculture

p. 18 - 23

Cette semaine avec votre journal*

Supplément spécial COLZA 2020



* Offre destinée aux abonnés producteurs de colza

Côte d'Or

› Bonne santé des produits fermiers

La preuve par n'œuf



Nièvre

› Covid 19

Le laboratoire départemental réquisitionné



Yonne

› Pénurie de main-d'œuvre agricole

Des solutions locales







Sommaire

Côte d'Or
04 • Groupement de défense sanitaire : En quête de solutions
05 • Bonne santé des produits fermiers : La preuve par n'œuf
06 • Révision des ZDS : Un «*coup de rabot*» inutile
07 • Charte du bien vivre ensemble de Côte d'Or : Participez à la consultation publique

Nièvre
08 • Sanitaire : Le laboratoire départemental réquisitionné pour le Covid 19
09 • Économie : Le groupe Schiever joue le jeu de la proximité
10 • Enseignement agricole : L'Iperma de Saint-Saulge a trouvé son repreneur
11 • Circuits courts : De la farine au goût d'antan

Yonne
12 • Chambre d'agriculture : " Jeveuxdulocal89 " ouvre ses portes
13 • Emploi : Des solutions locales pour remédier à une pénurie de main-d'œuvre agricole
14 • FDSEA 89 : Adapter les services au confinement
15 • Enseignement agricole : L'incertitude autour de la reprise des cours en physique

Région et ailleurs
16 • Agriculture biologique : Affronter la fin de l'aide au maintien
17 • Élevage laitier : Le contrôle de performances reprend

Dossier
18-23 • Cahier spécial Arvalis : Le numérique au service de l'agriculture

Infos Services
24 • Économie & Gestion
25 • Analyses et tendances
26-27 • Petites annonces
28-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Crise sanitaire

Le fromage, facteur de lien social

Les producteurs de fromages se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire pour soutenir les personnes précaires et les routiers.

Faute de pouvoir écouler leurs fromages auprès des circuits traditionnels que sont les restaurateurs, l'événementiel (salons, mariages…) et les marchés couverts ou de plein air, de nombreux producteurs ont préféré en faire don auprès d'associations caritatives ou auprès des personnels qui ont poursuivi leur activité. Ainsi, le 13 mai, 400 kg de Cantal AOP ont été livrés à l'association Aurore, à l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul (Paris 14e). Ce don, coordonné par la FNSEA et les producteurs de Cantal, complète les paniers repas distribués aux personnes en situation de précarité. Les agriculteurs se sont également mobilisés pour remercier les professionnels de la route et pour soutenir les producteurs de fromages, notamment ceux de la filière caprine. Ainsi, début mai, des délégations de la FNSEA Centre-Val-de-Loire se sont rendues sur les aires de Blois-Ménars (A10) et de Salbris Theillay (A71) pour distribuer des paniers repas de produits locaux, remplis de fruits et légumes et de fromages. « *C'était aussi l'occasion de valoriser les cinq AOP fromages de la région : Chavignol, Selles-sur-cher, Sainte-Maure-de-Touraine, Pouligny-Saint-Pierre et Valençay* », explique Florent Leprêtre, président de la FNSEA Centre-Val-de-Loire qui souligne « *la solidarité interprofessionnelle qui a joué à fond, avec le concours du Criel. Le fromage est une denrée périssable et il nous a paru plus utile de le donner. Les routiers étaient ravis et certains étrangers que nous avons servis ont dit qu'il n'y a qu'en France qu'on voit ça* ».

Solutions au surstockage

Toujours début mai, la FNSEA et Vinci Autoroute avaient distribué des paniers repas de produits locaux, au péage de Saint-Arnoult (Yvelines), dans les agglomérations de Toulouse et d'Angers. La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, avait elle-même pris part à cette opération et s'était rendue à l'aire des Montilets (A11). Ces initiatives s'inscrivent dans le fil d'un partenariat signé fin février entre la FNSEA et Vinci et témoignent de la solidarité des deux structures envers les transporteurs routiers et leurs personnels, qui assurent l'approvisionnement quotidien des Français en produits agricoles et alimentaires. Du fait de l'arrêt de la restauration hors foyer, un surstockage massif de 2 000 tonnes de fromages AOP et IGP s'est constitué. S'ils ne trouvent pas de débouchés rapidement, ils ne pourront être commercialisés et devront être détruits. Les mesures d'urgence engagées par les opérateurs de la filière avec l'appui des collectivités territoriales et les campagnes de solidarité ont permis d'écouler 1 000 tonnes de ce stock. De son côté, l'association Solidarité des producteurs agricoles et agroalimentaires (Solal), présidée par Angélique Delahaye, a distribué depuis le 18 mars environ 550 tonnes de produits agricoles frais, dont près de 100 tonnes de produits laitiers et fromagers. Ces dons ont été effectués au bénéfice d'associations caritatives telles que les Restos du Cœur, le Secours populaire, l'Armée du Salut… ainsi que certains hôpitaux, à destination du personnel soignant. Le volume global représente plus d'un million de repas. Toutes ses actions devraient se poursuivre dans les prochaines semaines.

ACTUAGRI

en bref

Saisonniers européens Feu vert «*dans les jours qui viennent*»

Conformément à ce qu'avait annoncé le 7 mai le ministre de l'Intérieur, les saisonniers agricoles européens munis d'un contrat de travail pourront rejoindre les exploitations françaises «*dans les jours qui viennent*», a précisé, le 19 mai, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume. «*La main-d'œuvre étrangère pourra être là, avec des garanties de sécurité*», a-t-il déclaré lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. «*Le Premier ministre a rendu un arbitrage, l'instruction va être publiée aujourd'hui ou demain*» (ce mardi ou mercredi), a-t-il ajouté. Les ressortissants de l'Union européenne dotés d'un contrat en France pourront traverser les frontières fermées dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 «*sous réserve*» que leur sécurité sanitaire soit préservée, a indiqué le ministre, précisant que leurs conditions de travail et d'hébergement feraient l'objet d'un «*guide de bonnes pratiques*». «*Souvent les logements sont dans des dortoirs, ils sont les uns à côté des autres, très proches, et ça ce n'est pas possible*», a-t-il prévenu.

la météo présentée par Dijon Céréales

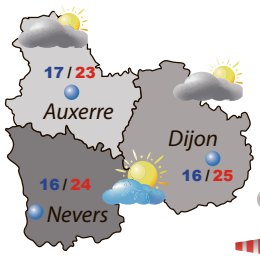
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Mai



Nuageux
Quelques passages nuageux et de timides éclaircies en perspective.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 22 à 24°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Emile
Soleil : 06h02 - 21h34
Lune : 06h08 - 21h22

Samedi 23 Mai

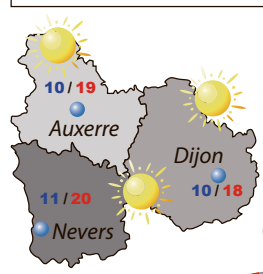


Pluvieux
Ce samedi sera déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 11 à 14°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Didier
Soleil : 06h01 - 21h35
Lune : 06h36 - 22h29

Dimanche 24 Mai



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 16 à 20°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Donatien
Soleil : 06h00 - 21h36
Lune : 07h11 - 23h34

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 Mai au Mercredi 27 Mai
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C — T° maxi : 19 à 21°C

Du Jeudi 28 Mai au Dimanche 31 Mai
Un temps ensoleillé pour jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous un ciel couvert.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C — T° maxi : 27 à 29°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Conjoncture

Crise sanitaire et végétation pressée

Selon Agreste Bourgogne Franche-Comté, la conjoncture agricole régionale actuelle se caractérise par des cultures qui, en dépit du manque de précipitations, ont poussé très vite. En viande bovine la situation est très hétérogène.

Selon le baromètre régional publié par l'organisme de statistiques Agreste, la conjoncture agricole en Bourgogne Franche-Comté est d'abord marquée par le manque de précipitations qui pèse sur les filières végétales. Cette période sèche n'a pas que des inconvénients : elle réduit fortement l'impact des maladies, particulièrement les maladies fongiques. Toutefois, le manque d'eau a dégradé les conditions de culture et les pluies récentes n'auront pas permis de compenser les dégâts, en particulier en sols superficiels. Les colzas, déjà très impactés par les insectes d'automne, ont vu leur potentiel affaibli par le manque de pluie. Les cultures présentent une grande hétérogénéité. Le potentiel des orges d'hiver est également mis à mal. Un record de précocité a presque été atteint pour les blés tendres. Ils sont affectés par les carences en eau et en azote et les pucerons sont abondamment présents. Du côté des orges de printemps, certaines parcelles semées très tardivement présentent des levées très hétérogènes. La pression sanitaire est caractérisée par une forte présence de lémas. Développement très hétérogène également pour les pois de printemps avec, là aussi, la présence de ravageurs. L'assolement de maïs est de nouveau en augmentation cette année : +8 % par rapport à 2019 et +20 % sur les cinq dernières années. La culture des tournesols vient compenser le recul de la sole des colzas. La surface est en augmentation de 39 % par rapport à l'an dernier.

Hétérogénéité pour les filières viande

Du côté de la filière lait, la baisse souhaitée des livraisons a démarré. Malgré une mise à l'herbe plutôt précoce et sous de bonnes conditions climatiques, la reprise saisonnière de la collecte de lait régionale a été jugulée. Pour ce qui concerne la viande, la crise sanitaire et économique n'a guère affecté le marché des broutards. Toutefois, fin avril, la conjoncture difficile en Italie commençait à faire hésiter les engraisseurs. Par ailleurs, le retour de la pluie a incité certains éleveurs à ne plus céder leurs animaux. En conséquence, les prix du mâle 400 kg se maintiennent à un niveau comparable à celui des années précédentes à cette période. Le commerce de gros bovins a connu une rétractation importante en début de confinement. Mais, fin mars, la consommation des ménages avait largement remplacé les débouchés de la restauration hors domicile. Cette évolution se traduit par un délaissement des morceaux nobles, remplacés par une forte demande en steak haché. Mais la filière jeunes bovins, dépendante du marché international, est à la peine et ne bénéficie pas de ce rebond. Le cours du taurillon continue de se déprécier et se rapproche des minimums de 2016.

BERTY ROBERT AVEC AGRESTE

Filière viticole : des vignes qui avancent et un marché qui freine

On sait déjà que 2020 sera l'année de tous les records en termes de précocité de la vigne. Dans l'Yonne, le développement des vignes est semblable à 2007 et 2011. Les vignobles nivernais sont eux aussi en avance de 15 jours à trois semaines. La Côte-d'Or n'échappe pas à la règle. Le début de la floraison sur les chardonnays les plus précoces est attendu ces jours-ci. La Saône-et-Loire est sur des records de précocité. La végétation a un mois d'avance. L'état sanitaire est très satisfaisant. Sur le Revermont jurassien, la vigne compte trois semaines d'avance. Ce dynamisme tranche avec des transactions qui marquent le pas. En mars, les transactions de vin en vrac pour les AOP de Bourgogne se sont effondrées. Elles sont en retrait de presque 60 % par rapport à mars 2019. La situation sur les exportations s'est aussi dégradée. Tous les marchés à l'export sont en recul, à l'exception des États-Unis.



Les filières viandes de Bourgogne Franche-Comté doivent composer avec des réponses de marchés très différenciées.

en bref

Côte-d'Or Le Conseil départemental vote des crédits pour l'agriculture

Réuni en commission permanente le 11 mai, le Conseil départemental de Côte-d'Or a voté 63 600 euros de crédits en faveur de l'agriculture et du développement rural. Les élus ont validé onze projets portés par des éleveurs ovins à hauteur de 47 200 euros et un projet d'aide aux microfilières pour 6 400 euros. Une subvention de 10 000 euros est accordée à la Chambre d'agriculture pour la mise en place du dispositif *«Faire face, ensemble»*, qui permet l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Par ailleurs, en 2019, le département a abondé le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), mis en place par la Région, à hauteur de 139 000 euros. Il en fera de même en 2020. Mais après enquête menée auprès des éleveurs et des collectivités locales, il apparaît qu'il faut aller plus loin dans l'accompagnement des éleveurs en ce qui concerne l'abreuvement du bétail. La commission permanente a validé les modalités d'un nouveau programme permettant de répondre aux enjeux d'abreuvement du bétail en période de sécheresse. Intitulé *«Aide à la récupération et au traitement d'eau de pluie en élevage»*, il prévoit de subventionner les investissements des agriculteurs, sociétés de production agricole et groupements de producteurs ayant pour objectif d'assurer une ressource en eau pérenne et de qualité en période de sécheresse. Ce programme mobilisera 100 000 euros.

Nièvre Soutien au bio du Conseil départemental

63 000 euros. C'est la somme débloquée cette année par le Conseil départemental de la Nièvre pour le soutien des actions du Groupement des agrobiologistes de la Nièvre. Le concours du département s'inscrit dans une convention de partenariat établie depuis 2007. L'an dernier, 46 000 euros avaient été accordés au Gabni.

Groupement de défense sanitaire

En quête de solutions

Le président du GDS s'inquiète de la recrudescence de la tuberculose bovine dans le département.



Cinq foyers supplémentaires ont été recensés durant la dernière prophylaxie, comme l'indique Jean-Luc Chevalier.

Le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or devait tenir son assemblée générale fin mars à Sombernon : faute au confinement, ce rendez-vous est reporté durant la deuxième quinzaine de septembre.
La tuberculose bovine devait être abordée, avec de bien mauvaises nouvelles. *«Nous déplorons huit foyers lors de cette campagne, contre seulement trois lors du précédent exercice. Quelques exploitations n'ont pas encore terminé leur prophylaxie, la situation ne devrait plus bouger. Néanmoins, une ferme est toujours en forte suspicion. Le bilan est déjà lourd, nous comptons notamment six re-contaminations. La vallée de l'Ouche refait malheureusement parler d'elle avec deux foyers : ce secteur n'avait pourtant plus rencontré de problèmes depuis quelques années»*, commente Jean-Luc Chevalier. Face ce à difficile constat, le président du GDS invite l'ensemble des acteurs à rester *«mobilisés»* : *«nous avions invité plusieurs spécialistes de la maladie lors de notre assemblée, dont Fabrice Chevalier, le référent national. Leurs avis, positions et orientations nous auraient été très utiles. Nous voulons que de nouvelles solutions soient proposées aux éleveurs. En attendant, il ne faut surtout pas que nous baissions les bras, continuons tous ensemble le travail qui est engagé»*.

S'impliquer collectivement

Ces mauvais résultats déçoivent *«énormément»* Jean-Luc Chevalier mais ne l'étonnent finalement *«pas plus que ça»* : *«des blaireaux positifs avaient été retrouvés positifs ces deux dernières années dans la zone historique, nous savions que la maladie était toujours d'actualité et qu'il y avait des risques. Rester à trois foyers annuels nous allait plutôt bien, même s'il s'agissait de trois foyers de trop. Rappelons-nous de la situation dans laquelle nous étions il y a encore quelque temps, le travail avait fini par payer… Il faut continuer d'agir, tout en ayant conscience que vivre avec la tuberculose est devenu une réalité»*. Le président du GDS appelle à œuvrer collectivement : *«éleveurs, chasseurs, piégeurs, administration, scientifiques doivent encore œuvrer davantage ensemble pour trouver de nouvelles pistes de travail. Il faut apporter des solutions concrètes sur les zones infectées. Nous ne pouvons plus continuer ainsi, je pense notamment à un jeune éleveur installé depuis trois ans et dont le cheptel est déclaré positif pour la seconde fois… Une des plus grandes craintes que j'ai aujourd'hui, concerne la vallée de l'Ouche : il ne faudrait surtout pas que la maladie se retrouve véhiculée par les cerfs…»* Le président du GDS adresse un message à l'administration : *«ce n'est sûrement pas en durcissant les réglementations et en procédant à de l'abattage total que nous réglerons le problème de la tuberculose bovine en Côte-d'Or. Nos bovins sont régulièrement contrôlés, dans certains cas avant chaque vente. Nos acheteurs peuvent avoir confiance»*. Et un autre message pour les scientifiques : *«nous voulons savoir pourquoi les interférons réagissent autant dans les abattages sélectifs : est-ce dû à nos trois années de sécheresse ? Est-ce vraiment la mycobactérie ? Les éleveurs s'interrogent sans cesse et veulent des réponses»*.

AG

La question des cotisations

Les cotisations arrivent depuis quelques jours dans les boîtes aux lettres des adhérents, avec un peu de retard dues aux restrictions du confinement. Comme cela a été acté lors des dernières assemblées cantonales, les cotisations augmentent de 10 centimes d'euro par bovin. Jean-Luc Chevalier apporte ici quelques précisions sur le sujet : *«ce n'est jamais la bonne année pour augmenter les cotisations, j'entends bien que les cours ne sont pas encore au rendez-vous. Il est toujours difficile de prendre ce genre de décision, mais cela s'avère plus que nécessaire pour avancer, rappelons que les cotisations n'avaient plus bougé d'un centime depuis 2014. Cette augmentation peut être perçue comme importante aux yeux de certains. Je veux leur dire qu'ils s'y retrouveront largement lors du dépistage de la BVD. En effet, ce dépistage se met en place à l'automne, comme partout dans la région, avec des aides spécifiques pour le financement. Nous restons à l'écoute des éleveurs qui auraient des problèmes de trésorerie pour payer leur cotisation, un échelonnage des paiements est bien sûr possible. Il ne faut surtout pas arrêter de cotiser, sous peine de perdre les nombreux avantages d'une adhésion GDS. Pour rebondir sur la BVD, il faut se féliciter du nombre important de veaux qui ont déjà fait l'objet d'un bouclage auriculaire, cela représente environ 20 % des vêlages. C'est un très bon taux pour une première année, qui plus est sous forme d'un volontariat. Les éleveurs ont bien adhéré au projet»*.

Accentuer la biosécurité

Jean-Luc Chevalier mise énormément sur la biosécurité pour sortir de ce fléau : *«Beaucoup de mesures sont déjà mises en place sur le terrain, en Côte-d'Or, mais nous devons les appliquer encore davantage, et en inventer de nouvelles avec le monde de la chasse»*. Le président du GDS encourage tous les types d'actions qui éviteraient l'entrée, la circulation et la sortie des pathogènes au sein des troupeaux. Le GDS, avec le soutien du Conseil départemental, communique déjà beaucoup sur les différentes mesures à mettre en place, avec la diffusion de plaquettes et de documents explicatifs. Des présentations dédiées à la biosécurité étaient notamment proposées lors des dernières assemblées cantonales. Les projets ne manquent pas : l'organisation d'une journée dédiée à la biosécurité, à destination des éleveurs, sera programmée dès que le calendrier le permettra. Ce rendez-vous se déroulera probablement dans une exploitation, plusieurs ateliers permettront de mieux appréhender la biosécurité. Une communication spécifique sera faite de concert avec le monde de la chasse. Une formation, spécifique elle aussi, sera également proposée aux éleveurs, en collaboration avec le Groupement technique vétérinaire de Bourgogne Franche-Comté. Des fiches techniques pratiques détaillant les différentes mesures éleveurs seront prochainement rédigées. La mise en place d'un réseau d'exploitations pilotes, en association avec les partenaires techniques du GDS, est un autre objectif de l'année en cours.



Bonne santé des produits fermiers

La preuve par n'œuf

Les ventes de la Ferme du Pontot ont explosé durant le confinement, certaines semaines jusqu'à 66 %.

Les ventes d'œufs se sont multipliées durant le confinement. *«Les gens ont profité de cette période pour cuisiner davantage, faire des gâteaux. La farine a connu le même phénomène»*, rappelle Philippe Plançon, qui élève des poules pondeuses en plein air avec son frère Gérard à Gevrey-Chambertin. Les deux hommes n'auraient jamais imaginé un tel scénario durant cette crise sanitaire, avec des bonds jusqu'à 66 % de leurs transactions : *«nous étions pourtant inquiets à la mi-mars, juste après les annonces du Premier ministre. En effet, nous livrons une partie de nos œufs en restauration et celle-ci a dû fermer rapidement ses portes. En seulement quelques jours, nous avons réalisé qu'il n'y aurait finalement pas de problèmes pour écouler notre production, bien au contraire»*.

«Dévalisés»

Les cinq distributeurs automatiques de la Ferme du Pontot, installés à Gevrey-Chambertin, Brochon, Saint-Philibert, Saint-Bernard et Aiserey, ont été rapidement *«dévalisés»* : *«nous avons été débordés comme jamais. Les soixante douzaines d'œufs de chaque distributeur partaient très rapidement. Leur gestion est même devenue incontrôlable. Nous avons été contraints d'arrêter momentanément ce mode de vente, pour privilégier nos autres circuits, notamment les petits magasins et épiceries, où nos approvisionnements ont triplé ces dernières semaines»*. Le commerce à la ferme a connu un succès du même acabit, les ventes ont même été limitées à un plateau par personne pour satisfaire le maximum de monde : *«un temps, nous n'avions plus assez d'œufs pour contenter tous les clients, c'était du jamais vu. Pour nous adapter, nous avons reporté une vente de plusieurs poules qui était programmée. Nous avons arrêté, plus tôt que prévu, nos échanges avec des grossistes pour avoir davantage d'œufs à disposition»*. Le drive fermier de Dijon a, lui aussi, été très sollicité : *«le drive est passé de 90 à près de 350 commandes hebdomadaires, c'est impressionnant. Par ce biais, nous avons écoulé 210 douzaines d'œufs par semaine, contre une soixantaine en temps normal. Même chose pour les ruches locavores : les commandes ont triplé. Idem pour les légumes, la viande et le pain produits par d'autres agriculteurs que nous vendons à Gevrey»*.

Et maintenant ?

Cet engouement pour les œufs et, plus généralement, l'ensemble des produits fermiers va-t-il durer ? Philippe Plançon livre son sentiment : *«La tendance va forcément se calmer, car nous étions dans un contexte très spécial. Mais j'ose espérer que nous conserverons une bonne partie de nos nouveaux clients. Garder au moins la moitié d'entre eux serait très bien. Les agriculteurs ont démontré que leur travail était essentiel, le confinement a aussi été une grande opportunité pour communiquer sur nos différents métiers. Pour les ventes, nous verrons bien ce qu'il arrivera ces prochaines semaines. Quoiqu'il arrive, je pense que nous allons rester sur un niveau de demandes assez élevé jusqu'à septembre, car il n'y aura, à mon avis, pas beaucoup de vacances. Dans tous les cas, les gens ne devraient pas partir très loin et devraient encore une fois penser à nous !»*



Philippe et Gérard Plançon ont vendu jusqu'à 15 000 œufs par jour à Gevrey-Chambertin, contre *«seulement»* 9 000 avant la crise.

AG

Bretenière

Mesures de protection

Les salariés de la Chambre d'agriculture et des autres organisations professionnelles appliquent un règlement spécifique depuis le 11 mai.



Port de masques, lors d'un récent rendez-vous Télépac dans les bureaux de la FDSEA.

Si le télétravail reste d'actualité pour la majorité des salariés de la Maison de l'agriculture de Bretenière, un certain nombre d'employés ont tout de même repris le chemin de la rue des Coulots depuis la sortie du confinement. Des mesures de protection sont mises en place pour réduire les risques de contamination. Les exemples sont nombreux : le port du masque est obligatoire dans les parties communes, une distance de 1,5 m doit être respectée entre chaque personne, les pièces occupées sont systématiquement aérées 15 minutes toutes les 3 heures, le lavage des mains est obligatoire en arrivant puis en repartant du site…

Quid des visites

La fermeture au public se poursuit pour l'instant, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous. Les personnes accueillies s'inscrivent sur un registre à l'entrée, le salarié vient ensuite chercher son rendez-vous. Le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique est là aussi de rigueur, tout comme le port du masque. Personne ne circule librement dans les locaux. Quelques réunions indispensables et ne pouvant être reportées, peuvent avoir lieu dans le respect du protocole national de déconfinement des entreprises : mesures barrières, respect des consignes communes, surface minimale de 4 m² par personne présente… Non, on ne plaisante pas avec le coronavirus.

AG



Révision des ZDS

Un «*coup de rabot*» inutile

Un nouvel exercice compliqué se profile dans le monde de l'élevage. Certaines exploitations sont encore plus mal loties que d'autres, avec leur sortie des zones défavorisées simples.


Olivier et Cyril Jacotot, éleveurs à Mavilly-Mandelot, ne toucheront que 20 % de leur ICHN en 2020.

Encore un an et c'est fini. L'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) ne leur sera plus versée dès 2021, faute à une drôle de révision des ZDS (zones défavorisées simples) effectuée par le gouvernement français. La proximité - relative - de domaines viticoles fausse considérablement les revenus agricoles du secteur géographique du Gaec Jacotot. Cette situation l'exclut des ZDS et par conséquent, le prive de l'ICHN. Les trois associés de l'exploitation de Mavilly-Mandelot ne pourront donc plus percevoir leurs 21 000 euros annuels. *«Une trentaine d'exploitations de l'arrière-côte et de la vallée de l'Ouche sont dans ce même cas»*, rappelle Cyril Jacotot, qui n'a touché que 80 % de l'indemnité en 2019 : *«la baisse est certes progressive mais reste très brutale. Seuls 20 % du montant seront versés cette année et plus rien ne le sera à partir de la campagne prochaine. Nous le rappelons encore ici : notre secteur présente pourtant toutes les caractéristiques d'une zone défavorisée. L'actuel ministre de l'Agriculture était même venu chez nous il y a un an et demi. Il avait constaté que les cailloux étaient plus hauts que l'herbe. Il y avait eu des paroles et malheureusement rien par la suite…»*

Vers de mauvaises récoltes

Cet important *«coup de rabot»* va se faire cruellement ressentir cette année, d'autant que celle-ci démarre déjà très mal pour l'exploitation côte-d'orienne : *«la pluie est revenue bien tard, après une période de plus d'un mois et demi sans la moindre goutte d'eau. Cela a fait du bien, l'herbe a reverdi, mais les lacunes subsistent encore. Nous avons commencé de lâcher les bêtes autour du 10 avril en leur apportant du foin au pré dès cette même date. Aujourd'hui, nous continuons de le faire. Les récoltes s'annoncent très moyennes en foin, nous espérons que la donne va changer avec le retour des précipitations. Les cultures ? Le colza a pris un gros coup de gel avant le sec, il sera décevant une nouvelle fois. Le blé ? C'est du blé nain cette année… Au lieu de viser 50 q/ha quand tout va bien, nous serons plus près des 40 q/ha. La paille ne sera pas abondante, nous avons déjà pris des dispositions pour en trouver davantage auprès de producteurs céréaliers, mais cela semble déjà compliqué»*. L'éleveur, avec son frère Olivier et leur mère Colette, redoute également des complications pour l'abreuvement de son bétail, eux qui ne comptent pratiquement pas de points d'eau naturels autour de leur exploitation : *«la facture du réseau a atteint la somme de 7 000 euros lors du dernier exercice, ça commence à faire beaucoup. Pour ne rien arranger, nous avons essayé de réaliser un forage l'été dernier, mais nous n'avons rien trouvé… Cet investissement nous coûte aujourd'hui»*.

Le chemin vers la montagne

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, l'a récemment rappelé dans nos colonnes : la profession a repris en main l'intégralité du dossier des zones défavorisées simples en Côte-d'Or. Les communes sorties du dispositif pourraient, selon lui, faire l'objet d'un classement en zone de montagne. En Saône-et-Loire, certaines communes sortantes ont d'ailleurs réussi dans cette démarche. *«Nous avons entendu parler une première fois de ce dossier lors d'une réunion FDSEA, il y a quelques mois»*, commente Cyril Jacotot, *«bien sûr, s'il y a encore des pistes, il faut les explorer. Mais nous sommes nombreux à ne plus croire en rien. Pour ne rien vous cacher, les Pouvoirs Publics, je n'attends plus rien d'eux. La venue du ministre qui n'avait été suivie d'aucune mesure, nous l'avons encore là…»* Le Gaec Jacotot prend actuellement son mal en patience en enregistrant tout de même une bonne nouvelle, à mettre à l'actif d'une mesure agro-environnementale : *«nous avions souscrit une MAEC Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) en 2015, sans conviction d'avoir les critères d'éligibilité, elles ont été soldées cette année avec des acomptes préalables. Elle n'est pas spécifique à notre sortie des ZDS, certains en ont une et continue de toucher l'ICHN. Cette mesure ne comblera bien sûr pas notre injustice, mais c'est toujours ça. Pour mettre en œuvre cette MAE, nous avons suivi un cahier des charges à la lettre, les surfaces cibles doivent contenir des espèces spécifiques telles du lotier, de la petite oseille et des centaurées, nous sommes d'ailleurs contrôlés. Nous avons également réduit les doses d'engrais, nous suivons un calendrier précis pour le pâturage, le broyage des chardons et des haies»*.

AG


État d'une prairie superficielle, après une semaine de pâturage.

Des procédures toujours en cours

L'ensemble de la profession cherche des solutions pour réintégrer la petite région des Hautes Côtes - Vallée de l'Ouche dans les ZDS. Un recours a été déposé l'année dernière, un avocat a été saisi et a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Dijon. Cette requête est portée par la FDSEA21 et neuf exploitations. Le contentieux devant le Conseil d'État ne devrait pas être jugé avant la rentrée 2020. En parallèle, une procédure visant à reconnaître en zone Montagne tout ou partie de certaines communes de la petite région est donc en cours d'étude.

Charte du bien vivre ensemble de Côte d'Or

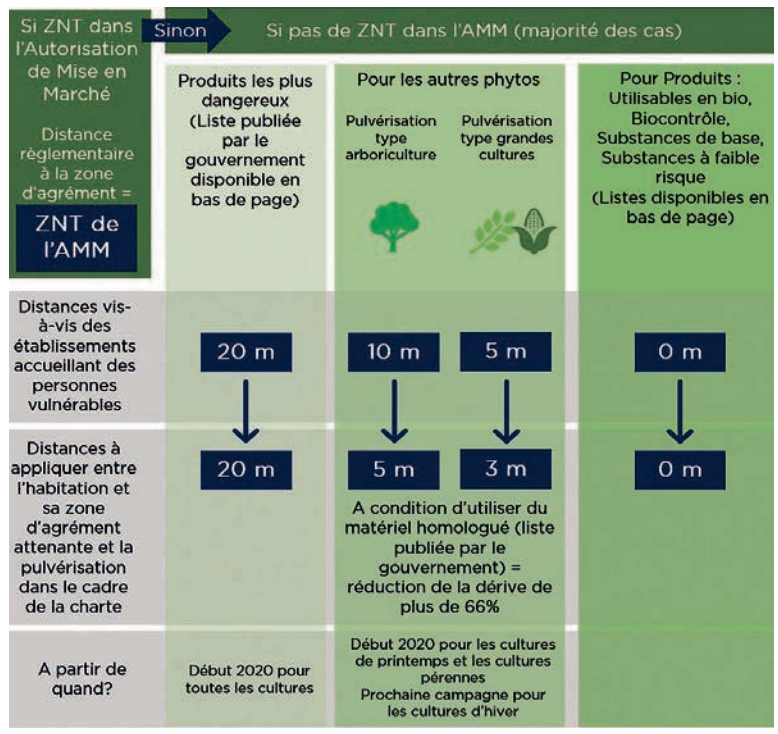
Participez à la consultation publique

La FDSEA 21 appelle les agriculteurs à participer largement à la consultation publique sur la Charte du bien vivre ensemble, ouverte jusqu'au 21 juin.

Depuis la réécriture de l'arrêté dit « phyto » fin décembre 2019, des ZNT doivent être respectées aux abords des maisons et de leurs jardins d'agrément attenants. L'arrêté laissait une possibilité de réduire ces distances à condition que des moyens de limiter la dérive, équivalents aux ZNT, soient mis en œuvre, uniquement si une charte départementale était signée (hors établissements accueillant des personnes vulnérables).

Sauf qu'à ce jour, seul le matériel anti-dérive est homologué. Ainsi, avec le matériel le plus performant dont nous disposons, les ZNT peuvent être réduites jusqu'à 3 m en cultures basses pour certains produits, et non 0 m ; et les éléments paysagers, comme les haies ou les murs hauts, ne sont pas homologués.
Des éléments incompréhensibles, d'autant que ce nouvel arrêté s'applique dès maintenant sur les cultures de printemps et pérennes, ce qui ne laisse pas le temps ni aux agriculteurs de s'adapter, ni à l'Anses de trouver des équivalences aux ZNT ; et encore moins le temps de la réflexion pour trouver un moyen de compenser ces hectares encore prélevés sur les terres agricoles au profit de l'urbanisation.
En tout état de cause, la FDSEA21 déplore cette façon de faire, sous pression de quelques riverains qui n'aimeront probablement pas plus les pucerons et autres mauvaises herbes envahissantes à côté de leur jardin que les traitements phytos (qui d'ailleurs sont appliqués selon des règles extrêmement strictes, après homologation, par des utilisateurs détenteurs du Certiphyto…).
De plus, nous ne comprenons pas comment un produit peut présenter un risque inacceptable pour un riverain à 5 m, et plus aucun à 6.
C'est d'une recherche efficace et non dictée par la pression sociétale que nous avons besoin !
Toutefois, devant l'urgence de la situation des semis de printemps, pour permettre de réduire au moins pour l'instant ces ZNT pour tous, puisque vous êtes globalement déjà équipés du matériel anti-dérive, nous avons travaillé une charte.
Après deux mois de concertations préalables, nous nous engageons, avec 17 partenaires agricoles et représentants des collectivités, dans la charte de Côte d'Or. Celle-ci vous permet dès à présent de réduire les ZNT jusqu'à fin juin, et sera normalement pérennisée à l'issue de la consultation publique, qui s'est ouverte lundi 18 mai pour 1 mois, sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.
Et pour cela, nous avons besoin de vos participations. Prenez le temps de consulter les éléments et de dire ce que vous pensez de cette charte : ça vous convient en l'état ? Dites-le ! Vous êtes prêts à prendre le temps d'expliquer vos activités à vos voisins ? Dites-le ! Vous pensez que notre agriculture, tout autant que nos riverains, mérite mieux que des distances arbitraires ? Dites-le aussi !

LA FDSEA21



Tous les éléments pratiques pour les agriculteurs sont disponibles sur le site de la FDSEA21.

Productions végétales

Un peu d'espoir mais aucune illusion

Le secrétaire général de JA21 dresse un état des lieux des grandes cultures sur les terres superficielles.



Guillaume Moyot, exploitant à Étormay, évoque le retour des précipitations.

La météo a bien changé depuis début mai et le retour des pluies. Ces millimètres seront-ils salvateurs pour les grandes cultures des plateaux, en très mauvaise posture avec le grand sec des mois de mars et avril ? Il y a sans doute *«quelques quintaux à grappiller»*, mais la situation reste *«très compliquée»* estime Guillaume Moyot, jeune agriculteur à Étormay, près de Baigneux-les-Juifs. *«Les productions végétales avaient de très grands besoins en eau… Avec ce qu'il est tombé, nous pouvons espérer un léger mieux, c'est certain. Le temps qu'il fera ces prochains jours et ces prochaines semaines nous permettra de mieux évaluer la situation»*, confie le secrétaire général des JA.

Maigres prévisions

En orges d'hiver, *«bien peu de choses»* pourront être rattrapées avec les séquelles du gel et de la sécheresse. *«Les cultures étaient grillées sur les cailloux, il n'y a plus grand-chose à espérer, à mon avis. Ce sera également décevant sur la qualité…Je m'inquiète aussi pour l'orge de printemps, semée chez moi autour du 20 février, qui n'est pas très belle, elle non plus»*, souligne le jeune exploitant. Le blé n'est guère mieux loti, avec un nombre d'épis/m² *«très loin du compte»* : *«nous pouvons généralement espérer 60 q/ha dans mon secteur quand tout va bien. Cette année, nous tablons sur du 45 q/ha… Cette eau va sans doute faire du bien, c'est vrai, les cultures vont, je l'espère, se refaire un peu. Mais la situation reste pour l'heure très difficile. Nous verrons comment se déroulent la fécondation et le remplissage des grains. De toute façon, les jeux sont faits : les principales interventions agricoles ont été effectuées dans les champs, il n'y a plus qu'à croiser les doigts ou presque. Il est vraiment dommage que cette eau ne soit pas tombée un mois plus tôt, elle aurait été très bénéfique pour nos petites terres»*.

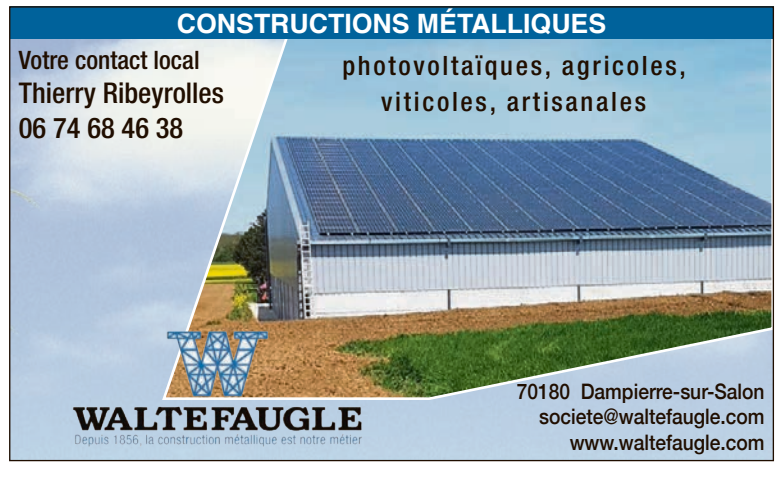
Pas de colza

Guillaume Moyot, comme de nombreux agriculteurs locaux, ne récoltera pas le moindre colza cette année : *«cette culture, il n'y en a quasiment plus dans un rayon de 30 km autour de Baigneux. Le colza, c'est fini ! Il restait encore deux ou trois parcelles, mais le gel les a achevées. J'ai fait partie des rares personnes à avoir encore tenté ma chance cette année, mais plus le colza levait, plus il se faisait manger par les insectes. Ces derniers sont très nombreux cette année et dans pas mal de cultures, c'est affolant… En conséquence, nous avons laissé tomber le colza en n'engageant pas le moindre frais. Le tournesol et le maïs lui succèdent dans l'assolement. Les dernières pluies devraient faire du bien aux parcelles concernées, surtout au maïs. Le tournesol montrait de gros signes de fatigue pendant le sec, j'espère qu'il va se refaire lui aussi»*.

AG

Quelles solutions ?

Guillaume Moyot assure que 2020 sera une nouvelle année difficile pour le monde agricole : *«pour ne rien arranger, les cours des céréales ne sont pas non plus au rendez-vous. Une des choses qui m'énerve le plus en ce moment, c'est le prix des engrais, que l'on commande souvent en hors saison pour l'année suivante. Les engrais ne baissent quasiment pas malgré la chute du pétrole, c'est incroyable. Quand le pétrole augmente, les engrais en font aussitôt de même. L'azote liquide, là, n'a perdu que 10 euros la tonne. Les c... dans l'histoire sont encore les agriculteurs… On le sait depuis longtemps, mais à force, cela devient saoulant»*. Quelle est la solution pour s'en sortir sur les plateaux ? *«La réponse n'est pas évidente»*, répond le responsable professionnel, *«allonger les rotations est une piste indéniable. Ceux qui ont de l'élevage sont en mesure de mieux valoriser leurs productions. Pour les autres, c'est plus compliqué. Rien n'est facile pour autant, avec nos conditions pédoclimatiques bien spécifiques. Personnellement, j'élève une trentaine de vaches allaitantes, même une soixantaine si l'on compte celles de mon père. Nous faisons donc de l'orge de printemps, mais aussi de la luzerne et du trèfle. Certaines années, ces cultures ne donnent rien, ce sera sans doute le cas lors de cette campagne dans bon nombre de parcelles. L'autre point que je souhaite aborder n'a rien à voir avec la météo : je souhaiterais que les exploitants se sentent un peu plus soutenus par les personnes qui gravitent autour de l'agriculture, je pense à l'interprofession mais pas seulement. Pour l'élevage, avec 10 ou 20 centimes d'euros supplémentaires sur chaque catégorie de bovins, nous nous en sortirions beaucoup mieux. Nous ne demandons pas l'impossible. Aujourd'hui c'est sûr, mieux vaut être fort et ne pas se laisser faire pour espérer quelque chose»*.



Sanitaire

Le laboratoire départemental réquisitionné pour le Covid 19

Depuis le 18 mai, le laboratoire départemental est habilité à analyser des tests du Covid 19. Les délais pour obtenir les résultats vont être raccourcis.

C'était une demande formulée depuis le début de la crise par le président du Conseil départemental. Depuis la réquisition par la préfecture c'est désormais une réalité : le laboratoire départemental d'analyses et de contrôles (LDAC) est en mesure depuis le 18 mai d'augmenter la capacité d'analyse et de recherche de l'ADN du Covid 19. Des prélèvements qui peuvent être effectués à Nevers, Château-Chinon, Corbigny, Decize et Cosne-sur-Loire. Avant la signature de cette convention de partenariat réalisée le 11 mai dernier dans les locaux du LDAC, les tests étaient envoyés à Dijon pour analyse avec un délai de réponse de 24 heures en moyenne. Désormais, la capacité opérationnelle d'analyses est de 200 tests par jour, pouvant être amenée en cas de besoin, jusqu'à 600 tests par jour. *«Les tests envoyés à 9 heures auront un résultat rendu à 15 heures, et ceux envoyés à 15 heures auront un résultat à 15 heures le lendemain»* précise Alain Lassus, le président du Conseil départemental. Pour pouvoir mener à bien cette mission, le laboratoire départemental, qui disposait déjà d'une machine d'amplification, s'est également doté d'une machine d'extraction, toutes les deux nécessaires à la production des analyses. L'engagement du laboratoire, et du Conseil départemental, est de faire payer ces tests à prix coûtant à l'hôpital parce qu'il s'agit, pour eux, non pas de capitaliser sur ce service rendu mais bien de mettre à disposition cet outil de proximité à un maximum de Nivernais.

Six techniciens habilités vont mettre en œuvre ces analyses au niveau du LDAC et une personne interprétera, validera et transmettra par voie informatique ces données au médecin ou à l'infirmier qui l'a prescrit. L'intérêt de ce service public est double : d'une part, comme il est situé sur le territoire, le laboratoire départemental dispose d'une capacité d'analyses dédiée aux besoins de la Nièvre, ce qui n'est pas le cas des plateformes mutualisées hors du territoire.

«Je tiens à préciser que le laboratoire départemental va poursuivre ses activités habituelles notamment le dépistage de la BVD. Il n'est pas question que l'on abandonne notre cœur de métier qui est l'hydrologie, la santé animale et l'hygiène alimentaire. Nous allons simplement nous adapter comme nous le faisons depuis le début de cette pandémie» a tenu à rappeler Chantal Audeval, responsable du secteur santé animale du LDAC



De gauche à droite : Chantal Audeval, responsable du secteur santé animale du LDAC, Évelyne Bourgerette, responsable du Centre de biologie du Nivernais, Alain Lassus, président du Conseil départemental et Jean-Michel Scherrer, directeur du Centre Hospitalier de Nevers.

«Il n'y a pas de problème de fiabilité des tests»

Souvent mis en cause, ces tests PCR (nasopharyngés) ne posent pas de problème comme l'a rappelé Évelyne Bourgerette, responsable du Centre de biologie du Nivernais : *«Ils sont fiables à plus de 98 %. La sensibilité à l'examen peut baisser à 70 % si le test n'est pas réalisé correctement. Je rappelle que l'écouvillon doit être inséré suffisamment loin, et pour cela, il faut qu'il soit à la bonne taille. Il doit être dans un bon milieu de conservation et le test doit être réalisé cinq à sept jours après le contact avec la personne malade. Sinon, c'est trop tôt, le test ne sera pas probant et donc inutile»* a précisé le Dr Bourgerette. Avec ce partenariat public - privé (déjà évoqué dans nos colonnes), le Conseil département renforce sa conviction qu'il y a de la place pour un service public de biologie de qualité dans la Nièvre. Ces liens vont lui permettre d'étendre son périmètre d'intervention, afin de trouver un nouvel équilibre budgétaire. Un sujet qui est sur la table depuis plusieurs années.

THÉOPHILE MERCIER

Solidarité

Groupama fait un don à l'hôpital de Nevers

Groupama, partenaire solidaire et engagé, soutient concrètement les projets et les initiatives des communautés et des territoires. Pour répondre au besoin urgent de dépistage du Covid-19 dans la Nièvre, département classé rouge, la fédération Groupama de la Nièvre fait un don de 60 000 € pour l'achat d'un automate d'analyse médicale, qui permettra un dépistage rapide et fiable du Covid-19.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, et dans un département toujours classé en rouge, il est fondamental de pouvoir tester les malades présentant des symptômes du Covid-19. Le dépistage permet à chaque individu infecté de le savoir avec certitude, et, ainsi, de se confiner avec rigueur et de se soigner. En cas de forme grave, le diagnostic précoce permet d'augmenter la probabilité de guérison.

L'engagement de la Fédération de la Nièvre

Actuellement, faute de matériel à l'hôpital de Nevers, les analyses sont effectuées par le CHU de Dijon (21). Cela limite le nombre de tests réalisés quotidiennement et impose un délai pour connaître les résultats de 24 à 48 heures, avec une mobilisation de lits de médecine parfois inutile, lorsque le test est négatif.

Devant l'urgence, Groupama Rhône-Alpes-Auvergne et la fédération Groupama de la Nièvre s'allient et font un don de 60 000 € pour l'achat d'un automate d'analyse médicale (diagnostic moléculaire) permettant le dépistage du Covid-19.
Pour être en mesure de détecter le génome du Sars-Cov-2, le Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, va acquérir un automate d'analyse médicale. Il permet d'augmenter le nombre de dépistages tout en fournissant des résultats précis rapidement.

Le délai pour obtenir le résultat d'un test est de 2 à 4 heures au lieu de 24 à 48 heures. Grâce à sa fiabilité et à sa rapidité, il sécurise les prises en charge des patients et garantit la fluidité de leurs parcours.

Si aujourd'hui il permet d'apporter une réponse fiable à la lutte contre le Covid-19, il permettra, demain, de répondre à différents tests de diagnostic moléculaire pour s'adapter aux différents besoins en matière de biologie médicale.
«Quelle fierté pour la fédération Groupama de la Nièvre de pouvoir aider le Centre Hospitalier de Nevers à l'acquisition d'un automate d'analyse, utile pour le dépistage du Covid 19, indispensable pour notre département, car les tests se faisaient au Chu de Dijon. Merci à Groupama Rhône Alpes Auvergne pour sa rapidité et son esprit mutualiste. Merci aux élus du département qui m'ont aidé à prendre cette décision. Aujourd'hui, la solidarité, valeur fondamentale de Groupama, prend tout son sens» déclare Isabelle Chopin, présidente de la fédération Groupama de la Nièvre.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE GROUPAMA RHÔNE ALPES AUVERGNE ET DE LA FÉDÉRATION GROUPAMA DE LA NIÈVRE.

Repères

À Propos de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Groupama Rhône-Alpes Auvergne rassemble 5 400 élus dans la région et 2 200 collaborateurs. L'entreprise compte 650 000 clients sociétaires, 320 agences et 8 sites de gestion répartis sur 12 départements (01, 03, 18, 38, 42, 43, 58, 63, 69, 71, 73, 74). Dans la Nièvre, Groupama compte 14 agences et un *«Groupama car»*, agence mobile, qui sillonne le territoire. Les 82 collaborateurs prennent soin des 20 250 sociétaires du département.

Économie

Le groupe Schiever joue le jeu de la proximité

En raison du Covid-19, certains producteurs locaux ont éprouvé des difficultés pour écouler leur marchandise. Outre la solution des drives, des négociations avec la Grande Distribution se sont ouvertes sous l'impulsion des Chambres d'agriculture. Ce fut le cas aussi dans notre département. Nous avons voulu savoir comment se déroule la négociation commerciale.



Le groupe Schiever, propriétaire des magasins Bi1, joue le jeu de la proximité durant cette période compliquée pour les producteurs.

La crise du Coronavirus a durement impacté les producteurs locaux engagés dans la vente directe ou le circuit court. Le réseau des Chambres d'agriculture a alors engagé un dialogue avec les GMS (grandes et moyennes surfaces) afin de les inciter à privilégier les produits des producteurs locaux. C'est le cas notamment dans le département avec la Chambre d'agriculture qui a établi une liste d'une vingtaine de grandes enseignes prêtes à jouer le jeu de la vente de produits locaux. Contactés par Terres de Bourgogne, la plupart des directeurs de magasins ont refusé de répondre à nos questions. Certains nous ont affirmé ne pas avoir été sollicités par des agriculteurs malgré leur volonté de vendre ces produits locaux. Parmi cette liste d'enseignes, seule le groupe Schiever a accepté de nous répondre. Ce dernier qui existe depuis 1871 est propriétaire d'Auchan et des magasins Bi1 (entre autres), bien connus dans notre territoire. *«Depuis le début de la crise, c'est environ 93 producteurs qui ont été ajoutés dans la base de données que nous avons constituée durant la crise (dont 25 en épicerie/boissons/hygiène et 68 en frais, tels que La Ferme des Étangs, Impery Volailles, la SCEA Avicole de la Tuilerie, la SCEA Élevage des Crêtes ou la SCEA de la Digue). À ce jour, presque toutes les demandes ont été acceptées, celles-ci répondant à un besoin d'urgence»* affirme le groupe Schiever dans un communiqué. Les dirigeants ajoutent vouloir accompagner le développement du tissu économique des bassins de vie en donnant une vitrine aux productions locales dans leurs linéaires. *«Le but est de créer un partenariat gagnant-gagnant de longue durée, viable économiquement pour toutes les parties»* affirme le groupe. Côté producteurs, on ne regrette pas cette initiative à l'image d'Impery Volailles. *«Nous avons contacté le directeur du magasin Auchan à Cosne qui a répondu favorablement à notre proposition. C'est la première fois qu'on faisait appel à ce groupe. Étant à proximité du supermarché, l'enseigne vient nous chercher de la marchandise tous les jours. La négociation tarifaire s'est bien passée et c'est nous qui fixons les prix de ventes de nos produits. Nous aurions pu craindre une pression de leur part, mais ce ne fut pas le cas»* affirme Thibault Impery, le gérant d'Impéry Volailles. Le Groupe Schiever appelle les producteurs locaux qui le souhaitent, à se rapprocher localement des supermarchés où des discussions peuvent encore avoir lieu, même après cette crise sanitaire.

Théophile Mercier

Fourrages

Fauches précoces : un premier bilan mitigé

Chaque semaine, le service élevage de la Chambre d'agriculture publie le point fourrage. Une newsletter de conseils à destination des éleveurs de la Nièvre. Cette semaine, le point sur les premières récoltes de fauches précoces et les bonnes pratiques de séchages.

Pas de confinement pour les éleveurs qui ont procédé pour certains aux premières fauches de l'année. Globalement, les fauches précoces des MCPI et des prairies temporaires sont en majorité terminées.

Les rendements sont globalement en baisse par rapport à l'an passé, particulièrement dans les MCPI, essentiellement à cause de l'absence de pluie en mars et avril. Les prairies fauchées précocement bénéficient en revanche de conditions idéales pour assurer une bonne production en deuxième coupe.

Ne pas négliger le séchage

Le retour du beau temps et les cumuls de températures déjà importants permettent d'envisager les premières récoltes sous forme de foin dans les jours à venir. L'objectif est d'atteindre 85/88 % de MS en un minimum de temps pour limiter les pertes issues par la respiration du fourrage et garantir une bonne conservation.

Premièrement, une phase de séchage rapide, durant laquelle le taux de matière sèche de la plante va passer de 20 % à 40/45 %. Ces pertes d'eau ont lieu essentiellement via les stomates (organes des feuilles qui permettent les échanges gazeux avec l'atmosphère) des feuilles qui sont encore ouverts. Pour accélérer cette première étape, le fourrage doit être étalé au maximum : faucheuse à plat ou faucheuse-conditionneuse avec système d'éparpillement. Deuxièmement vient la perte d'eau par les tiges. Les stomates se sont refermés et l'eau doit alors sortir de la plante via les tiges. Cette deuxième phase de perte d'eau est plus rapide en cas d'utilisation d'une faucheuse-conditionneuse, qui aura écrasé/éclaté les tiges.
La teneur en matière sèche atteint alors 65/70 %. La troisième et dernière phase, qui doit permettre au fourrage d'atteindre 85 % de matière sèche est la plus délicate. Les sucres contenus dans les plantes retiennent l'eau, qui s'évacue toujours via les tiges. Une hauteur de fauche de 6-7 cm minimum, permet à l'air de circuler sous le fourrage et d'éviter que celui-ci ne se réhumidifie par le sol.

Théophile Mercier
(d'après le point fourrage de la Chambre d'agriculture)


Le retour du beau temps et les cumuls de températures déjà importants permettent d'envisager les premières récoltes sous forme de foin dans les jours à venir.

Enseignement agricole

L'Iperma de Saint-Saulge a trouvé son repreneur

Le Tribunal Judiciaire de Nevers a validé le 30 avril dernier le projet de reprise du groupe SOS pour l'Iperma de Saint-Saulge. Un soulagement pour tout un territoire.


François Lefranc, est soulagé par la reprise de son établissement.

Nous vous en parlions dans notre édition 1577 du vendredi 8 mai, l'Iperma de Saint-Saulge a trouvé un repreneur : Le groupe SOS. Cette reprise clôt positivement une longue période d'incertitude pour l'établissement, qui devait fermer à la fin de cette année scolaire, et permet à l'équipe pédagogique de se projeter dans la sérénité. « *Nous avons présenté une offre à l'administrateur judiciaire qui permettait de garantir la pérennité des 30 emplois de l'établissement, c'était pour nous primordial. Par ailleurs, nous avons débloqué plusieurs centaines de milliers d'euros qui vont être alloués à la rénovation de l'établissement qui en a bien besoin* » estime Éric Balmier, membre du directoire du groupe. Du point de vue pédagogique, le groupe SOS est convaincu que les filières des services à la personne et de l'agroéquipement ont, plus que jamais, de l'avenir dans un monde où la solidarité et l'autonomie alimentaire sont un signe de résilience collective. Pour l'heure, les responsables de l'association se sont concentrés à consolider les classes existantes, mais envisagent de nouvelles offres de formations pour la rentrée prochaine : « *Le but est d'emmener les filières agricoles vers la transition écologique. C'est pourquoi, nous allons travailler sur l'agroécologie, sur l'agriculture de précisions, sur les économies d'énergie ou encore la méthanisation et l'agroforesterie. Des pratiques qui auront des impacts positifs sur l'environnement dans les prochaines années* » explique Pierre Pageot directeur général du groupe SOS pour le pôle Transition Écologique.



L'établissement accueille environ 94 élèves de la 4ème jusqu'au BTS

Un soulagement pour la direction de l'établissement

Du côté de l'établissement la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers n'exerce plus sa tutelle sur le lycée, mais reste un soutien moral et financier. Le lycée conservera des liens solides avec ses partenaires historiques comme le CFA de Challuy, et reste affilié au CNEAP, réseau d'établissements d'enseignementagricole privés vers les métiers de la nature et du vivant.

Avec l'arrivée du groupe SOS, l'Iperma change de nom et s'appelle désormais Lycée professionnel Cœur de Nièvre. « *Nous sommes soulagés par cette reprise, car il aurait été dommage de laisser tomber un établissement qui, de mon point de vue, est d'utilité sociale pour le territoire. Nous proposons des formations qui sont utiles pour le territoire, aussi bien la filière Service à la Personne que l'Agroéquipement qui sont des métiers en tension. Nous sommes également prestataire de services pour la fabrication et la livraison de repas pour une dizaine de communes. Nous produisions environ 450 repas par jour et ces collectivités comptent sur nous. D'où l'importance de se battre pour faire vivre notre établissement* » estime François Lefranc, le directeur de l'établissement.

TM

▶ À noter

GDS 58 Collecte des déchets de soins vétérinaires

La société de ramassage des déchets de soins, ProServe Dasri, est très fortement mobilisée par l'enlèvement des déchets de soins hospitaliers, conséquences de la pandémie de Covid-19.
De ce fait, la collecte habituelle de printemps ne sera pas assurée.
Le GDS 58 vous informera des dates qui lui seront proposées par le prestataire (possiblement cet automne) dès que possible.

Apprentissage

Mettre en relation apprentis et exploitants

L'heure est venue de préparer la rentrée prochaine… Vous souhaitez former de nouveaux apprentis ? L'Anefa 58 est à votre disposition pour diffuser vos offres et vous transmettre des profils de candidats en recherche d'apprentissage.

L'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) a pour mission la promotion des métiers de l'agriculture et la mise en relation des employeurs et des candidats via son site d'offres d'emplois www.lagriculture-recrute.org.
Le site permet de publier des offres d'emploi en CDD, CDI mais également des offres d'apprentissages. Les candidats peuvent également s'inscrire et compléter leur profil. Les animatrices Anefa en département, gestionnaires du site, se chargent de rédiger votre offre, sélectionnent les profils correspondant à vos besoins et vous les transmettent. Nouveauté en 2020, les offres publiées sur l'agriculture recrute sont automatiquement publiées sur le site de Pôle emploi et de ses partenaires, sauf si l'employeur ne le souhaite pas. Les animatrices Anefa diffusent également avec votre accord, les offres d'apprentissage aux établissements d'enseignement agricoles et aux autres partenaires locaux (missions locales, centres de formation…). Pour augmenter la visibilité de votre offre et le nombre de candidats, des publications Facebook peuvent également être réalisées.
Ce service gratuit est ouvert à tous les exploitants agricoles et à toutes les personnes en recherche d'apprentissage.
Si vous souhaitez plus d'informations et/ou si vous êtes intéressé pour publier une offre, vous pouvez contacter Charlotte et Amandine par mail : nievre@anefa.org ou par téléphone : 03 86 93 40 92.

ANEFA 58

Circuits courts

De la farine au goût d'antan

Gaëlle Malezieux est meunière depuis trois ans à Mirebeau, commune de Menestreau.

Avec la période de confinement qui s'achève ses produits ont été au centre de toutes les attentions des amateurs de pâtisseries. L'occasion de s'intéresser aux procédés de fabrication et aux différents types de farine possibles.



Gaëlle Malezieux propose ses produits à la fois en vente directe, sur les marchés mais aussi sur internet.

L'aventure a débuté il y a trois ans au Moulin de Mirebeau. Marc Malézieux, le mari de Gaëlle cherchait une solution de diversification pour son exploitation céréalière, après une année 2016 catastrophique en termes de rendement. *« Marc me propose alors de valoriser une partie des céréales de la ferme en farine. À l'époque j'ai pris cette proposition pour une boutade. Pour moi, le projet était ahurissant et ne concernait que les gros moulins pour des industriels ou des grosses exploitations. Après réflexion, j'ai décidé de me lancer en prenant le créneau de l'authentique et des méthodes traditionnelles »* explique la meunière. *Elle et son* mari investissent alors dans un combi-moulin à meule de pierre de fabrication artisanale en bois : *« l'avantage de cette technique, c'est que les grains ne sont pas dénaturés car ils ne sont chauffés qu'à 40° maximum »* explique-t-elle.

Pour la matière première, Gaëlle Malezieux utilise les céréales issues de l'exploitation de son mari, essentiellement du blé pour environ 10 tonnes par an. La productrice valorise aussi de l'épeautre, du seigle, du sarrasin, du maïs, des pois chiches et des lentilles. Une fois récoltées, les céréales sont stockées dans les cellules et sèchent ainsi pendant deux mois. Gaëlle Malezieux propose une gamme de produits assez large. Elle propose des sachets de farines de 500 grammes jusqu'à 25 kg, du son de blé de 250 grammes à 1 kg et des préparations pâtissières. Depuis peu, elle vend également de l'huile de colza sur l'exploitation de son mari. Une production qu'elle propose en grande partie sur les marchés de producteurs, chez des boulangers, ou via la boutique du Jardin de Marigny à Sauvigny-Les-Bois et les magasins O Producteurs et Intermarché de Donzy. *« Je suis également présente sur des plateformes internet de producteurs locaux comme pourdebon.com ou le collège culinaire de France. La première me permet de vendre mes produits et l'autre est un outil de visibilité. Être présent sur ce type de réseaux est indispensable pour une entreprise comme la mienne qui est implantée dans une zone éloignée des principales villes »* estime Gaëlle Malezieux

Un produit certifié sans pesticide

Tout en étant en agriculture conventionnelle, Gaëlle Malezieux peut s'enorgueillir de ne pas avoir de trace de produits phytosanitaires dans ses produits : *« J'ai eu un contrôle sur la farine de seigle qui a démontré qu'il n'y avait pas de traces de pesticides. Sachant que je travaille de la même façon pour tous les autres produits, on peut supposer qu'il en va de même pour les autres farines »* explique-t-elle. Pour le moment, la meunière vit une saison exceptionnelle : *« J'ai fait durant le confinement des volumes qui sont supérieurs à une période normale. Et là, rien que sur la première quinzaine de mai, c'est beaucoup mieux qu'un mois normal. Mais je suis lucide, je sais que cet engouement pour la farine et la pâtisserie va se tasser en raison du retour au travail. Néanmoins, j'espère que les clients qui m'ont découvert durant cette période vont de nouveau faire appel à mes produits. Si je réussis à en garder même un faible pourcentage, alors ça sera gagné »* espère la productrice.

Théophile Mercier

Contact : Tél. 03 86 39 32 24 ou 06 71 28 33 04
mail : g.malezieux@yahoo.fr
www.moulindemirebeau.fr



Gaëlle Malezieux propose des conditionnements de farines de 500 grammes à 25 kg



La meunière utilise un combi-moulin à meule de pierre de fabrication artisanale en bois qui ne dénature pas les matières premières.

Chambre d'agriculture

" Jeveuxdulocal89 " ouvre ses portes

Après la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, le Doubs et la Haute-Saône, c'est au tour de l'Yonne de voir arriver le site " Jeveuxdulocal89 ", mis en place par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Depuis le lundi 18 mai, les producteurs peuvent ainsi s'inscrire sur le site afin de se faire référencer pour que les consommateurs puissent, d'un simple clic, retrouver les producteurs qui sont autour d'eux, et les produits qu'ils proposent. Un moyen de *« faire connaître les produits locaux du département et favoriser le lien avec le consommateur »*.



Le site « Jeveuxdulocal89 " a ouvert ses portes ce lundi 18 mai dans l'Yonne.
Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Déjà fonctionnel en Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Doubs et Haute-Saône, le site " Jeveuxdulocal89 " a ouvert ses portes dans l'Yonne ce lundi 18 mai, où les producteurs peuvent s'inscrire pour se faire référencer. *« Depuis toujours, nous sommes sollicités pour avoir des listes de producteurs qui font de la vente directe, que ce soit les offices de tourisme, les collectivités souhaitant organiser des marchés. Mais nous ne pouvons pas transmettre de listing avec la loi RGPD (Règlement général sur la protection des données) »*, indique Déborah Colard, responsable valorisation des ressources locales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Alors, pour remédier à cette problématique, *« la Saône-et-Loire avait anticipé et s'était dit qu'il serait judicieux de créer une carte interactive de ces producteurs, où ce sont ces derniers qui s'inscrivent directement, pour permettre aux consommateurs, aux collectivités, d'avoir tous les producteurs qui font de la vente directe et tous les lieux de vente où l'on peut retrouver ces produits locaux. "Jeveuxdulocal89" permet cela »*. Dans les prochaines semaines, le Jura et la Nièvre auront également leur site " Jeveuxdulocal ". *« Tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté partent sur le déploiement de ce site-là »*, précise Déborah Colard.

Pour tous les producteurs de produits locaux

L'objectif de ce site, c'est qu'il soit également ouvert à des artisans faisant des produits locaux, mais aussi des restaurateurs, des affineurs, des fromageries, des brasseries… *« A tous, à partir du moment où des produits locaux sont utilisés »*, complète Déborah Colard. *« Ce site, dont le référencement est totalement gratuit, a vocation à faire connaître les produits locaux du département et favoriser le lien avec le consommateur »*. " Jeveuxdulocal89 " est également accessible sur smartphone ce qui permet, par exemple, à un touriste de savoir quels sont les producteurs locaux qu'il y a autour de lui.

Une fois les informations rentrées par le producteur puis validées par la Chambre d'agriculture, elles apparaissent avec une fiche producteur sur la carte. *« Et les producteurs sont complètement autonomes sur la mise à jour de leur fiche »*, poursuit Déborah Colard. Une mise à jour nécessaire notamment lors de changements d'horaires d'ouverture de magasin ou pour mentionner d'autres activités qui se seraient créées.

Différentes clés d'entrée pour trouver son bonheur

Quant au fonctionnement pour le consommateur ? *« Il y a une clé d'entrée par produits sur les catégories fruits et légumes, fromages et produits laitiers, viandes, charcuterie, volailles et œufs, escargots, poissons, miels et produits de la ruche, confitures, boulangerie, produits céréaliers, vin, autres boissons, produits horticoles… Et les produits bios et les produits médaillés du concours général agricole »*, explique Déborah Colard. *« Il y a aussi une clé d'entrée par lieu de vente ou encore une clé d'entrée sur le réseau Bienvenue à la ferme »*.

Si beaucoup d'actions éphémères ont émergé durant la période de confinement, le site " Jeveuxdulocal89 " a vocation à rester sur le long terme, *« avec des mises à jour régulières »*.

Un site qui a pour but de soutenir l'agriculture à l'image de l'action *« Passez à table »* portée par Yonne Tourisme (voir édition 1578) et la plateforme Agrilocal89 développée par le Conseil départemental, même si ces derniers ont des fonctions différentes. *« Agrilocal89 a vocation à référencer les producteurs pour pouvoir vendre à la restauration collective. Mais il y a un but commun qui est d'ouvrir des débouchés au niveau commercialisation de produits agricoles »*, conclut Déborah Colard.

Les producteurs peuvent dorénavant s'inscrire sur le site www.jeveuxdulocal89.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA 89 La bourse aux fourrages relancée

Dans un communiqué, la FDSEA 89 annonce que *« la sécheresse inédite de ce début d'année va avoir des conséquences sur les cultures mais aussi sur les prairies »*. Une situation délicate pour les éleveurs et les céréaliers qui *« avaient l'habitude de laisser leur paille »*. Ainsi, pour les aider à faire face, la FDSEA 89 a décidé de relancer sa bourse aux fourrages. *« Nous centraliserons les offres et les demandes des personnes intéressées »*, indique la FDSEA 89. Pour signaler les quantités et surfaces disponibles à la vente (paille/fourrage) ou les besoins d'achat, il faut remplir le formulaire au lien suivant : https://forms.gle/nJJ1aX8ajHtJR5Nw5.

« Si vous avez des surfaces en herbe type " jachère ", vous pouvez les proposer en attendant l'autorisation de l'administration », poursuit la FDSEA 89 qui conseille de se référer au barème fourrage pour vendre ou acheter les fourrages.

À noter que les agriculteurs ont jusqu'au 15 juin la possibilité de renseigner sur le dossier PAC, un numéro d'éleveur pour les céréaliers qui produisent de la luzerne *« et ainsi activer l'aide à la légumineuse fourragère »*. Aussi, une plateforme d'échange organisé par les Jeunes agriculteurs est disponible à l'adresse suivante : www.echange-cerealier-eleveur.fr.

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter Manon Da Costa, animatrice syndicale à la FDSEA 89, au 06 03 21 87 10.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture Lancement de la consultation publique pour la charte ZNT riverain

Ce vendredi 22 mai a débuté la phase de consultation publique pour la charte ZNT riverain, établie par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une consultation publique qui durera jusqu'au 25 juin prochain, via le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Cette consultation publique *« vise à recueillir les observations des riverains ou de leurs représentants et des associations départementales ayant pour objet statutaire la défense des intérêts collectifs des habitants sur les chartes »*, indique la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans un communiqué. *« Elle s'inscrit dans le prolongement de plusieurs réunions qui se sont tenues durant le second semestre 2019 associant les différents acteurs concernés (organisations professionnelles agricoles, mairies, associations de consommateurs, de riverains, de protection de l'environnement…) »*.

Pour rappel, le projet de charte vise *« à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités »*, explique la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du département de l'Yonne à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité des parcelles agricoles lors de l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire et dans ce cadre uniquement, en se limitant aux mesures prévues par le décret n° 2019-1 500 du 27 décembre 2019 »*.

La charte précise les distances de sécurité et les mesures pouvant apporter des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants. *« Elle constitue une condition nécessaire pour permettre une adaptation des distances de sécurité »*, conclut la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ

Emploi

Des solutions locales pour remédier à une pénurie de main-d'œuvre agricole

La crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné une pénurie de main-d'œuvre agricole. Une problématique pour les agriculteurs et les viticulteurs, à l'aube des moissons et des vendanges. Même si récemment le gouvernement a ouvert les frontières et a donné la possibilité, sur dérogations préfectorales, de faire venir des travailleurs roumains et bulgares pour les travaux du moment, cela pourrait ne pas suffire. D'autres solutions, en interne, sont donc envisagées, certaines déjà mises en place.



Alors que la crise sanitaire engendre une pénurie de main-d'œuvre agricole, des solutions existent localement, à l'aube de la moisson et des vendanges.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les conséquences qu'elle engendre n'ont pas fini de faire parler. Le monde agricole et viticole est touché par une pénurie de main-d'œuvre. Et lorsque l'on sait que cette dernière est très souvent étrangère pour les vendanges notamment, il y a de quoi s'inquiéter. Mais des solutions existent pour les agriculteurs et les viticulteurs. *«Pour les moissons, la main-d'œuvre est essentiellement locale dans le département. Il n'y a donc pas besoin de main-d'œuvre étrangère»*, indique France Lahutte, animatrice Anefa. *«Seuls les viticulteurs font appel à de la main-d'œuvre étrangère pour les vendanges»*.

Des vendanges qui devraient avoir lieu tôt cette année, probablement dès la fin août avec les crémants, si le temps se maintient. *«Il y aura donc encore toute la population d'étudiants de disponible»*.

Si récemment, le gouvernement a ouvert les frontières et a donné la possibilité, sur dérogations préfectorales, de faire venir des travailleurs roumains et bulgares pour les travaux agricoles, le contexte actuel ne permettra certainement pas à tous les *«habitués»* étrangers de venir en France pour ces emplois saisonniers. Soit à cause des frontières fermées de leurs pays respectifs, soit par simple volonté de ne pas venir en France, l'un des pays européen les plus touchés par le Covid-19.

Le partenariat avec Pôle emploi

Alors, pour pallier ce déficit, l'Anefa diffuse des offres saisonnières. *«Il y a aussi un nouveau partenariat avec Pôle emploi. À chaque fois qu'une offre arrive sur l'Anefa, je la diffuse à la fois sur Pôle emploi et sur l'ensemble des partenaires. Ensuite, je trie les CV que je reçois et j'envoie directement les candidats retenus chez les exploitants»*, explique France Lahutte. *«L'utilisation des réseaux sociaux est aussi importante pour trouver de la main-d'œuvre locale»*.

Des partenariats avec les prescripteurs du département existent aussi. *«Nous allons commencer à remettre en place des actions d'information auprès des jeunes de la mission locale par exemple»*.

Le travail de mise en relation, c'est aussi ce que fait AVE 89. *«On diffuse des annonces pour mettre en lien les salariés avec les employeurs qui recrutent»*, assure Emeline Boutet, chargée de développement à AVE 89.

Quant aux entretiens ? *«Certains peuvent se faire en visio sur des postes particuliers. Sinon, les candidats et les employeurs se rencontrent directement»*, reprend France Lahutte.

L'an dernier, beaucoup de réfugiés statutaires avaient été embauchés pour les vendanges, en partenariat avec Coallia, Adoma et la Croix Rouge, les trois structures qui gèrent l'accueil des migrants dans l'Yonne. Un partenariat qui devrait être reconduit cette année et qui offre une solution supplémentaire en main-d'œuvre.

Des solutions en interne pour les viticulteurs

Il y a aussi les solutions en interne, notamment en viticulture. *«Les viticulteurs compensent ce manque de main-d'œuvre en faisant faire plus d'heures à leurs salariés et en sortant les salariés des caveaux et du secrétariat (où l'activité commercialisation était quasiment arrêtée durant le confinement) pour les mettre dans les vignes. Ils se sont réorganisés en interne, que ce soit les petits comme les gros domaines»*, détaille France Lahutte. Ce qui fut le cas durant la période de baissage. *«Certains ont appelé pour annuler des contrats avec des salariés. Ils ont préféré mettre le personnel des caveaux dans les vignes pour leur éviter le chômage partiel»*, continue Emeline Boutet. *«Il n'est pas impossible que cela soit réitéré pour les relevages»*, ajoute France Lahutte.

Lors des vendanges, des dérogations sont généralement obtenues par les domaines pour que les salariés puissent faire jusqu'à 60 heures par semaine. Si tous les domaines n'utilisaient pas ces dérogations, préférant embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire, il pourrait en être autrement cette année. Avec potentiellement moins de main-d'œuvre étrangère et une difficulté toujours présente de recruter des travailleurs français pour ces tâches, certains domaines pourraient donc trouver la solution en interne, avec ces dérogations, pour assurer la récolte. *«Aussi, certains viticulteurs pourraient faire le choix de repasser à la vendange faite à la machine, (alors que la tendance était pour beaucoup de faire le maximum à la main ces dernières années). Au niveau des vendanges, la masse salariale devrait être beaucoup moins importante que les années précédentes. Seuls les grands crus et les crémants, comme d'habitude, pourraient connaître les vendanges à la main pour certains viticulteurs»*, conclut l'animatrice Anefa.

Christopher Levé



FDSEA 89

Adapter les services au confinement

Durant la période de confinement, la FDSEA 89 a adapté son activité pour continuer d'assurer l'accompagnement de ses adhérents sur la déclaration PAC, en utilisant le système du partage d'écran couplé à l'appel téléphonique.



Tout le monde s'accorde à le dire : il y aura un après confinement ! Effectivement même dans le syndicalisme agricole, il a fallu s'adapter à cette situation inédite. Malgré l'annonce d'un délai supplémentaire pour le dépôt des dossiers PAC 2020, il était conseillé de déposer son dossier avant le 15 mai pour être assuré de percevoir son acompte au 15 octobre.
La FDSEA de l'Yonne qui accompagne chaque année ses adhérents sur la déclaration PAC s'est mise en ordre de marche pour maintenir son service PAC. C'est ainsi que plusieurs solutions ont été proposées aux adhérents qui le souhaitaient.
Certains pouvaient envoyer les assolements pour que les animatrices puissent préremplir les dossiers, d'autres ont pu réaliser leur dossier intégralement grâce au partage d'écran, enfin certains rendez-vous plus complexes ont dû être maintenus en présentiel. Au final, 102 dossiers ont pu être déposés à la FDSEA au 15 mai.

L'accompagnement 2.0

La FDSEA de l'Yonne a opté pour le système du partage d'écran couplé avec un appel téléphonique en simultané. Cette solution présentait le double avantage d'être gratuite avec un logiciel facile à installer, mais surtout sans flux vidéo cela permettait aux agriculteurs ayant une connexion internet plus restreinte de pouvoir quand même procéder à la déclaration.
La solution a convenu à de nombreuses personnes, y compris des gens peu à l'aise avec l'informatique. La facilité d'utilisation et l'accompagnement ont permis de conduire une campagne PAC sereine et efficace.
Dès la prochaine campagne PAC, ce système sera à nouveau mis en place car il permet aux adhérents éloignés d'Auxerre d'éviter un trajet souvent plus long que la télédéclaration elle-même. Le confinement permet d'envisager autrement le travail à distance et la façon d'assurer le service à l'adhérent tout en maintenant le lien avec le terrain. Outre la simplicité, cette nouvelle approche permet aussi d'assouplir les plannings et de pallier les blocages de Télépac qui sont survenus par moments.
Réglementairement, le partage d'écran permet aussi à l'adhérent de rester maître de sa déclaration sans demander une délégation de signature à un organisme tiers puisqu'il peut à tout moment intervenir sur l'ordinateur de l'animatrice et cliquer lui-même pour faire la signature. La FDSEA se félicite donc d'avoir pu maintenir son service PAC et d'avoir pu accompagner tous ses adhérents une nouvelle fois et ce dans les meilleures conditions possibles. Elle assurera également les quelques rendez-vous encore prévus début juin ainsi que pour les adhérents qui souhaiteraient faire des modifications de leur dossier déposé.

MARIANNE RANQUE, ANIMATRICE FDSEA 89

Les animatrices de la FDSEA 89 ont adapté leur façon de travailler, optant pour un accompagnement à la déclaration PAC à distance, durant le confinement. Une méthode saluée par les agriculteurs

Habitués à venir faire leurs déclarations PAC en physique avec les animatrices syndicales de la FDSEA 89, les agriculteurs ont changé leur façon de faire avec l'accompagnement à distance. Une méthode saluée qu'ils espèrent voir se poursuivre les prochaines années.
Témoignages.
Nicolas Fleury, 49 ans, céréalier à Jully : « *Pour moi, cela s'est très bien passé. Cela reste convivial car j'avais l'animatrice syndicale au téléphone. Techniquement, avec l'écran partagé, nous pouvions l'un et l'autre tout voir, c'était plus simple en cas de questions. Donc c'était très bien et l'animatrice connaît très bien son travail. Aussi, je suis à une heure d'Auxerre, alors si je prends un rendez-vous en physique, il me faut une demi-journée. Là, en une heure, le dossier était bouclé depuis chez moi et j'ai pu retourner travailler directement après. Je lui ai même demandé si nous pouvions le refaire l'année prochaine car je trouve que c'est mieux comme cela* ».

Pierre Bonin, 48 ans, éleveur de vaches allaitantes à Avallon : « *Ce procédé est formidable. Je suis "zéro" dans les nouvelles technologies, d'habitude c'est l'animatrice qui fait ma déclaration. Mais cette année, il a fallu changer le système. Elle m'a proposé cette méthode. Cela a été rapide et même si en pleine campagne nous n'avons pas une très bonne connexion, cela a tout de même bien marché. La déclaration a été faite en moins d'une heure. D'habitude, il me faut près d'une heure pour venir à Auxerre (aux bureaux de la FDSEA 89), il faut que je me change. Là, on peut sortir du travail et directement s'installer sur l'ordinateur, on gagne du temps. C'est du positif. Ce système marche déjà très bien et pourtant on n'en est qu'au début* ».

Office national des forêts

Avec le déconfinement, l'homme de retour dans les forêts

Avec le déconfinement acté depuis le lundi 11 mai, les forêts publiques sont à nouveau ouvertes au promeneurs.

Alors que pendant deux mois les animaux se sont habitués à l'absence de l'homme, l'ONF (Office national des forêts) tient à attirer l'attention de chacun sur la sensibilité particulière de la faune sauvage. Car la période actuelle coïncide avec le pic de naissances des jeunes animaux sauvages, quelques règles doivent être respectées pour préserver la faune.
Ainsi, il est recommandé de garder son chien à proximité de soi (moins de 100 m) pour que ce dernier n'aille pas déranger ou attaquer les animaux sauvages. À noter que du 15 avril au 30 juin, pendant la saison des naissances, il est obligatoire de tenir son chien en laisse, sous peine d'être verbalisé. L'ONF recommande également de ne pas toucher les jeunes animaux et d'utiliser les routes et chemins aménagés avec des moyens de déplacements « *doux* » (à pied ou en VTT). Pour les déplacements en voiture sur les voies où la circulation est autorisée, une vigilance plus accrue est à observer, les animaux n'ayant plus l'habitude du danger que représente la route pour leurs déplacements.
L'ONF rappelle que la circulation des véhicules à moteur en dehors de chemins ouverts est interdite. Toute infraction peut entraîner une amende allant de 135 à 1 500 euros.
L'ONF met également le doigt sur les dépérissements d'arbres dans les forêts de Bourgogne Franche-Comté. Une recrudescence des attaques de scolytes dans les forêts est constatée. « *Les effets de ces dépérissements qui apparaissent sur les paysages forestiers peuvent avoir un impact sur la sécurité des usagers de la forêt. Il convient d'être d'autant plus vigilant en période de déconfinement* », écrit l'ONF dans un communiqué sur le sujet. Ainsi, avec la réouverture des forêts publiques, il est recommandé de se tenir éloignés des arbres dépérissants, ne pas dégager soi-même des chemins encombrés par la chute de bois morts et ne pas monter sur les piles de bois, car les arbres malades ont très souvent des branches mortes qui peuvent tomber à tout moment.
Pour rappel, d'avril à octobre, les tiques sont particulièrement nombreuses et actives en milieux naturels, notamment en forêt. Il est donc important de se couvrir bras et jambes, de rester sur les chemins et d'inspecter soigneusement son corps après une activité dans la nature. L'utilisation d'un répulsif (en respectant le mode d'emploi) est conseillée.

CHRISTOPHER LEVÉ

Enseignement agricole

L'incertitude autour de la reprise des cours en physique

Alors que certains élèves ont fait leur retour sur les bancs de l'école ces derniers jours, beaucoup de structures ne savent encore pas si une rentrée sera possible le 2 juin. Ce n'est pas le cas de la MFR de Villevallier, qui poursuit la continuité pédagogique mise en place pendant le confinement, alors qu'un retour au stage est espéré dans les prochaines semaines.

L'après confinement n'est pas forcément signe de clarté, comme en témoigne le système éducatif. La reprise pour certains, l'attente pour d'autres. Beaucoup d'élèves et d'enseignants ne savent toujours pas si une rentrée sera possible d'ici le 4 juillet et la fin de l'année scolaire. « *À ce jour, nous n'avons aucune date de reprise* », assure Yannick Villain directeur de la MFR (Maison familiale et rurale) Centre Yonne, à Villevallier. « *Nous sommes dans le flou et nous aurions bien du mal à nous prononcer sur une potentielle date de réouverture puisque les instructions du ministère de l'Éducation nationale qui arriveront courant de la dernière semaine de mai pour un éventuel retour en classe le 2 juin* ».

Selon lui, le retour d'élèves à la MFR de Villevallier est compliqué, « *sachant que les élèves sont en alternance. Cela voudrait dire que sur les quatre semaines de cours restant, il faudrait faire des demi-groupes pour pouvoir accueillir les élèves dans les normes* ». Il y a aussi le problème de l'internat. « *Je doute que l'on nous autorise à le maintenir* », confie Yannick Villain.

Alors, en attendant, la continuité pédagogique mise en place depuis deux mois se poursuit. « *Nous utilisons un système de plateforme numérique sur laquelle les enseignants apportent des cours et des exercices, où ils peuvent également répondre aux questions* », explique le directeur de la MFR de Villevallier. « *Il y a un accompagnement de chaque élève qui permet de voir les difficultés soit scolaires soit techniques qu'ils pourraient rencontrer, et de les aider. Nous avons vraiment fait beaucoup d'humain durant cette période et nous ferons certainement pareil durant le mois qu'il va nous rester* ».

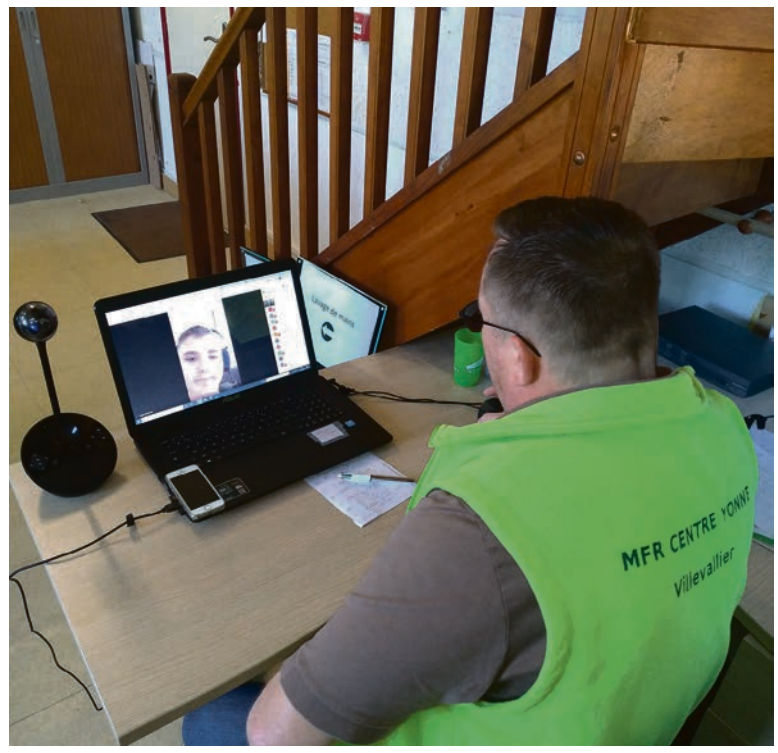
Un retour en stage attendu

Quant à l'organisation des stages ? « *Les élèves alternants sont en stage au moins jusqu'au 15 juillet. Il y aura probablement un avenant à la convention de stage pour permettre aux jeunes d'aller épauler les agriculteurs dès cet été pour la moisson. On espère pouvoir faire bénéficier d'un retour en stage les élèves dès le 2 juin* », répond Yannick Villain. « *Si le retour à la MFR ne sera certainement pas possible, nous espérons le retour en stage. Et les jeunes l'attendent avec impatience* ». Pour préparer ce retour, la MFR de Villevallier a d'ailleurs commandé des équipements de protection pour les élèves.

L'établissement travaille aussi sur la prochaine rentrée scolaire de septembre, « *qui risque d'être également perturbée. Il va y avoir un travail avec les équipes. Le contexte actuel va forcément modifier les plans de formation* », indique-t-il. « *Nous nous préparons à l'après avec toutes les incertitudes que nous pouvons avoir aujourd'hui. Nous avons très peu de directives et beaucoup d'attentes de l'autre côté : le questionnement des familles, le questionnement des maîtres de stage. Aujourd'hui, nous avons très peu de réponses à leur apporter* ».

Pour autant, il l'assure, « *cela n'empêchera pas les élèves de réussir et pour la grande majorité d'obtenir leur diplôme. Tous les examens seront basculés en contrôle continu, il n'y aura aucune note terminale. Nous allons nous caler avec les équipes pour que les notes soient remontées d'ici le 15 juin afin que les élèves puissent bénéficier des jurys mis en place par les différentes autorités académiques. Il faudra ensuite attendre la délibération des jurys, au 4 juillet, pour savoir si les notes remontées valident ou pas le parcours des élèves. C'est une situation particulière. C'est de l'inédit, du jamais vu* », conclut Yannick Villain.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les enseignants de la MFR de Villevallier poursuivent la continuité pédagogique à distance de leurs élèves.

Les rendez-vous de l'orientation et de l'alternance

En ce moment, pour remédier à l'impossibilité de faire des portes ouvertes, les MFR de Bourgogne Franche-Comté, dont la MFR de Villevallier, font des rendez-vous de l'orientation et de l'alternance, pour permettre aux familles d'avoir un moment d'échange avec l'établissement, en vue d'y inscrire leurs jeunes. « *Nous leur permettons de venir nous voir* », lance Yannick Villain. « *Nous sommes en période de recrutement mais nous ne pouvons pas accueillir comme d'habitude des familles qui se posent des questions, qui voudraient voir, visiter. Ces rendez-vous vont nous permettre d'accueillir des gens (sur rendez-vous) pour les orienter sur l'inscription de leurs jeunes* ». Pour plus d'informations, se rendre sur le site : www.mfr-bfc.fr.

La MFR de Villevallier, c'est quoi ?
La Maison familiale et rurale de Villevallier, c'est 110 élèves et apprentis en 2020. « *Ils se répartissent sur des classes de 4ème et 3ème de l'enseignement agricole* », **précise Yannick Villain, directeur de l'établissement. « *Il y a aussi deux Bacs pros : le Bac pro grandes cultures et le Bac pro polyculture-élevage. Ainsi que des diplômes du ministère de l'Éducation nationale en apprentissage qui sont le CAP agent polyvalent en restauration, et le titre de cuisinier-gestionnaire de la restauration collective. Nous avons des filières qui vont du producteur jusqu'au consommateur* ».**



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

* Prix net en euros hors taxe pour un T7.165S (Phase V) en finition S-sentiel, équipé d'un pont avant et d'une cabine suspendus, d'un relevage avant, de 4 distributeurs arrière à commande mécanique, roues en 420/85R28 et 520/85R38. Garantie constructeur sur la transmission 5 ans / 4000H au premier des deux termes échus. Offre sans reprise, prix net hors financement, options et accessoires supplémentaires, valable du 1er avril au 30 juin 2020 chez les concessionnaires New Holland participant à l'opération. New Holland préconise les lubrifiants BTS.

Agriculture biologique

Affronter la fin de l'aide au maintien

Fin avril, le réseau régional des Groupements d'agriculteurs biologiques a exprimé son mécontentement face à la suppression de l'aide au Maintien en agriculture biologique (MAB). Les exploitants impliqués depuis plusieurs années dans cette filière y voient comme une injustice.



Pour Pascal Guérin, exploitant en Côte-d'Or, il ne faut pas lâcher ceux qui se sont lancés dans le bio il y a plusieurs années.

Le 24 avril dernier, plusieurs organisations fédérant des agriculteurs bios en Bourgogne Franche-Comté ont exprimé leur incompréhension face à la disparition de l'aide au Maintien en agriculture biologique (MAB). Cette aide, alimentée par des fonds européens Feader, des fonds d'État et d'autres provenant des agences de l'eau, et gérée par la Région, (voir encadré) vise à compenser les surcoûts liés aux pratiques, à pérenniser les engagements et à rémunérer les services environnementaux liés au passage en bio : arrêt des pollutions diffuses affectant l'air, les sols et les eaux, protection de la biodiversité… Pour Thierry Poirier, à la tête d'une exploitation d'élevage bovin et ovin viande, dans le sud de l'Yonne, à Beauvilliers, installé en 1996 et passé en conversion bio à partir de 2001, *«les conséquences de cette suppression sont évidemment financières. Mon exploitation est à 100 % herbagère. L'aide MAB pour moi, c'était 90 euros de l'hectare, soit environ 12 000 euros que je touchais contractuellement depuis 2015. Je pensais qu'elle serait prolongée d'un an, dans l'attente de la nouvelle Pac. Pendant un an, il va falloir faire sans et puis après, on est un peu dans le flou. L'ennui, c'est que nous faisons des projets et des prévisions d'investissements avec les banques et qu'une décision comme celle-ci rend les choses plus compliquées. Il y a, certes, des aides à la conversion mais il ne faut pas oublier ceux qui sont en place depuis longtemps. L'arrêt des aides MAB ne remet pas en cause mon engagement dans le bio, mais c'est tout de même dommage…»*

En attendant la PAC…

De son côté, Pascal Guérin, agriculteur en Gaec avec son épouse en Côte-d'Or, installé depuis 1987 à Billy-lès-Chanceaux et passé en bio en 1998 sur une exploitation de polyculture-élevage avec deux ateliers de transformation sur la ferme, et 225 hectares cultivés, dont la moitié en herbe pour un troupeau de 35 vaches allaitantes de race limousine, estime que *«la disparition de l'aide MAB, c'est près de 24 000 euros qui ne vont pas rentrer. Gérer cela va être compliqué. J'ai des appels d'autres agriculteurs concernés qui me disent que cela va être très problématique pour eux. Dans notre cas, nous faisons de la vente directe, mais nous ne pourrons pas augmenter cette activité pour tenter de récupérer ce que nous perdons, puisque nous sommes déjà au maximum de ce que nous pouvons faire en termes de charge de travail»*. Pour celui qui est aussi président du GAB de Côte-d'Or, l'espoir réside dans une future PAC plus *«verte»*… mais qui tarde à se concrétiser. *«Personnellement, je ne considère pas qu'en tant que bio, nous sommes plus «blancs» que les autres,* souligne-t-il. *Je travaille en bonne intelligence avec tout le monde, j'ai des voisins qui sont en conventionnel et la cohabitation se passe bien. Néanmoins, j'estime qu'on oublie les bienfaits de l'agriculture biologique sur la qualité de l'eau. L'aide MAB, c'était une reconnaissance des efforts que nous fournissions, cela évitait de dépenser de l'argent pour assainir de l'eau. Aujourd'hui, ces efforts ne sont plus reconnus. La crainte que j'ai, c'est celle d'un désengagement du bio. Si certains producteurs n'ont ni la valorisation de leur produit, ni la reconnaissance des efforts fournis, ils arrêteront. Ils économiseront déjà une certification bio qui représente un coût de 800 à 1 000 euros. Si on continue d'aider les agriculteurs à la conversion mais qu'on laisse tomber ceux qui ont fait ce choix il y a plusieurs années, c'est problématique»*.

Solutions de rechange ?

Ces agriculteurs peuvent-ils trouver dans les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) un moyen de compenser, ou du moins de limiter cette perte en s'appuyant sur un autre type d'aide ? Ce n'est pas si simple car ces mesures sont territorialisées, elles ne s'appliquent pas partout. Pour qu'un agriculteur puisse y prétendre, il faut qu'en amont, un opérateur (Chambre d'agriculture ou autre organisme…) ait déposé un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC). *«Il s'agit,* explique Géraldine Ducellier, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *d'un dossier qui doit être accepté par l'administration qui se base sur un certain nombre de critères et d'enjeux considérés comme prioritaires. Cela peut porter sur la qualité de l'eau ou sur la biodiversité, parfois en référence à des zones Natura 2 000, mais pas exclusivement. Le PAEC est évalué par rapport aux enjeux qu'il concerne, la pertinence des mesures qui y figurent et le niveau de financement réclamé»*. Si le PAEC est validé, la Chambre d'agriculture contacte les agriculteurs qui se trouvent sur le territoire en question et les informe qu'ils ont la possibilité de contractualiser, s'ils le souhaitent, une ou plusieurs MAEC. Il faut aussi savoir qu'une MAEC ne peut s'ajouter à une mesure d'aide bio qui serait déjà active sur une parcelle d'un agriculteur. *«Les MAEC,* explique pour sa part Clément Divo, ingénieur-conseil et développement agricole au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *ne peuvent être une alternative crédible puisqu'elles sont ciblées sur des territoires précis. Les agriculteurs sont malheureusement habitués aux déceptions, de ce point de vue. Les aides à la conversion baissent, celles au maintien étaient déjà plafonnées et on savait qu'il y avait un risque de disparition de lignes budgétaires sur ce domaine. Les derniers plafonds appliqués étaient déjà très faibles»*. Des agriculteurs passés en bio depuis plus de cinq ans peuvent ressentir une injustice. Certains étaient partis sur des zones de captage d'eau potable, en conversion, parce qu'on leur avait dit qu'ils seraient aidés et qu'ils concourraient à la bonne qualité de l'eau. Ils ont joué le jeu mais aujourd'hui, ils voient une partie des aides prévues disparaître. En faisant ce choix, ils ont eu le sentiment de répondre à une attente sociétale, aujourd'hui pas vraiment récompensée. Face à cette situation, le sentiment qui prévaut dans les rangs des agriculteurs qui ont fait le choix de cette orientation culturale depuis de nombreuses années, c'est la déception.

BERTY ROBERT

«La Région n'a rien supprimé»

Pour Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, il est important de préciser que la Région n'a pas supprimé d'aide : *«L'aide MAB relève de financements européens (Feader) dont la gestion a été confiée aux Régions, dans le cadre d'un programme qui court de 2015 à 2021. Il y a un volet d'aide à la conversion au bio et un autre d'aide au maintien en bio. Il s'agit là de sommes conséquentes mais la Région ne mettait rien : il s'agit de fonds européens et d'une contrepartie nationale apportée par l'État. En 2018, l'État a décidé de supprimer l'aide au maintien, non pas parce qu'il avait quelque chose contre l'agriculture biologique, mais parce que le constat d'une explosion des conversions en bio a été fait. Dans le Feader, il y avait aussi des financements provenant des agences de l'eau, mais ces dernières ont diminué leurs interventions. L'augmentation forte des conversions est un phénomène que personne n'avait anticipé en 2015, au moment de l'élaboration des programmes européens. En 2018, il est apparu qu'on risquait de manquer d'argent pour l'aide à la conversion. Il était donc capital de maintenir les enveloppes budgétaires pour ce secteur. Dans le cadre de l'Europe, il est impossible de renégocier ces enveloppes en cours de programme. Donc, pour maintenir la conversion, il a fallu supprimer l'aide au maintien. Pour la Bourgogne et la Franche-Comté, une enveloppe de 50 millions d'euros était prévue pour l'aide à la conversion. Au final, à travers un «remaquettage» destiné à annuler le maintien pour consolider la conversion, l'enveloppe est passée à 70 millions. Lorsqu'en 2018, j'ai constaté cela, j'ai pris parti pour les bios. Je ne trouvais pas normal la disparition d'une aide au maintien que j'estimais justifiée. Par mesure de transition, en 2018, on a mis un budget régional, à titre transitoire, de 500 000 euros, afin d'apporter une aide aux agriculteurs concernés. En 2019, la Région a encore rajouté 300 000 euros, mais avec le retrait des derniers financeurs, nous n'avions pas de raison de continuer. Depuis le début de mandat, j'ai mené avec les interprofessions bios des négociations constantes afin de trouver des partenariats impliquant, cette fois-ci, des fonds de la Région. En juin 2019, nous avons conclu un contrat de filière avec les bios auquel nous avons consacré 950 000 euros qui ont permis de financer des aides à l'animation, au conseil, en complément de ce que fait la Chambre d'agriculture, des aides à la recherche et en investissements».*

Élevage laitier

Le contrôle de performances reprend

Après une interruption du 17 mars au 4 mai liée au confinement général, les pesées de lait reprennent en Franche-Comté. Outre leur intérêt pour le pilotage technico-économique de l'exploitation, les données collectées alimentent aussi les modèles d'évaluation génétique des animaux.

Depuis le 4 mai, les pesées de lait en élevage ont repris en Franche-Comté, après une interruption de sept semaines, à la suite des mesures de confinement général décrétée par le gouvernement, face à l'épidémie de Covid-19. « *Pendant cette période, les contrôles réalisés par les éleveurs en autocontrôle, et ceux équipés de compteurs à lait et de préleveurs en ferme agréés, se sont poursuivis. Et depuis le 8 avril le contrôle des élevages équipés de robot de traite a également pu reprendre avec l'accord de l'éleveur* », relate Honorine Adam, de Haute-Saône Conseil Élevage. « *Mais pour les autres élevages, dont la dernière pesée a eu lieu fin février, l'écart est de plus de deux mois. Cela reste néanmoins un intervalle compatible avec le protocole officiel du contrôle de performances pour qualifier les lactations. Nous avons organisé le planning de reprise des pesées en priorisant les élevages pour lesquels cette collecte de données était la plus urgente* ».

Suivre les livraisons de lait

Outre les conseils dispensés par les techniciens des entreprises de conseil en élevage, notamment pour valoriser pleinement la ration distribuée aux animaux en la complémentant judicieusement, ainsi que pour suivre les livraisons de lait en ce contexte de limitation des volumes pour certains, rappelons ici que le contrôle de performances permet aussi de collecter et d'enregistrer les performances des animaux de la base de sélection. Les données collectées, qui décrivent le phénotype des vaches, permettent de calculer, à l'aide d'un modèle animal intégrant effets directs et effets maternels, la valeur génétique de chaque animal de la base de sélection. La valeur génétique de chaque animal reproducteur est diffusée sous forme d'index. Ces derniers sont utilisés à des fins de sélection au sein des élevages et des outils du schéma de sélection (station d'évaluation, insémination…).

Des équipements de protection adaptés

« *La reprise a eu lieu dans des conditions normales, et nos agents sont munis d'équipements de protection spécifiques, qui leur permettent d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions de sécurité et de respecter les mesures préconisées pour éviter la propagation du Covid-19*», poursuit Honorine Adam : «*ils sont revêtus d'une chasuble jetable – car le respect des distances n'est pas toujours simple dans un espace aussi réduit que la fosse de la salle de traite, munis d'un masque et d'une visière de protection du visage, de gants, ainsi que de gel hydroalcoolique pour pouvoir se désinfecter les mains quand c'est nécessaire*. » Même son de cloche chez Eva Jura : « *en ferme, il est indispensable de continuer à respecter la distanciation pour les activités des inséminateurs. Si l'intervention ne permet pas d'assurer la distanciation sociale, comme c'est le cas en salle de traite ou lors de prélèvements de biopsie par exemple ou encore dans des bureaux étroits, le salarié et l'éleveur devront porter un masque de protection* », précise le président Nicolas Perrodin. Côté conseil, c'est le canal téléphonique qui a été utilisé jusqu'alors. Les appuis techniques en présence des éleveurs vont reprendre très prochainement. « *Nous mettons tout en œuvre afin que les services attendus de Conseil Élevage soient au rendez-vous : un suivi technico-économique performant et des résultats officiels des vaches qualifiés* », résume Régis Brepson, vice-président de Geniatest et responsable de la commission Conseil en élevage. Dans un autre registre, celui de l'indexation morphologique des animaux, signalons que les activités de pointage ont également repris la semaine dernière, toujours avec le souci de respecter les préconisations en matière de prévention de l'épidémie de coronavirus. Au niveau du Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (LIAL) de Rioz, en Haute-Saône, l'activité remonte en puissance. « *Nous avons eu un peu de mal à obtenir des masques, qui ont mis du temps à arriver*», explique Jean-Marie Chaudot, le directeur du LIAL. «*Mais le nombre d'analyses réalisées revient progressivement à la normalité : c'est déjà quasiment le cas pour les analyses de contrôle laitier, mis à part la recherche des butyriques, des E. coli et des résidus d'inhibiteurs dont la fréquence reste inférieure au protocole standard. Avec la réouverture des écoles, nous aurons dans les prochaines semaines de nouveaux plus de personnels disponibles, qui étaient jusqu'alors en garde d'enfants* ».



Les agents de pesées ont été équipés de dispositifs de protection individuels de manière à pouvoir accomplir leurs missions dans de bonnes conditions de sécurité.

Alexandre Coronel



Cahier spécial Arvalis

Le numérique au service de l'agriculture

A l'heure où le digital prend une place prépondérante partout dans le monde, il est intéressant de se pencher sur l'essor de celui-ci dans le monde agricole. Arvalis Institut du Végétal, teste dans le réseau des Digifermes des outils et services connectés en conditions réelles. Fin avril, pour remplacer le colloque initialement prévu à St Hilaire-en-Woevre, Arvalis Institut du Végétal a organisé un Digicolloque en 4 sessions en ligne de 2h sur des thématiques allant du désherbage à l'élevage et fourrages. Afin de faire le point sur les quelques nouveautés qui ont été présenté lors de ce DigiColloque, ARVALIS Institut du végétal, en partenariat avec Terres de Bourgogne, vous propose un cahier spécial. En espérant que ce dossier *«Le numérique au service de l'agriculture»* vous apport une information utile, les équipes d'ARVALIS Institut du végétal vous souhaite une bonne campagne et restent à votre disposition.

Luc PELCE & Diane CHAVASSIEUX - ARVALIS Institut du végétal

Réseau des Digiferme®

Historique et objectif

Pour accompagner le développement des technologies du numérique, Arvalis a développé son expertise dans les domaines du traitement de données massives, de la modélisation des cycles biologiques, des capteurs, des outils d'aide à la décision, du guidage des engins. Avec ces évolutions, de nouveaux métiers sont apparus au sein des équipes: optroniciens, biostatisticiens, data scientist.
Dans une logique de recherche collaborative et ouverte, Arvalis s'est associé à IDELE[1], ITB[2], Terres Inovia et l'ACTA[3] pour élaborer en 2016 un dispositif d'expérimentation de plein champ baptisé Digifermes®. Les stations d'expérimentation labellisées Digifermes® mettent en œuvre les outils et services connectés en conditions réelles. En plus de leur vocation à être des plateformes de démonstration, les Digifermes® permettent de tester des idées nouvelles et des prototypes. L'ambition est de faire passer les inventeurs des concepts aux travaux pratiques.
Le réseau des Digiferme® valorise l'excellence méthodologique des instituts et appuie scientifiquement les entreprises souhaitant mettre au point des produits et services innovants pour les producteurs. L'ambition est de faire émerger les innovations utiles aux producteurs et d'en faire profiter le plus grand nombre, de la Recherche & Développement publique et privée aux agriculteurs.

Construction du réseau

En 2016, lors de la construction du réseau, deux fermes expérimentales sont fondatrices du réseau : la Digiferme® grandes cultures de Boigneville (Essonne) et la Digiferme® polyculture – élevage de Saint-Hilaire-en-Woëvre (Meuse).

Ces deux fermes expérimentales sont des stations expérimentales d'ARVALIS. Est également mis en place le comité de décision stratégique des Digifermes®, constitué des directeurs des Instituts Techniques membre fondateur du label des Digifermes®.

En 2017, une troisième ferme rejoint le réseau, la Digiferme® ovine du Mourier (Haute-Vienne), animée par le CIIRPO[4] et par l'IDELE. Est également mis en place un comité de labellisation, en charge du recrutement des nouvelles Digifermes®, composé d'un membre



Inauguration des 5 nouvelles Digifermes® lors du Salon de l'agriculture en mars 2018 à Paris.

représentant de chaque Institut Technique fondateur du label. Un appel à candidature est lancé en fin d'année.

Début 2018, en plus du recrutement de l'animatrice du réseau Inès Teetaert, ingénieur au sein d'Arvalis, se déroule une première phase d'intégration au réseau.

Les candidats ont rempli un dossier de présentation de l'exploitation, des activités numériques en cours et à venir, de l'ambition portée par l'exploitation, de sa place dans le milieu agricole et des moyens de supports et d'expertise dont elle dispose.

Sur les 10 candidats, seuls 5 sont retenus et sont labellisées Digifermes® pour 3 ans, lors d'une cérémonie officielle au Salon International de l'Agriculture à Paris le 01/03/2018 :



Intégration de 5 nouvelles Digifermes® en septembre 2018 lors de la foire de Chalon en Champagne (51).

• La Digiferme® de production laitière de Derval (Loire-Atlantique) animée par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire
• La Digiferme® de production porcine de Romillé (Ille-et-Vilaine) animée par l'Institut Français du Porc
• La Digiferme® du Rheu, station d'expérimentation des veaux de boucherie (Ille-et-Vilaine) supportée par l'IDELE.
• La Digiferme® de Miermaigne (Eure-et-Loir), grandes cultures, de la Chambre d'Agriculture départementale d'Eure-et-Loir.
• Et la Digiferme® de Terralab (Marne), grandes cultures également, supportée par un consortium d'entreprises Terrasolis dont la Chambre d'Agriculture Régionale Grand Est

Une première réunion technique avec les responsables des Digifermes® est tenue au Mourier. Cette réunion annuelle est l'occasion de rencontres entre les différentes Digifermes®, d'échange sur les technologies et de progression du réseau. C'est à la suite de cette réunion qu'est mis en place notamment le site Internet des Digifermes® : www.digifermes.com

Lors de l'été 2018 et face à la demande importante d'intégration au réseau, un nouvel appel à candidature est fait. En plus de présentation d'un dossier, les candidats devront également cette fois présenter leur projet devant le jury, i.e. la commission de labellisation. Sur les nombreuses candidatures reçues, seules la moitié sont jugées aptes à intégrer le réseau. C'est lors de la Foire Agricole de Châlons-en-Champagne que sont officiellement intégrées 5 nouvelles Digifermes®, dont 2 Digifermes® viticoles :
• La Digiferme® de Plumecoq (Marne), vigne, animée par le Comité Champagne (ex CIVC[5])
• La Digiferme® Vinnopôle Sud-Ouest (Tarn), vigne, animée par l'IFV[6]
• La Digiferme® Agroécologique 3.0 (Somme), grandes cultures, issue d'un partenariat entre la Chambre d'Agriculture Départementale de la Somme, Agro-Transfert Ressources et Territoires et un agriculteur,
• La Digiferme® des Etablières (Vendée), avec une production de vaches allaitantes, animée par la Chambre d'Agriculture Régionale des Pays de Loire
• Et la Digiferme® Saint-Ex Innov (Rhône), grandes cultures, soutenue par un consortium d'entreprises réunis sous Saint-Ex Innov et animée par Arvalis.

En Mars de l'année 2019 se tient la deuxième réunion annuelle des Digifermes® sur les sites de Romillé et du Rheu. C'est l'occasion de mettre en avant et de travailler sur des thématiques communes à plusieurs Digifermes®, comme le tableau de bord, le suivi des consommations… suite à cette réunion sont mis en place plusieurs groupes de travail, comme le groupe Grandes Cultures ou l'expérimentation sur les barrières virtuelles en élevage avec un protocole partagé sur 4 Digifermes®.

Fin d'année 2019 : le réseau est renforcé avec Amélie Fischer de l'IDELE pour l'animation des fermes d'élevage et Géraldine Hirschy de l'ACTA pour le support du réseau au niveau européen.

Elles représentent également leurs instituts au sein de la commission de labellisation. Avec l'animatrice du réseau, elles forment un COPIL pour le réseau.

Description du réseau

Les Digifermes® sont des plateformes d'accélération du processus d'innovation. Exploitations agricoles à taille réelle et stations d'expérimentation, ce sont à la fois des outils de production et des fermes laboratoires. Ces dispositifs de plein champ, ouverts, collaboratifs et instrumentés, bénéficient de l'expertise des ingénieurs et techniciens des instituts et structures de R&D et RDI[7] encadrantes. Un système d'information connecté permet de collecter, d'enrichir et de valoriser toutes les données acquises en les reliant notamment aux outils d'aide à la décision pour le pilotage tactique et stratégique des exploitations du futur.

Les actions au sein des Digifermes® sont nombreuses (cf. liste exhaustive en annexe[i]) et variées, elles vont de l'étude de solutions numériques déjà en vente sur le marché, comme les stations météo connectées à l'appui au développement d'outils à différents stades sur l'échelle TRL.

En quelques chiffres, actuellement, le réseau des Digifermes® c'est :

• 13 exploitations agricoles et 4 systèmes agricoles sur les 6 systèmes en France
• Plus de 1200ha de SAU et plus de 1800 animaux
• 12 cultures dont la vigne (culture pérenne)
• 20 ingénieurs et 35 techniciens à plein temps

Évolution à venir

Le réseau des Digifermes® est en phase de restructuration afin de garantir chaque jour l'excellence méthodologique d'évaluation des technologies.

De plus, face aux observations des premières années d'appui aux nouvelles technologies, l'expertise des Digifermes® dans l'accompagnement des entreprises de l'AgTech semble indispensable.

Une phase de rénovation interne est donc indispensable avant de nouveaux appels à candidature et intégration au réseau des Digifermes®. Actuellement, est en train de se mettre en place :

• Des outils de suivi des activités des Digifermes® (un bilan est désormais demandé chaque année, construit à partir du projet présenté lors du dépôt de candidature, ce bilan comprendra les activités lancées, combien ont réussi, combien ont échouée et pourquoi, nombre de réunions interne au réseau des Digifermes®, nombre de réunions externes et d'évènements de promotion des activités des Digifermes®, nombre de personnes touchées. Il est complété par des fiches d'évaluations rapides des technologies, fiches partagées avec l'ensemble du milieu agricole.)

• Des moyens d'intégration et d'échanges des données (échange des outils de communication sur le backoffice du site internet des Digifermes® avec un code d'accès par ferme ou outil de partage des documents comme un Sharepoint).

• Des évènements de présentation et de promotion des activités des Digifermes® (JPO, colloque des Digifermes® à organiser avec pour objectif d'inviter tous les responsables de coopératives, négoces, conseillers et professionnels du monde agricole.

La première Digiferme® à s'être lancée est la Digiferme® de Saint-Hilaire-en-Woëvre qui en avril 2019 a organisé sur une semaine 4 digicolloques de 2 heures pour présenter une des thématiques travaillées sur la station.

Au final, plus de 1450 participants ont suivi et participé aux digicolloques. Ce format sera repris dans 3 ans par Saint-Hilaire-en-Woëvre et monter courant 2021-2022 par l'ensemble du réseau).

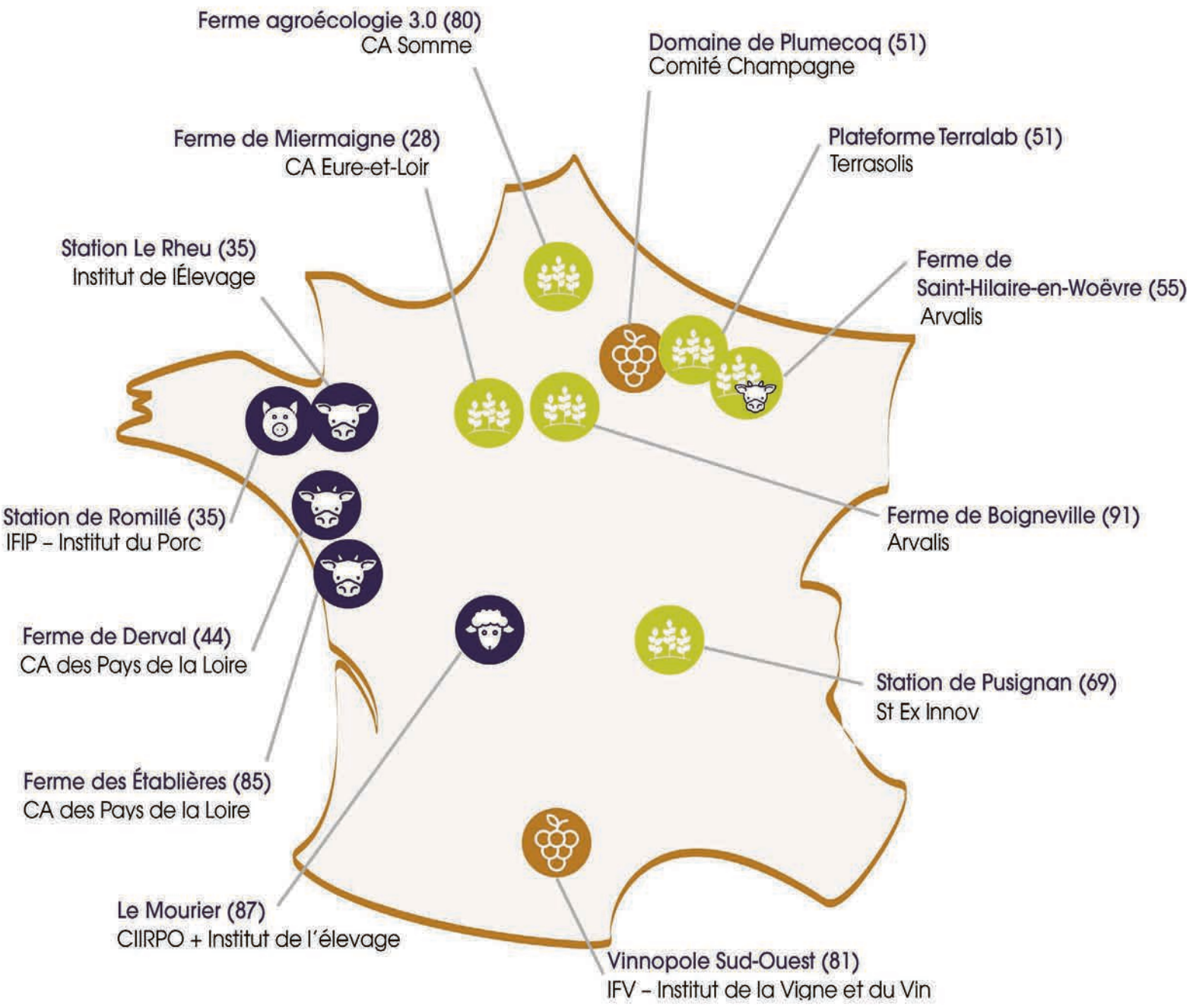
• Des outils d'appuis aux entreprises de l'AgTech (liste exhaustive des moyens présents dans les Digifermes®, appui à la recherche de différents moyens de financement, liste des différents projets auxquels les Digifermes® sont inscrites et moyens d'accès, liste des différentes bourses et possibilité de financement pour les innovations numériques…)

Résumé

Pour résumé, les Digifermes® sont un réseau de fermes expérimentales qui ont pour vocation de tester les innovations numériques pour les agriculteurs. Les premiers tests ont démontré le besoin d'accompagnement des structures de l'AgTech dans le domaine agricole : adaptation des outils numériques aux usages agricoles, aux conditions extérieures, positionnement dans le milieu agricole, réponse aux besoins des agriculteurs, arguments de ventes, référencements… Tout ceci est possible avec l'accompagnement des Digifermes®.

Nous aimerions également être capable d'apporter aux entreprises des solutions de financements, mais aussi trouver un moyen de faire entendre auprès de jeunes entrepreneurs les besoins du monde agricole.

[1] IDELE : Institut de l'Elevage
[2] ITB : Institut Technique de la Betterave
[3] ACTA : tête de réseau des Instituts Techniques Agricoles
[4] CIIRPO : Centre Inter-régional d'Information et de Recherche en Production Ovine
[5] CIVC : Comité Interprofession des Vins de Champagne
[6] IFV : Institut Français de la Vigne et du Vin
[7] RDI : Recherche, Développement et Innovation



Carte du réseau des Digifermes

Liste des actions par Digiferme®

• Digiferme® Living Lab Ferme Agroécologie 3.0 - Chambre d'Agriculture

• Adaptation d'un robot désherbage aux grandes cultures

• Télédectection des adventices et frappes ciblées

• Modulation de semis et fertilisation (N, P, culture) en grandes parcelles

• Tests de produits de biocontrôle en blé et pommes de terre

• Systèmes culturaux à doubles vocation alimentaire et non alimentaire

• Réduction des phytosanitaires en rotation intensives
• Capteurs et modèles pour le pilotage de l'irrigation et des traitements

• Bioindicateurs, couverts et semis directs pour la fertilité des sols

• Digiferme® de Boigneville – Arvalis

• Tests et évaluation des stations météo connectées

• Essais autoguidage et autres innovations agroéquipements (dont bineuse autoguidée)

• Test de cartographie des adventices par drone

• Keyfield

• Projet européen IOF2020 et développement de piquets connectés (avec Bosch)

• Cahier des charges pour un tableau de bord connecté

• Développement de la sonde Javelot

• Test et amélioration du robot Ecorobotix

• Carte de modulation en fonction de la réserve utile

• Test d'outils de partage

• Evaluation du robot effaroucheur

• Test d'outils de gestion de l'irrigation

• Mise en œuvre d'un outil portatif infrarouge d'analyse du sol

• Etude des pièges connectés

• Digiferme® de Derval - Chambre d'Agriculture

• Acquisition des consommations d'électricité et d'eau en temps réel

• Analyse continue du lait pour détecter les chaleurs, les cétoses et les problèmes de santé

• Développement d'un tank à lait basse consommation et connecté

• Mesure des biomasses d'herbe avec drone et satellite

• Désherbage du maïs avec un robot

• Méthanisation et analyse des consommations énergétiques

• Digiferme® des Etablières – Chambre d'Agriculture

• Acquisition des consommations d'électricité et d'eau en temps réel

• Pilotage de la reproduction et suivi des comportements avec colliers, podomètres et caméras

• Suivi de l'abreuvement en bâtiment et au pâturage via des abreuvoirs volumétriques et des capteurs connectés sur le réseau d'eau

• Mesure de la valeur de l'herbe en comparaison avec les satellites

• Digiferme® de Saint-Ex Innov – consortium Saint-Ex Innov et animée par Arvalis

• Relay-cropping : cultiver 3 cultures en 2 ans

• Semis en diamant, ultra-haute précision

• Modélisation du développement du ravageur du maïs : la chrysomèle

• Mise en point d'un système d'irrigation à modulation intraparcellaire

• Développement d'un outil portatif de caractérisation des sols

• Digiferme® de Miermaigne – Chambre d'Agriculture

• Création d'un tableau de bord de recueille des data de différents capteurs

• Interopérabilité

• Essais IoT, machine et robots

• Essais systèmes, agroécologie de précision

• Essai écosystèmes

• Digiferme® du Mourier - CIIRPO & IDELE

• Mise en place d'un tri automatisé

• Mise en place d'un ajustement de la ration par poids ou selon l'état corporel

• Réalisation d'un prototype de bascule numérique

• Création d'un pistolet automatique qui adapte la dose de traitement au poids de l'animal

• Mise en place d'un traitement sélectif uniquement sur les animaux qui en ont besoin, identifiés par l'évolution anormale de leur poids vifs, mesuré sur boucle électronique

• Digiferme® de Plumecoq – Comité Champagne

• Développement d'OAD en appui de la météo

• Acquisition de données

• Evaluation du réseau sur l'ensemble du vignoble champenois

• Test de robots agricoles

• Evaluation d'outils de pulvérisation et de désherbage

• Digiferme® du Rheu – IDELE

• Test de caméra 3D pour mesurer le poids des animaux

• Pilotage de l'alimentation pour répondre aux cahiers des charges des boucheries

• Pilotage de la production d'énergies renouvelables

• Production d'eau chaude solaire, via du biogaz ou des centrales photovoltaïques

• Digiferme® de Romillé – IFIP

• Détection précoce des pathologies

•Développement d'abreuvoirs, nourrisseurs et balances connectées

• Construction de modèles prédictifs pour développement de maladies

• Mise au point d'un capteur d'activité élevage-compatible
• Suivi des performances avec la conception d'un portique 3D

• Création d'une pharmacie connectée

• Digiferme® de Saint-Hilaire-en-Woëvre – Arvalis

• Evaluation des robots désherbage (Oz et Dino de Naïo Technologies)

• Développement d'un cahier des charges d'un tableau de bord connecté

• Evaluation d'écorobotic

• Cartographie adventices par drone

• Gestion du pâturage, valeur référence pour Sentinel II

• Modulation sur 20ha (semis, apport azote)

• Test d'une sonde température connectée pour balle de foin

• Evaluation des rations sur les animaux

• Test du désherbage électrique

• Test d'outils de suivi des animaux et des vêlages

• Aide au développement d'une puce connectée sur bovin

• Analyse du bien-être animal face à des colliers sans barrières

• Digiferme® Terralab – consortium Terrasolis et animée par Chambre d'Agriculture

• Enregistrement automatisée de la traçabilité et de la donnée agricole

• Test des outils de connectivité de Karnott

• Bêta-test des fonctionnalités de l'outil informatique MyEasyFarm

• Evaluation de la transmission de capteurs par un réseau bas-débit

• Test de l'outil Digital Farming

• Test de capteurs embarqués Greenseeker et intégration au FMIS MesP@rcelles

• Digiferme® Vinnopole Sud-Ouest – IFV

• Acquisition de références avec différents outils : capteurs, drones, satellites

• Analyse, cartographie

• Action : robot pour vigne

• Suivi en cuverie

Inès Teetaert
Chargée de projet Agriculture Numérique
Responsable du Réseau des Digifermes
L'INNOVATION AU CHAMP

Le désherbage électrique

Une efficacité dépendant de nombreux facteurs

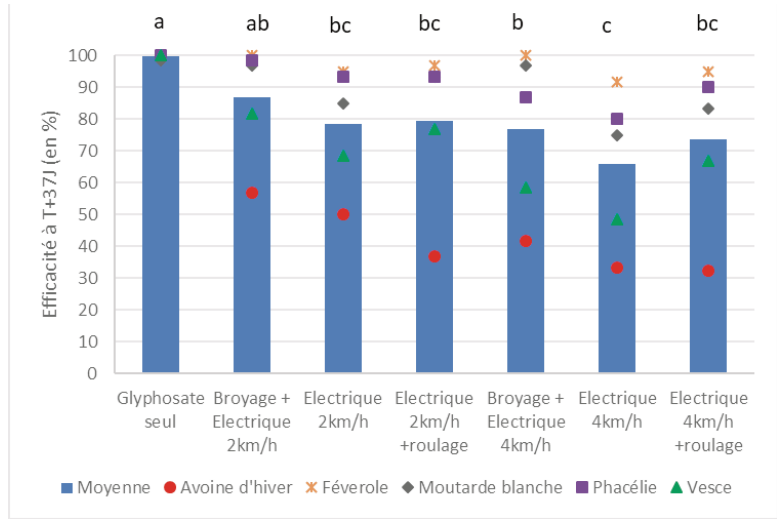
Face au développement des phénomènes de résistance des adventices aux herbicides et dans un contexte de retrait programmé du glyphosate d'ici la fin de l'année 2020, Arvalis Institut du Végétal explore des solutions alternatives. Parmi celles-ci, le désherbage électrique se distingue parce qu'il ne bouleverse pas la surface du sol.

On évoque seulement depuis trois ans environ le désherbage électrique. Pourtant les premiers brevets sur l'utilisation du courant pour détruire les plantes ont été déposés aux États Unis dès la fin du XIXe siècle. Toutes ces machines fonctionnent sur un principe similaire : le flux d'un courant électrique passant à travers le système vasculaire des plantes détruit rapidement les cellules; l'eau ne pouvant plus circuler dans les vaisseaux, la plante se déshydrate et dépérit.
Le niveau d'efficacité de la destruction dépend de trois grands facteurs : les plantes, le sol et le matériel. Au niveau du végétal, des critères comme l'espèce, la biomasse, la densité du couvert ou encore l'humidité du couvert entrent en jeu. D'une espèce végétale à l'autre, des critères morphologiques simples comme la surface des feuilles, la structure racinaire ou encore la densité des tissus influencent également cette efficacité. La texture du sol et son taux d'humidité agissent, en outre, sur la dissipation du courant dans le sol, et peuvent être la cause d'une moindre efficacité. Pour ces deux facteurs, on parlera de potentiels de résistance.
Enfin, des critères techniques comme la distance entre les applicateurs positifs et négatifs, la puissance électrique appliquée et surtout le temps de contact des applicateurs sur la cible peuvent faire varier le niveau de performance.

ITT/ Des résultats très variables selon les situations

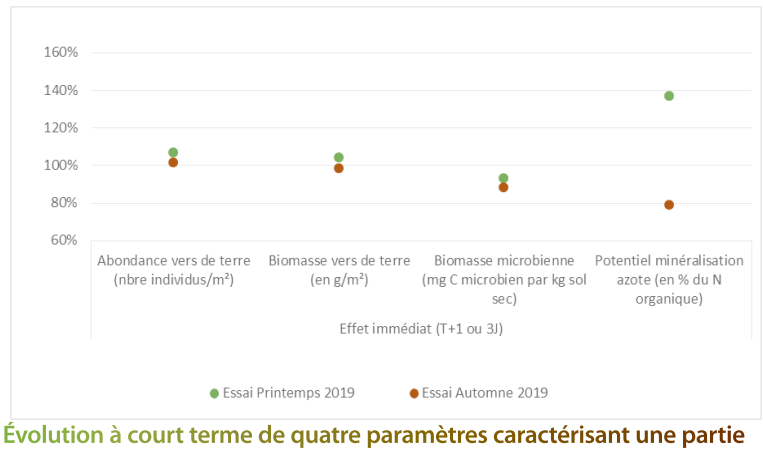
Un partenariat a été signé entre Zasso, Cérèsia (Acolyance) et Arvalis afin d'évaluer les performances du système de désherbage électrique XPower dans le cadre des Digifermes. Ce désherbeur est composé d'une génératrice de courant, attelée à l'arrière du tracteur, et d'applicateurs positionnés sur le relevage avant. La génératrice est alimentée par la prise de force du tracteur et génère un courant haute tension et haute fréquence. La puissance électrique sur chaque applicateur, constante et uniforme, est de 3000 watts.
Trois séries d'essais en conditions contrastées ont été réalisées sur la Digiferme de Saint-Hilaire-en-Woëvre (55) : en septembre 2018, en plein épisode de sécheresse, en avril 2019, dans des conditions normales de printemps, puis en novembre 2019 avec des conditions très humides (voir En savoir plus).
Pour chaque essai, un désherbage au glyphosate est effectué parallèlement aux désherbages électriques. Les notations se font en pourcentage d'efficacité par rapport à un témoin non désherbé. Les interventions électriques et chimiques sont faites le même jour, les notations d'efficacité sont réalisées par un même technicien à cinq dates entre T+5 et T+37 jours. Trois vitesses d'avancement (2, 4 et 7 km/h) ont été mises en œuvre selon les essais.
Pour les deux premières périodes, une grande diversité de situations ont été explorées, représentatives d'une ferme de polyculture-élevage à la date où l'outil XPower a été disponible : des prairies permanentes, des prairies temporaires de différentes compositions, des repousses d'interculture et des cultures de vente. Un large éventail d'espèces, de structures et de biomasses a ainsi été couvert.
Les niveaux de performance 37 jours après le désherbage sont très variables selon les espèces désherbées, mais également selon les périodes où le désherbage a été effectué. Ainsi, les conditions sèches des sols en septembre 2018 ont accru les efficacités du désherbage électrique, qui s'avèrent égales ou supérieures à celle du glyphosate - sauf sur la prairie permanente.
En avril 2019, au contraire, le désherbage électrique n'a pas été efficace, sauf sur le pois de printemps. Toutefois les deux prairies temporaires, la prairie permanente et le blé tendre avaient des biomasses assez développées (plus de 2 tonnes de matière sèche à l'hectare) et étaient en pleine phase de croissance.
Ces deux essais montrent en outre un effet important de la vitesse d'avancement de l'outil sur l'efficacité du désherbage électrique. Une vitesse faible (2 km/h), synonyme de temps de contact

Efficacité sur couverts :
le broyage préalable est un « plus »



Efficacité moyenne de destruction des couverts végétaux 37 jours après le passage du XPower pour les différentes stratégies, selon les espèces végétales. Essai de novembre 2019.

Microfaune : aucun effet immédiat sur les paramètres étudiés



Évolution à court terme de quatre paramètres caractérisant une partie de la microfaune du sol après destruction électrique du couvert végétal: l'abondance (en nombre d'individus par m²) et la biomasse des vers de terre, la biomasse microbienne et le potentiel de minéralisation de l'azote. Désherbage électrique à 2 km/h. Paramètres exprimés en pourcentage de ceux du témoin non désherbé.



Arvalis

L'outil XPower produit un courant en circuit fermé qui s'achemine du pôle positif (deux rangées d'électrodes à l'avant) à travers les plantes avant de remonter vers le pôle négatif (dernière rangée).

prolongé entre l'applicateur et les plantes, donne les meilleurs niveaux de destruction.

ITT/ Des performances inégales sur les couverts végétaux

Pour le troisième et dernier essai, le désherbage électrique a été mis en œuvre sur des couverts végétaux dans des conditions réelles de destruction à l'automne : couverts humides et sols détrempés. Une collection de quelques espèces (avoine d'hiver, féverole, moutarde blanche, phacélie et vesce) a été implantée dès la mi-juillet afin de maximiser la production de biomasse, mais les conditions sèches de l'été et du début d'automne n'ont malheureusement pas permis d'atteindre des développements très importants (biomasse moyenne de l'ordre de 0,5 t MS/ha).

Afin de maximiser l'efficacité du désherbage électrique, un troisième facteur a été ajouté avec deux modalités : un broyage précédant le passage du XPower ou un roulage suivant le XPower (figure 1). En effet, des efficacités meilleures derrière les roues de tracteur ont toujours été constatées, et la réduction de biomasse améliore le fonctionnement du système.

Alors que le glyphosate a montré de bonnes efficacités sur toutes les espèces, le désherbage électrique a bien fonctionné sur la féverole, la moutarde blanche et la phacélie mais s'est montré décevant sur la vesce et l'avoine d'hiver. L'efficacité de destruction est significativement améliorée en introduisant un broyage du couvert avant le XPower par rapport au XPower seul. Avec un broyage préalable, l'efficacité du XPower passé à 2 km/h dépasse 85 % (en moyenne sur toutes les espèces de couvert). Le très faible gain apporté par le roulage est peut-être à mettre en relation avec les conditions climatiques. L'effet de l'opération complémentaire est quasi nul pour le glyphosate dans la mesure où le glyphosate seul est déjà très performant. L'absence de gel hivernal significatif n'a pas influé sur les efficacités observées.

ITT/ Comment réagit la microfaune du sol ?

Afin d'évaluer l'impact de l'électricité sur la microfaune du sol, des dénombrements de vers de terre (abondance et biomasse) par la méthode « moutarde » ainsi que des analyses de sol (biomasse microbienne totale et potentiel de minéralisation de l'azote) ont été réalisées. Mesurer la biomasse microbienne permet de connaitre la taille du compartiment microbien du sol, et calculer le potentiel de minéralisation de l'azote du sol fournit un indicateur de l'activité microbienne. Les prélèvements ont été réalisés pour les trois essais, mais la sécheresse de l'automne 2018 n'a pas permis un piégeage très fructueux des vers de terre, contrairement aux deux essais de 2019. Ce sont respectivement les parcelles de blé tendre d'hiver (efficacité finale de 20 %) et d'avoine d'hiver (efficacité finale de 50 %) qui ont été choisies pour réaliser ces investigations.

Les prélèvements, effectués trois jours après le désherbage puis six mois plus tard, ont visé deux modalités « extrêmes » : un témoin (aucun désherbage) et la modalité désherbée électriquement avec le XPower passé à 2 km/h. Ce sont moins les valeurs absolues des mesures que leurs comparaisons qui ont un sens ; c'est pourquoi le graphique ci-dessus représente, pour chaque paramètre mesuré, le rapport des valeurs obtenues avec et sans désherbage.

Le désherbage électrique ne semble pas avoir d'effets notables sur la microfaune à trois jours, puisque les paramètres de la modalité XPower oscillent faiblement autour des valeurs du témoin (pourcentages proches de 100 avec de très faibles écarts). Il subsiste des questions méthodologiques pour les prélèvements à moyen terme : la date de prélèvement se situe-t-elle dans les périodes d'activité des vers de terre ? Les modalités sont-elles suffisamment larges pour prendre en compte les déplacements latéraux ? Ne faudrait-il pas inclure une mesure sur une modalité en travail du sol ?

ITT/ Des performances technico-économiques encore en deçà de celles des alternatives

Compte tenu de la prochaine disparition du glyphosate, il est important de pouvoir comparer l'ensemble des performances du désherbage électrique avec celles de cette molécule. Le désherbage électrique se comporte d'autant mieux que le sol est sec et que la dissipation de l'électricité est faible. Attention, toutefois, lors de son utilisation sur végétation sèche, afin d'éviter un départ de feu intempestif dans le champ.

L'appareil proposé aujourd'hui par le constructeur Zasso, XP300 Gen2, est doté d'une largeur de travail effective de 2,8 m et comporte 24 applicateurs de 12,5 cm chacun. La puissance de traction demandée pour entraîner la génératrice de courant est de 120 à 140 CV, qui consomme en moyenne 15 litres de GNR à l'heure. Trois vitesses de travail différentes ont été envisagées, correspondant à des débits de chantier plus ou moins élevés.

L'évolution du coût d'utilisation à l'hectare de cette machine a été estimée en fonction de la surface travaillée (graphique ci-dessous). Selon le débit de chantier, ce coût oscille entre 110 et 250 €/ha main-d'œuvre comprise, à partir de 200 ha déployés par an. Ces coûts sont largement au-dessus de ceux des techniques alternatives communément citées. À l'heure actuelle, le faible débit de chantier est un autre gros point faible de cette technique qui, dans l'état, est donc peu envisageable en grandes cultures.

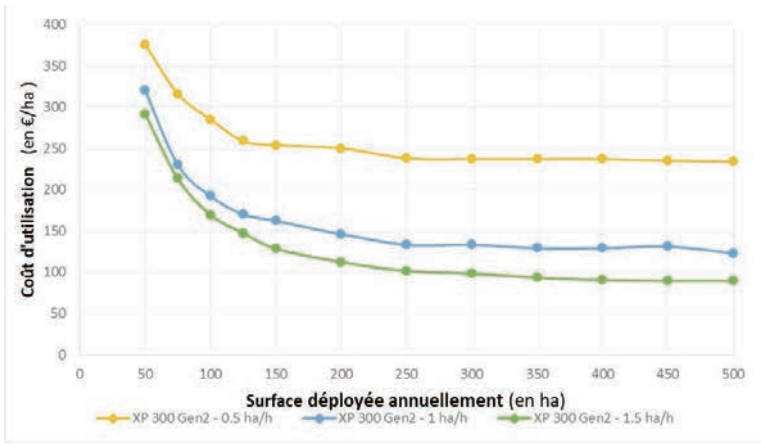
Selon les dernières informations communiquées par Zasso, ce matériel n'est pas et ne sera pas vendu directement aux agriculteurs. Le constructeur envisage plutôt une prestation assurée par les concessionnaires ou des entreprises de travaux agricoles. Le prix proposé de la prestation sera fonction de la politique commerciale instaurée par la structure qui possède la machine.

Afin d'élargir les applications du désherbage électrique en grandes cultures, Zasso travaille aujourd'hui sur un outil modulable capable de désherber en plein ou dans l'inter-rang. Au stade pré-série, cet outil de 3 m de largeur comportera sept applicateurs modulables entre 23 cm et 45 cm. Il sera testé par Arvalis en mai-juin 2020.€

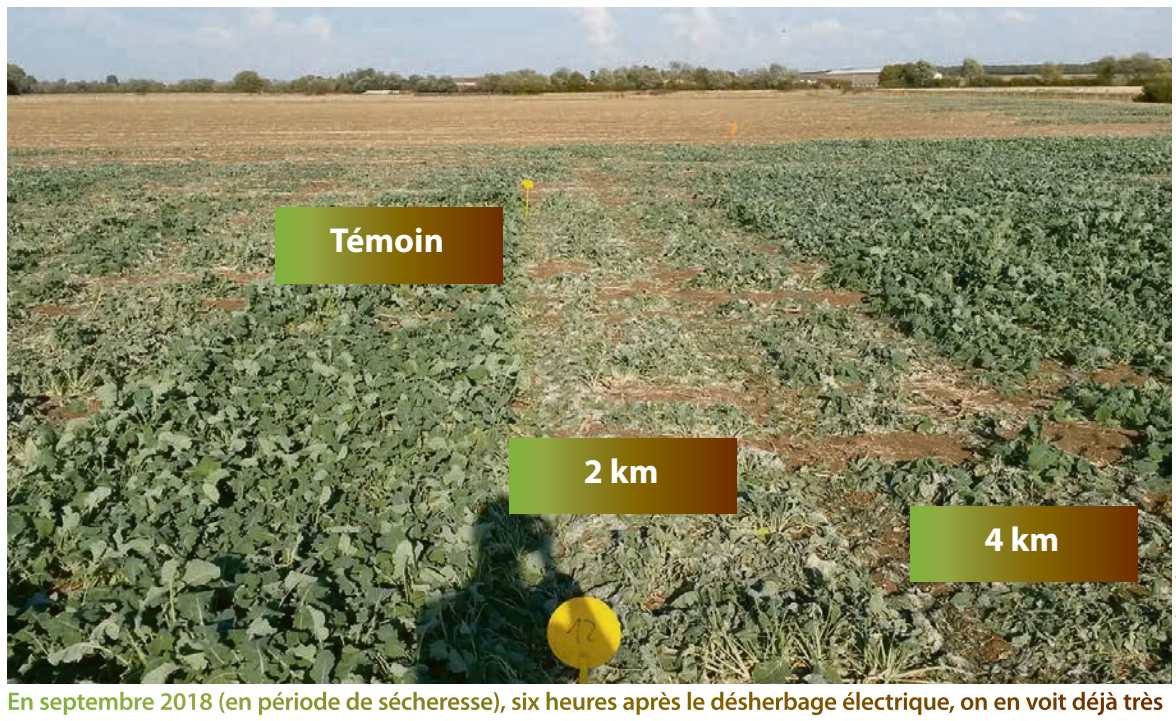
En savoir plus/ Les conditions des essais (biomasse et hauteur des couverts, humidité du sol…), qui influencent grandement l'efficacité du désherbage électriques, sont précisées sur http://arvalis.info/X.

DAMIEN BRUN- D.BRUN@ARVALIS .FR
AVEC LA CONTRIBUTION DE PASCALINE PIERSON, BENJAMIN COLLIN, NICOLAS MUNIER, ROMAIN BLAZY

Coût d'utilisation : la technologie est aujourd'hui hors de portée pour les grandes cultures



Estimation du coût d'utilisation d'un désherbeur électrique XPower300 Gen2 de chez Zasso, main-d'œuvre comprise. Hypothèses de calcul: tracteur de 130 ch (100 k€) faisant 600 h/an, GNR = 0,75 €/l (pour l'XP300 Gen2, données constructeur), coût de la main d'œuvre de 20 €/h.



Jérôme Labreuche-ARVALIS

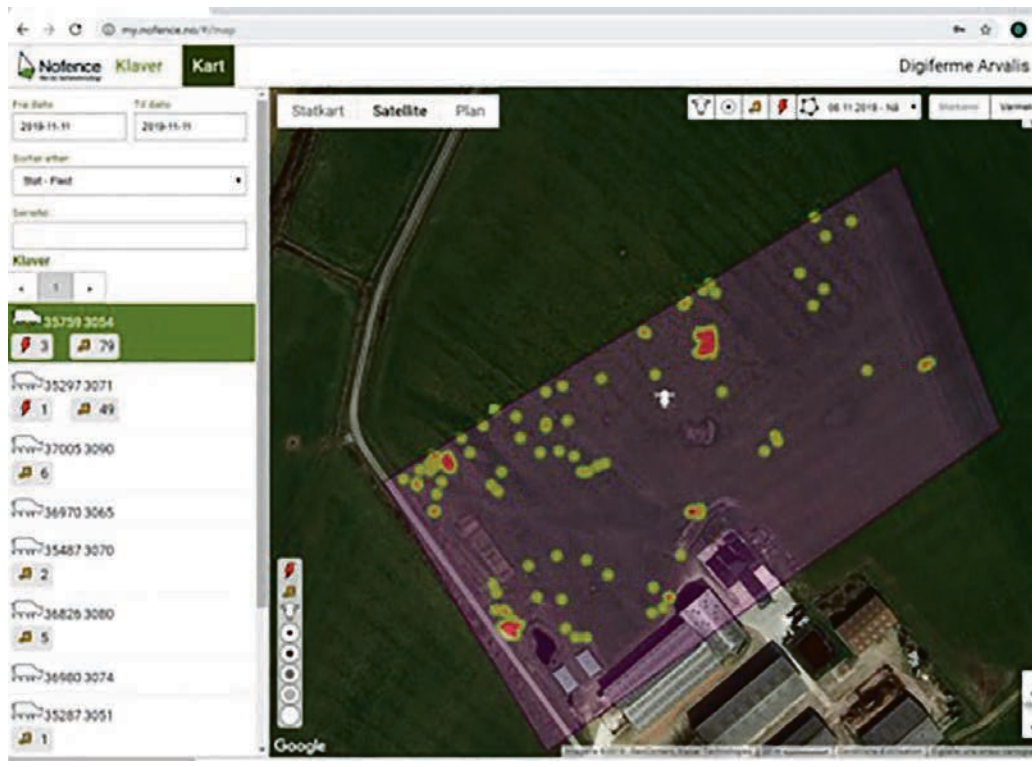
En septembre 2018 (en période de sécheresse), six heures après le désherbage électrique, on en voit déjà très nettement les effets sur les repousses de colza.

Les clôtures virtuelles : une réalité pour demain ?

Plus de fils à dérouler ou à retendre, plus de poteaux à enfoncer, plus d'obstacles pour passer d'une parcelle à l'autre, du pâturage tournant sans déplacement de clôtures, c'est peut-être la réalité de demain avec les clôtures virtuelles qui sont testées depuis l'automne dernier sur la Digiferme® Arvalis de Saint-Hilaire-en-Woëvre dans la Meuse.



Le collier avec son GPS et sa batterie



L'application permet de suivre individuellement chaque animal.

Au cours de l'automne 2019, la Digiferme® de Saint-Hilaire a mené un premier travail exploratoire. Elle a équipé un lot de 11 génisses charolaises âgées de 1 à 2 ans de colliers pour clôtures virtuelles de la société Nofence. Cette jeune société norvégienne a développé depuis 2017 cette technologie de clôtures virtuelles à destination au départ des petits ruminants (ovins, caprins) et l'a adapté aux bovins.

Une période d'apprentissage indispensable

Le collier se compose d'un boîtier GPS, d'une batterie et de panneaux solaires permettant de recharger cette dernière. Avant l'activation des colliers, l'éleveur doit définir depuis son smartphone via une application la zone de pâturage autorisée. Ensuite, il doit prévoir une période d'apprentissage pour ses animaux afin que ceux-ci fassent le lien entre le signal sonore et la limite de leur parcelle. Cette période d'apprentissage s'est déroulée sur trois semaines.

Au départ, pour habituer les animaux, seul un côté de la parcelle sur quatre doit être fermé par une clôture virtuelle et la clôture physique est au même niveau que la limite virtuelle.
Progressivement, la clôture physique a été éloignée de la clôture virtuelle de 15 mètres, puis de 30 mètres avant de la déposer au sol et de la supprimer. En dernier lieu, l'ensemble des piquets a été retiré.

Un comportement propre à chaque animal

Les premières observations permettent de conclure que les animaux font assez rapidement le lien entre le signal sonore et la limite virtuelle. Pour preuve, le nombre de sons reçus par les animaux décroît très fortement au bout de quelques jours. Seuls quelques animaux tentent régulièrement de franchir la limite et reçoivent donc plus de sons et de signaux électriques que leurs congénères. Ce sont en général toujours les mêmes…Dès qu'ils ont franchi la limite, l'éleveur est immédiatement prévenu par une alarme sur son smartphone et peut intervenir. Mais, le constat est que les animaux reviennent généralement seuls sans aucune intervention humaine dans la zone autorisée afin de retrouver le groupe.
L'application permet également de suivre chaque animal et permet ainsi de connaître pour chacun d'eux, le nombre de sons ainsi que le nombre de signaux électriques reçus. Il permet également à tout instant d'avoir le niveau de charge du collier dont l'autonomie est d'environ un mois. Par temps ensoleillé, la charge se fait rapidement mais peut-être plus délicate par temps couvert..

Une expérimentation ce printemps dans 4 Digifermes®

La Digiferme® de Saint-Hilaire s'associe aux Digifermes® de Derval (44) en bovin lait, des Etablières (85) en bovin viande et du Mourier (87) en ovin pour réaliser une expérimentation dont l'objectif est de tester la faisabilité de l'utilisation du système de clôture virtuelle dans un contexte de pâturage tournant simplifié et mesurer son impact sur l'activité des animaux. Elle prendra la forme d'une comparaison entre deux lots d'animaux dont l'un sera conduit avec des clôtures virtuelles et l'autre plus classiquement avec des clôtures physiques. Les animaux seront équipés de colliers *«accéléromètres»* permettant de mesurer leur activité et plus spécifiquement le temps consacré à l'ingestion, la rumination, le repos… Les données de performances (GMQ) seront également mesurées sur les deux lots. D'autres données pourront également être collectées au cours de cet essai comme la précision du GPS ou la capacité de recharge de la batterie en fonction des conditions d'ensoleillement et de durée du jour.

Une technologie encore chère

Cette technologie de clôtures virtuelles est aujourd'hui développée et commercialisée par deux sociétés : la société norvégienne Nofence et la société australienne AgerSens. Les principes sont assez similaires et les colliers sont plutôt destinés à remplacer les clôtures physiques sur des parcelles de très grandes surfaces dont les limites sont relativement stables dans le temps, une utilisation assez différente de celle prévue en France.
Le coût reste par contre encore assez élevé : les colliers Nofence avec leur batterie coûtent aux environ de 300 € auxquels il faut rajouter le coût de l'abonnement pour l'utilisation de l'application qui varie de 0,30 à 0,60 € par collier et par jour.

Didier Deleau

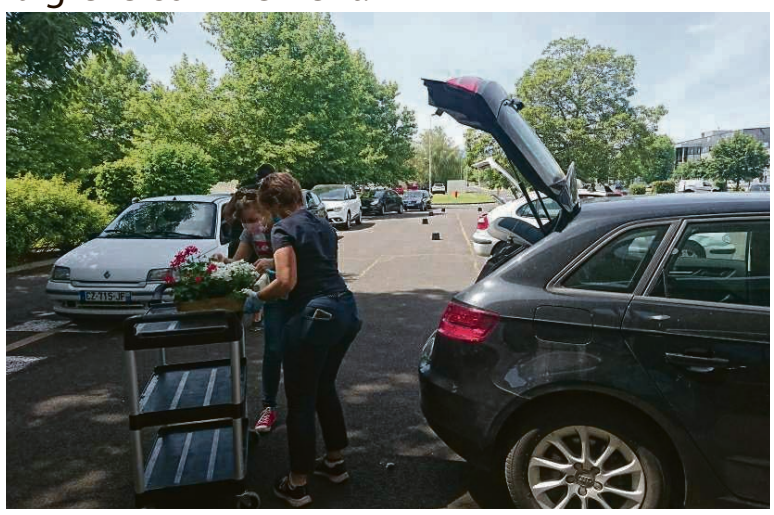

Une génisse charolaise équipée du collier Nofence

Initiative

De nouveaux modèles de circuits courts

Pour faire face à la crise économique, de nombreuses initiatives de circuits courts ont vu le jour dans les régions. Livraisons, marchés éphémères, drives, les producteurs ont redoublé d'efforts pour maintenir leur activité malgré le confinement.

Avec l'arrêt de la restauration hors domicile et de la vente directe le 17 mars, de nombreux agriculteurs ont vu leurs débouchés disparaître brutalement. Recensés par les Chambres d'agriculture sur des cartes interactives disponibles sur leurs sites internet, de nombreux modes de ventes alternatifs ont vu le jour dans les territoires. Dans un premier temps, la solution qui a été privilégiée par les producteurs a été la livraison de produits commandés sur internet livrés directement au domicile des clients. *« Cette solution est très pratique et a séduit des clients excentrés des grands pôles de consommation, même si cela relève plus de l'initiative individuelle de chaque producteur que d'une solution collective. Durant le confinement, nous avons d'ailleurs constaté une explosion du nombre de plateformes de livraison, ce qui a eu tendance à diluer un peu la force de cette formule de vente »*, explique Jean-Baptiste Lafforgue, conseiller circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Ain. Rapidement, des producteurs ont compris que le fait de s'associer pourrait représenter une force de vente plus importante. Avec l'accord des préfectures, plusieurs marchés éphémères privés ont vu le jour dans des communes empêchées de tenir leur marché régulier. *« Ces marchés ponctuels ont rencontré leur public, certains ont même été victimes de leur succès et les mairies ont dû encadrer leur organisation »*, raconte Jean-Baptiste Lafforgue.



Représentant une solution complémentaire à la livraison et aux marchés éphémères, la formule du drive a été la plus plébiscitée.

Les drives fermiers séduisent les consommateurs

Représentant une solution complémentaire à la livraison et aux marchés éphémères, la formule du drive a été la plus plébiscitée. Le concept est simple : plusieurs producteurs associés proposent leurs produits sur une plateforme sur laquelle des clients peuvent faire des commandes groupées et constituer des paniers qu'ils viennent récupérer dans un lieu donné à un horaire prédéfini. *« Nous nous sommes rapidement rendu compte que les consommateurs avaient peur de se déplacer et que les producteurs qui ne faisaient pas de la livraison ne s'en sortaient pas financièrement. Le drive fermier que nous avons lancé regroupe aujourd'hui trente-deux producteurs du département ce qui permet aux clients de bénéficier d'un large choix. Les clients ont jusqu'au mardi soir pour commander et viennent récupérer leurs produits le jeudi sur nos deux points de distribution d'Aubière et Riom (Puy-de-Dôme). Nous faisons très attention au respect des mesures barrières : les clients restent dans leur voiture et les producteurs qui portent des masques et des gants leur apportent leur commande lorsqu'ils arrivent. Cette formule marche bien, cette semaine par exemple nous avons préparé 188 paniers »*, explique Estelle Teyssier de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Désireux de monter un magasin de producteurs, l'éleveur de bovins Baptiste Arnaud a été de ceux qui ont immédiatement adhéré à ce projet de drive fermier dans son département. *« Je fais de la vente directe de steaks hachés et depuis quelques semaines les clients ne se déplaçaient plus. Aujourd'hui, j'ai des commandes régulières et mes ventes sont supérieures à ce qu'elles étaient avant le confinement »*, témoigne-t-il.

Des initiatives innovantes qui pourraient devenir pérennes

Quelques semaines après leur lancement, le bilan de ces initiatives nées durant le confinement est de l'avis général plutôt positif. *« Un certain nombre de consommateurs ont manifesté une forme de défiance vis-à-vis des grandes surfaces qui représentent pour eux des lieux à risque face au coronavirus. Durant ce confinement, on a aussi pu mesurer une vraie prise de conscience par rapport au fait de consommer des produits frais et locaux.*

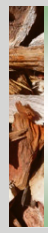


Jean-Baptiste Lafforgue, conseiller circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Ain.

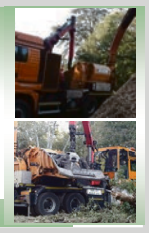
Les nouveaux circuits lancés par les producteurs ont rencontré les attentes nouvelles des consommateurs », se satisfait Marie-Pierre Couallier, conseillère pour les circuits de proximité à la Chambre d'agriculture du Rhône. Du côté des producteurs engagés, la volonté de faire perdurer ces nouveaux systèmes de vente en parallèle de leur activité principale est là, même si elle représente une charge organisationnelle que tous ne pourront pas supporter sur le long terme. *« Pour que ces initiatives deviennent pérennes, il faudra que naissent des structures plus importantes, mieux organisées et disposant de locaux car aujourd'hui, certains agriculteurs donnent tellement qu'ils se ruinent la santé. Collectivement, nous devrons aussi engager une réflexion d'ensemble sur la structuration de nos filières pour qu'elles aient plus de force localement. Les initiatives nées durant le confinement pourraient contribuer à lancer cette réflexion collective »*, conclut Jean-Baptiste Lafforgue de la Chambre d'agriculture de l'Ain.

PIERRE GARCIA

▶ Des professionnels à votre service



SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Comment éviter les risques de surfermentation ?

Chaque année, la fermentation du foin est à l'origine de nombreux incendies dans les bâtiments agricoles. Certaines mesures de prévention peuvent éviter le phénomène de combustion spontanée ou auto-inflammation des fourrages.

Le stockage du foin et de la paille implique en effet une fermentation considérée comme normale et sans danger jusqu'à 45 °C. Cependant, si la température de stockage atteint 55 degrés, le risque d'incendie est réel. Par conséquent, il est indispensable d'être vigilant et d'appliquer des mesures préventives, d'autant que les incendies par combustion spontanée sont difficiles à déceler.

Des règles de prévention aux champs

- Inspecter les engins avant de partir aux champs. Le manque d'entretien de la presse est souvent la cause de démarrage d'un incendie.
- Pensez à retirer régulièrement la poussière accumulée autour des rotors et des noueurs
- Prévoir un extincteur, ainsi qu'un téléphone portable pour donner rapidement l'alerte en cas d'incendie
- Favoriser le refroidissement naturel des balles dans les champs ou sur une aire aménagée.

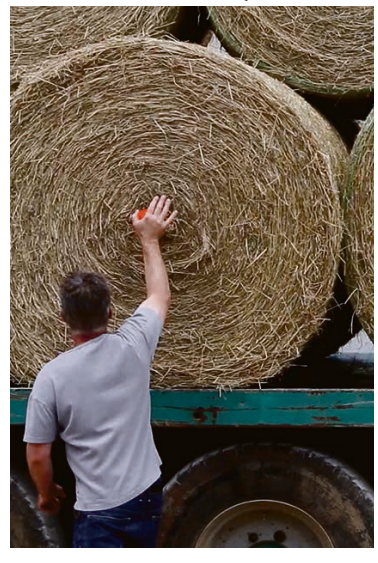
Des règles de prévention sur le lieu de stockage

- Éviter d'entreposer du fourrage mouillé ou humide
- Respecter une distance de 20 mètres entre les stockages
- Inspecter régulièrement les produits stockés pour déceler vapeur, fumée, odeur de brûlé ou noircissure du fourrage
- Stocker la paille dans des bâtiments clos, aérés et dépourvus d'électricité en limitant à 1 000 tonnes de stockage par bâtiment
- Proscrire le stationnement de véhicules à moteur
- Proscrire tous les travaux par points chauds (soudage, meulage…)
- Prévoir la présence et l'entretien régulier d'extincteurs à eau pulvérisée avec antigel
- Prévoir la présence d'une réserve d'eau pour les secours extérieurs : poteau d'incendie, mare ou réserve d'eau de 120 m^3
- Vérifier l'humidité des pailles et fourrages avec un humidimètre : moins de 20 % d'humidité pour les balles rondes et moins de 17 % d'humidité pour les balles carrées

Les sondes à fourrage : une solution professionnelle simple et sécurisante

Parce qu'un incendie peut avoir des conséquences graves pour votre exploitation, des dispositifs de prévention existent grâce aux sondes à fourrage connectées comme la solution Quanturi proposée par Groupama. Ces sondes, placées au cœur du fourrage, mesurent jour et nuit l'évolution de la fermentation et permettent l'envoi de SMS à l'exploitant en cas de température anormalement élevée. Une solution sécurisante et efficace au quotidien pour les agriculteurs.
Les conseillers Groupama sont à votre disposition pour vous conseiller concernant les sondes connectées et plus globalement en matière de prévention. Plus d'informations sur Groupama.fr.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/05/2020**

Effectif global: 863 - Taux de vente: 85% Marché de transition entre les derniers animaux de stabulations et les animaux herbés.

Effectif total: 277 - Taux de vente: 84%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS / TAURILLONS / LAITONNES / GENISSES : Le commerce vers l'export est quelque peu perturbé par une jour férié en milieu de semaine. Les lots herbés de bonne qualité se négocient facilement et rapidement à des cours très fermes, mais l'écart de tarifs se creuse avec les animaux de second choix qui sont plus difficiles à placer.	M	U	350-400	2,65 €	2,85 €	2,78 €	+0,05
			400-450	2,65 €	2,66 €	2,65 €	-
		R	250-300	2,71 €	2,75 €	2,75 €	+0,03
			300-350	2,58 €	2,71 €	2,67 €	-0,07
			350-400	2,55 €	2,62 €	2,60 €	-0,10
			400-450	2,46 €	2,61 €	2,56 €	-
	F	U	250-300	2,59 €	2,89€	2,69 €	+0,01
			300-350	2,55 €	2,69€	2,59 €	+0,01
		R	250-300	2,28 €	2,31€	2,30 €	-0,20
			300-350	2,44 €	2,47€	2,45 €	=
			350-400	2,44 €	2,44€	2,44 €	+0,07

Effectif total: 247 - Taux de vente: 70%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
BROUTARDS / TAURILLONS / LAITONNES / GENISSES : Le commerce vers l'export est quelque peu perturbé par une jour férié en milieu de semaine. Les lots herbés de bonne qualité se négocient facilement et rapidement à des cours très fermes, mais l'écart de tarifs se creuse avec les animaux de second choix qui sont plus difficiles à placer.	M	U	300 - 350	2,60 €	2,92€	2,68 €	-0,16
			350 - 400	2,68 €	2,78€	2,71 €	+0,02
			400 - 450	2,66 €	2,70€	2,67 €	-0,04
			450 - 500	2,44 €	2,70€	2,57 €	-0,01
			500 et +	2,40 €	2,50€	2,46 €	-0,03
		R	300 - 350	2,53 €	2,65€	2,63 €	+0,03
	F	U	400 - 450	2,16 €	2,41€	2,32 €	-0,03
		R	400 - 450	2,12 €	2,14€	2,13 €	-

Effectif total: 339 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX							
VACHES CHAROLAISES							
VACHES / GENISSES + 2 ANS : Un grand nombre de sujets encore cette semaine. Les acheteurs sont au rendez-vous, ce qui traduit un commerce fluide. De plus, on constate une majorité d'animaux herbés qui correspondent à la demande des différents acheteurs. En effet les animaux d'écuries se placent plus difficilement. Les cours sont semblables au marché précédent; les quelques variations observées (négatives et/ou positives) s'expliquent par la qualité des sujets en général. Bonne ambiance commerciale et peu de relève ; seulement 8 invendus sur le marché du maigre. **TAUREAUX :** Bonne présentation, cours reconduits à quelques centimes près	M	U	+ 500 kg	1,78 €	1,86 €	1,84 €	-0,02
	F	E	- 5 ans	2,28 €	2,50 €	2,37 €	+0,01
			5 à 10 ans	2,30 €	2,52 €	2,44 €	-
		U	- 5 ans	1,89 €	2,25 €	2,02 €	-0,04
			5 à 10 ans	1,85 €	2,28 €	2,03 €	+0,03
			+ 10 ans	1,74 €	1,97 €	1,87 €	+0,02
		R	- 5 ans	1,60 €	1,95 €	1,80 €	-0,04
			5 à 10 ans	1,72 €	1,86 €	1,80 €	-0,02
			+ 10 ans	1,64€	1,74 €	1,69 €	-0,05
		O	5 à 10 ans	1,64€	1,69 €	1,67 €	-
		E	24 à 36 mois	2,48 €	3,28€	2,82 €	=
	F	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,45€	2,16 €	-0,02
		R	24 à 36 mois	1,98€	1,98€	1,98 €	+0,06

Commentaire FNB

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 mai 2020) : « Cours reconduits. »

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/05/2020

Bovins : 225
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.

Bovins gras : 8- Ovins : 198

Prochains marchés :Bovins le lundi 25 mai et ovins le mardi 2 juin 2020 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/05/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 97 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : La vente se fait dans les conditions de la semaine passée, les cours sont reconduits dans la majorité des catégories. La vaccination FCO est toujours importante afin d'exporter les broutards, n'hésitez pas à vaccinés vos animaux. Laitonnes : de nouveaux une légère baisse dans les cours.	M	U	200 - 250	2,82 €	3,00 €	2,96 €	=
			300 - 350	2,64 €	2,82 €	2,78 €	=
			350 - 400	2,54 €	2,84 €	2,72 €	+0,02
			400 - 450	2,42 €	2,68 €	2,56 €	-0,02
	F	U	250 - 300	2,50 €	2,64 €	2,58 €	-0,04
			300 - 350	2,48 €	2,56 €	2,52 €	-0,04

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/05/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 70 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Cette semaine les cours du maigre se voient prendre quelques centimes de hausse, en adéquation direct avec les cours de la viande qui eux aussi prennent quelques centimes. La marchandise apportée est de bonne qualité, la vente se fait rapidement 95 % de gros bovins vendus.	F	U	- 5 ans	1,88 €	2,21 €	2,05 €	=
			5 à 10 ans	1,90 €	2,02 €	1,94 €	+0,02
			+10 ans	1,66 €	1,92 €	1,79 €	+0,03
		R	- 5 ans	1,80 €	2,00 €	1,88 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,70€	1,92 €	1,82 €	+0,04
			+10 ans	1,58 €	1,80 €	1,70 €	+0,04s
Taureaux	M	U	+ 500 kg	1,86 €	2,06 €	1,94 €	+0,06
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,88 €	2,24 €	2,08 €	=

Ovins

OVINS / CAPRINS

SANCOINS **13/05/2020**

Effectif total: 403 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:175 - Taux de vente : 93%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : l' offre peu conséquente de cette semaine ne couvre pas les besoins en cette fin de ramadan, les prix sont tous revus à la hausse en toutes catégories. **Brebis et béliers :** comme vu la semaine dernière, la fin de la prime entraîne un tassement tarifaire sur toutes les catégories, les seules brebis lourdes et bien finies tirent leur épingle du jeu.	F	U	< 60 kg (F)	0,94 €	1,07 €	1,02€	-0,19
			> 60 kg (F)	0,99 €	1,27 €	1,12€	-0,12
		R	> 60 kg (F)	0,83 €	1,09 €	0,98€	-0,10s
Effectif total: 228 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	3,52 €	3,76 €	3,59 €	+0,21 €
			38 - 44 kg	3,63 €	3,78 €	3,65 €	-
			> 50 kg	2,33 €	2,61 €	2,46 €	
		R	32 - 38 kg	3,36 €	3,61€	3,46 €	-
			38 - 44 kg	3,17 €	3,39€	3,28s €	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 11/05/2020 au 17/05/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

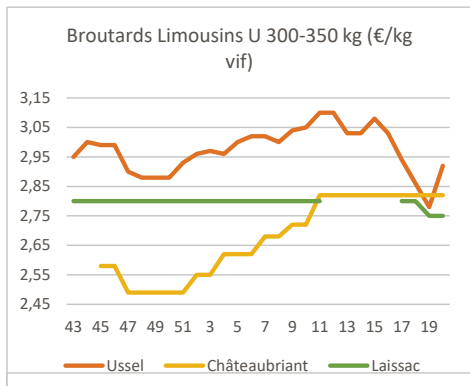
AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,30	7,24	6,20	-	-	-	-
	Var.		-0,06	-0,02	0,30				
	R	6,75	6,79	6,59	-	6,70	6,60	-	-
	Var.	-	-0,03	-0,06		-0,06	-0,04		
	O	6,21	6,18	6,16	-	6,05	5,96	-	-
	Var.	0,33	0,39	0,44		-0,04	-0,03		
3 (couverts)	U	-	7,16	7,11	6,08	-	-	6,79	-
	Var.		-0,05	-0,06	0,01			0,01	
	R	6,73	6,77	6,65	5,90	6,86	6,70	6,40	5,81
	Var.	-0,02	-0,02	-0,05	0,07	0,04	0,02	-0,03	-0,11s
	O	6,28	6,22	6,19	-	6,20	5,94	5,75	5,47
	Var.	0,13	0,08	-0,01		-	0,01	-0,05	0,23
	R	-	-	-	-	-	5,89	5,53	-
	Var.						-0,08	-0,15	
	O	-	-	-	-	-	5,52	5,24	-
	Var.						0,08		

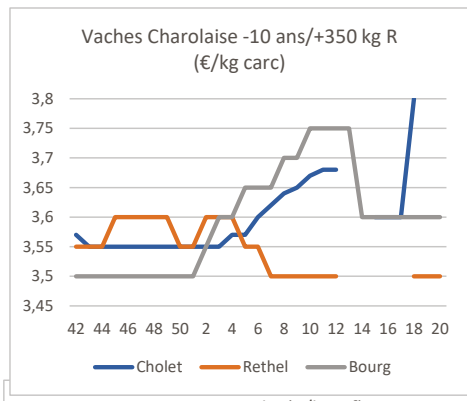
Zone nord : Marché relativement équilibré et fluide, avec néanmoinsune difficile reconduction des cours.
Zone sud : Application du réseau.

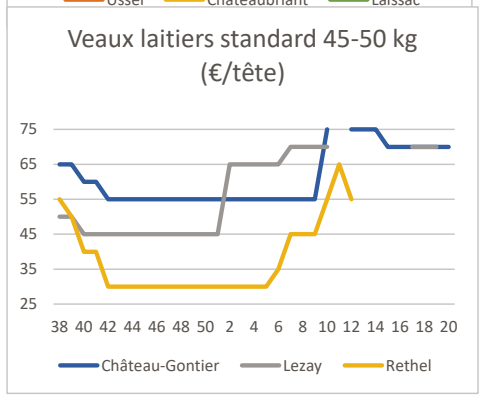
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 20 – du 11 mai au 17 mai 2020

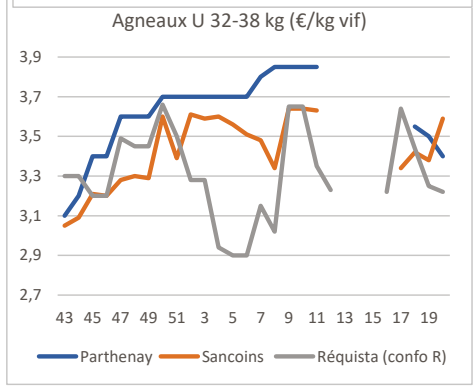
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Le commerce est actif en mâles légers en particulier avec des cours facilement reconduits. Les broutards plus lourds sont de placement plus difficile. En laitonnes, la demande reste **sélective et orientée sur les sujets valablement vaccinés.**
Gros bovins maigres : La présentation est belle sur les marchés cette semaine et la demande est forte; les apports sont importants et la vente est ainsi très fluide et rapide à des cours fermes.
Boucherie : Les bons sujets en race à viande peinent à trouver preneur au profit d'animaux d'entrée de gamme. Le commerce est calme en jeunes bovins avec des volumes faibles mais les cours sont maintenus. En races laitières et mixtes, la demande est soutenue, le commerce est stable et les cours sont reconduits.
Veaux : Les apports sont modestes cette semaine et les cours sont reconduits. Globalement, la vente est légèrement plus facile dans les bons veaux et la demande est active en veaux fariniers.
Ovins : L'offre est abondante cette semaine et les cours sont facilement reconduits voire à la hausse lorsque la présentation est de qualité. Les acheteurs sont présents et les ventes dynamiques. En Agneaux, les sorties sont un peu plus importantes avec des lots globalement de bonne qualité. Les transactions sont assez soutenues et les tarifs restent attractifs. En brebis, l'effet prime dote les sorties et les cours sont réajustés en légère baisse.









Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

10 - Vends tracteur IH CX 90 - décompacteur Agrisem, 5 dents - benne Marville, 8 t - groupe électrogène 38 kVA prise de force.
✆ **06 87 29 25 13**

26 - Vends New Holland L75 DT96, 8000H, moteur embrayage 2000H, inverseur à réparer + bon vibrosem
✆ **04 75 31 53 88**

38 - Vends pièces tracteur IH 624 ou 724, pièces Renault 88, pièces Ford gros godet attelage 3 points basculant hydraulique dépt 38
✆ **06 75 04 60 70**

39 - MAT. AGRI. GAUTHIER MESNOIS (39) Concess. au service de nos clients depuis plus de 78 ans. Distrib. N- HOLLAND mais aussi Kuhn, Amazone, Horsch, Berthoud, Kongskilde, et tous les acteurs incontournables du mat. agri. Pour site du 39, recherchons MECA. AGRICOLE (H /F). Poste à pourvoir immédiatement. Descriptif poste : établir diagnostic, effectuer réparations atelier et sur le terrain - prépar. et montage de mat. neufs, mise en route - réaliser entretien machines - suivi prog. formation constructeur. Profil : originaire du Jura, passionné méca. agri., connaiss. hydrau., goût travail bien fai, appréciez travail équipe taille humaine. Niv. Bac pro ou BTS. Exp. réussie dans méca. agri. Salaire motiv. (selon profil), primes annuelles, mutuelle. Envoi CV et lettre de motiv. à l.hubert@matgauthier.fr ou par courrier à l'attention de Lionel HUBERT ou le déposer direct. sur le site Mesnois
✆ **Matériel Agricole Gauthier 49, Rte de Chalon 71330 ST GERMAIN DU BOIS**

42 - Vds presse Deutz Fahr FM 225 roul pu 2710 ameneur rotatif 2008 8000 bts tbe 9500 Ð ht
✆ **06 80 12 62 83**

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 13500 euros, 1ère main. &
✆ **06 74 27 66 39**

Travail sol

21 - Vends semoir à dents Kverneland TS 4 m., 10 000 euros HT, bon état. Ruffey-les-Echirey (réf. 2104)
✆ **06 70 45 83 35**

Récolte

01 - Vends faneuse Kuhn 5001 relevage hydraulique surélévateur Bugnot moulin multi broie tout cellules à grains
✆ **06 15 16 62 81**

38 - Vends Presse moyenne densité Mc Cormick F5-91 sur prise de force. prix proposé 300Ð.
✆ **06 88 31 31 84**

38 - Vends presse MD Rivière Casalis ER04EX très bon état 1600 Ð TTC à débattre
✆ **06 79 64 82 31**

58 - Cause retraite vend presse BR case RBX 452, pick up large AM rotatif, 18 000 bottes, TBE (réf. 210B)
✆ **06 15 97 93 39**

89 - Vends MB New Holland TX 66 SL, moteur 3 780 H, 3 103 H batteur, coupe 6 m. prolonge à colza 2 scies, caisson autonivelant, révisée tous les an en concession (réf. 200A)
✆ **06 73 21 06 01**

Agri. divers

01 - Vends distributeurs allaitement (4) automatiques pour veaux avec distributeurs antibiotiques Yves Marchand. Bonnes occasions. Toutes inox.
✆ **04 74 30 58 22 ou 06 10 79 57 77**

03 - Vends cause retraite faucheuse POTTINGER 3,52 m TBE 4 campagne 7200 euros. Faneuse KUHN 8712 TBE 2018, 9800 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

58 - Vends bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - pique 2 dents à bottes attelage 3 points, 100 euros, - vis à grains diam. 160 peu servi, 5 m., 9 m., 12 m. + cellules Privé rondes ondulées - combiné 4 m. Kuhn : herse Rota 4002 porte à cour, traceur hydraulique, tôle niveleuse + semoir Kuhn à disque, grande capacité herse flexible, 8 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m. bottes moyenne densite à cable et barrettes, état proche du neuf + monte botte MD 13 m. Dynamic, roue fer bon état, - rouleaux Crosquil traîné 2.50 m. x 3, 600 euros. (réf. 210A)
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Cause retraite vend Case CS 100, 9 500 h., BE avec chargeur Mix 4085 + manu balles 600, - C15 caisse frigo ouverture latérale, - plateau Mazeron 6 m. (réf. 210C)
✆ **03 86 78 25 81 - 06 71 06 43 08**

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120*120. Tract MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290 - Fiat série 90 et 94. Fauch à assiettes GMD 4, 5 et 6 ass. Andaineurs Kuhn simple toupie. Faneuse hydraulique 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas Dominator 66 et 76. Semoir à maïs 4rgs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

Elevage

15 - Vends 3 boules à lait 400 - 600 et 1 000 l sur châssis.
✆ **06 72 47 52 50**

38 - Recherche barrières + abreuvoirs antigel
✆ **06 78 89 56 65**

Véhicule

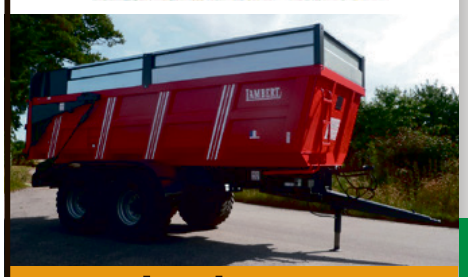
Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master Bétaillère 3T5, (Bovins- Chevaux).150 CV, 2008, Caisse plu, rallongé, séparation. Factures d'Entretien, Distrib: OK. Véhicule en parfait Etat. Libre de Suite. Prix: 15 650 Ð
✆ **06 87 05 63 94 HB**

26 - Vends camion Iveco 90-17 de 2001, 240 000Km, hayon 9T PTC 9 palettes, carosserie fourgon TBE 6 000 euros HT
✆ **06 78 50 56 53**

26 - Vends bétaillère Renault M210 de 96, PL 18T500, 12 bovins, caisse 6M70, mine OK
✆ **06 84 71 54 87**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

07 - Irri moulin cer epand. tarare press rogneuse fauche enrouleur
✆ **04 75 39 30 49**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 190A)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends grue à fumier 3pts + godet 40cm, béquilles hydrauliques, rotation 360°. TBE
✆ **06 75 44 35 09**

55 - Vends tracteur IH CX 90 - décompacteur Agrisem, 5 dents - benne Marville, 8 t - groupe électrogène 38 kVA prise de force.
✆ **06 87 29 25 13**

71 - Vends cause cessation 2 tract JD 6145R, 2016, 2.600 h, 6110R + charg. 2017, 1.600 h, cellule 900Q, aplatisseur grand débit 2 vis grain.
✆ **06 08 61 40 88**

71 - Vends nourrisseurs à veaux, 2 m, pour pré et 4 pour stab., 4 cornadis 6 m, 10 pl, 6 cornad, 6 m, 12 pl., et 1 cornad. 4 m, 6 pl.
✆ **06 82 02 48 08**

71 - Vends 2 potis machine traire inox.
✆ **03 85 30 91 35**

89 - Vends Benne Brimont 8 tonnes, P.A., compresseur, flèche ressort et roues 49 x 17 B. E., et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Tourisme

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT essence Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 12500 euros, 1ère main.
✆ **06 74 27 66 39**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends enrubanné de trèfle conventionnel ou bio, départ ou livré.
✆ **06 84 27 13 81**

36 - Agri vend foin + enrubannage récolte 2020 qualité extra bottes rondes 120 ou carrées 90/120 + paille récolte 2020 sur demande, prix livré.
✆ **06 22 75 35 81**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. livraison
✆ **06 82 29 74 85**

71 - Vends foin 2019, balles rondes, 120x120 et paille de blé, bottes moyenne densité.
✆ **06 49 57 50 36**

Fourrage

21 - Achète foin et paille, paiement comptant (réf. 2102)
✆ **06 83 03 36 86**

58 - Vends bon foin 2019, bottes rectangulaires 60 x 80 x 220 (réf. 2101)
✆ **03 86 50 05 79**

71 - Cherche foin sur pied à acheter secteur Mâcon, Cluny, Bresse.
✆ **06 29 16 72 78**

Propriété

18 - Recherche ferme céréalière, 160 à 240 ha, partie achat, partie location, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

Divers

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

42 - Vends cessation 25 tonnes foin + important matériels fenaison et divers - très bon état.
✆ **04 77 29 10 18 le soir**

Location

Agricole

58 - Recherche 20 à 30 ha herbe, terre entre Corbigny - Moulins Engilbert, location ou achat (réf. 2106)
✆ **06 75 71 61 70**

Offre

Emploi

18 - Exploitation agricole cherche salarié pour moisson paille et préparations sols, juillet – août, poss. nourri, logé.
✆ **06 50 17 45 84**

Rech. **expl.culture ou élevage.** Vente ou Loc
C2F-Agri 04 70 58 32 82

21 - Cherche apprenti polyculture-élevage 16 - 18 ans, nourri, logé, région plaine. (réf. 21VB1)
✆ **06 82 44 28 60**

Service

69 - Vends foin de prairie naturelle, luzerne 1ère et 2ème coupe, bottes rect 250 kg ou BR. Livraison à partir de 10 T.
✆ **04 74 00 30 70 ou 06 87 13 31 81**

Demande

Emploi

69 - Recherche maître d'apprentissage bovin allaitant septembre 2020.
✆ **07 68 68 46 26**

71 - Recherche tous travaux manuels de la vigne (ébourgeonnage, levage et relevage) etc... (réf. 19VB1)
✆ **07 64 21 40 10**

71 - Recherche travail saison, foin, moisson et plus, sur 71, secteur Tramayes à Matour en renfort.
✆ **06 27 35 91 43 le soir**

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
LE + GRAND STOCK DE MATERIEL À VOTRE DISPOSITION NON-STOP !
03 69 35 30 30
STATION FUEL DOUBLE PAROI NOUVELLES NORMES 2ÈME GÉNÉRATION
• De 1 500 à 100 000L
• Distribution aisée du fuel pour tous types d'engins
• Sécurité maximale contre le vol grâce à l'armoire et trou d'homme cadenassés
• Plus besoin de bac de rétention
UNIQUE SUR LE MARCHÉ !
100% sécurisée
STATION FUEL POLYÉTHYLÈNE SANS ODEUR DOUBLE PAROI
• De 750 à 2 000L
• Limiteur de remplissage
• Pompe sécurisée par système de badge
• Traitée anti-UV
• Sans odeur
CITERNE GARANTIE 15 ANS
MODÈLE CONFORT +SÉCURISÉ
MALAXEUR HYDRAULIQUE + 3 TRAPPES DE VIDANGE À OUVERTURE HYDRAULIQUE
• Passage de fourches
• Grille de protection
EXISTE EN 1600L ET 800L
UNIQUE SUR LE MARCHÉ !
3 TRAPPES DE VIDANGE HYDRAULIQUE
TUNNEL DE STOCKAGE 3M90 X 10M X 8 M (h x L x l)
UNIQUE SUR LE MARCHÉ
• Plaques translucides intégrées
• Existe en longueur 20 et 30M
• Existe en hauteur 5M85 x largeur 10M30
• Structure sur roues en option
COUVERTURE EN TÔLE ONDULÉE
*offre soumise à conditions
PAYEZ SUR 20 MOIS* À TAUX 0 !
Sans passer par votre banque !
Grâce au financement BEISER Environnement !
www.beiser.fr

Animaux

Bovin

01 - Vends cse retraite 29 génisses charolaises 18 mois pour IA repro 30 ans d'IA IVMAT 108,2
✆ **04 74 52 94 33**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends veaux reproducteurs, 16 mois, HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBS, de 17 mois, vêlage facile - 6 vaches suitées - 1 taureau adulte (Loubard) né le 06/01/2015, élevage Micaud (03), mère Banlieue et père Héracles – Loubard père d'Olympe, prix d'honneur au concours de la Châtre en 2019 et 1er prix au salon de l'agriculture 2020. EARL Bonnichon-Lemasson le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 (Hubert) ou 06 07 91 98 08 (J-Marie) ou 06 07 62 33 74 (Anthony).**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ **06 24 24 69 93**

38 - Vends 1 taureau Charilais 14 mois issus d'insémination docile + 2 génisses Charolaises 1 ans
✆ **04 76 64 20 47**

38 - Vends mâles reproducteurs Limousins issus IA et TE fils de Lobleu PO livraison possible Annequin Jean Luc
✆ **06 75 11 57 59**

42 - Vends taureaux Charolais 18 m- HBC - TBO - vêle facile - élevage et viande - GAEC CUISSET - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

48 - Prends estive env 30 vaches ou doublonnes sur gd pâturage (jusqu'à 70 ha) du 15/06 à fin octobre 2020.
✆ **06 89 95 60 95**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 1502)
✆ **06 47 76 43 44**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 1501)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 16 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends 3 veaux reproducteurs 16 mois dont 2 vêlage facile, - 1 taureau 2 ans type viande, HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 1802)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage David THOULE Vend jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - Vends Limousins de 16 - 18 mois, IND IBR, vaccinés FCO 4 et 8 pour reproduction, très dociles. (réf. 2002)
✆ **03 86 84 76 92**

58 - Vends taureau 3 ans docile + vaches suitées. Pigoury Philippe (réf. 2103)
✆ **03 86 37 03 57 - 06 60 28 76 91**

58 - Elevage HBC, monte terminé Vend bon gros taureau 5 ans, VF, naisseur Dessauny, - jeunes vaches suitées. GAEC de Selins (réf. 2105)
✆ **06 72 26 48 56**

69 - Vends jeunes taureaux limousins, laitonnes, vaches suitées docilité et qualité laitière.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends cause maladie grosse génisse Montb. terme fin mai et troupeau à l'attache fin juin CL
✆ **04 74 01 28 82**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux 2 ans et 5 ans origine Vagne et Dessauny, cause cessation, TGS, HBC. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, hivernés au pré, TGS, prix modéré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 16 mois, TGS, livraison, Chatillon J.-M., 71 Mesvres
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends 35 vaches charol., gestantes ou présumées et leurs veaux de 4 à 6 ans, IBR A, FCO 8/4.
✆ **06 28 28 75 47**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans, taureaux 14 mois, laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vends 150 chèvres Saanen en lait écornées - 1ère 2ème 3ème lactation - très bon cheptel - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Tablette Ordinateur SmartPhone

Ovin

42 - Achète brebis réforme agneaux brebis + agneaux
✆ **06 01 96 23 40**

Equin

26 - A vendre 3 ânes d'un an type pyrennée très docile, pucé et licolé 150Ð/l'un
✆ **06 50 45 75 55**

Chien

89 - Vends chiots 6 F - 3 M Border Bi et tricolore non LOF, origine travail bovin ovin, mère 128FKG, n° siret : 48310532600019 (réf. 2107)
✆ **03 86 74 70 94**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FELICITA AFJ

SCI au capital de 1 000 euros - siège social : 1T rue Josserand de Brancion, 21160 MARSANNAY LA COTE - 834 063 018 RCS DIJON - l'AGE du 17/03/2020 a décidé de transférer le siège social du 1T rue Josserand de Brancion, 21160 MARSANNAY LA COTE au 10 rue le Petit Forum, 21160 MARSANNAY LA COTE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL212127436

DA SILVA MIGUEL

SASU au capital de 5000 € Siège social : IMPASSE JOSEPH CUGNOT, ZI DU LAYER, 21110 Genlis 804 849 263 RCS de Dijon L'AGO du 11/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 16 Rue des Vignes, 21110 Labergement Foigney, à compter du 11/05/2020. Mention au RCS de Dijon

AL212127475

A LASS CONSULTING

EURL au capital de 500 € Siège social : 1 RUE PASTEUR, 21000 Dijon 834 500 910 RCS de Dijon En date du 01/03/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 38 bis, Cours Général de GAULLE, 21000 Dijon, à compter du 01/03/2020. Mention au RCS de Dijon

AL212127484

SCI VMC

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Grande Rue
21250 CORBERON
RCS DIJON 840 012 397

Aux termes d'une délibération en date du 30/12/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 8 Grande Rue, 21250 CORBERON au 38 Grande rue, 21700 NUITS SAINT GEROGES, à compter du 30/12/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL212127494

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CFMB

SAS au capital de 900 €
Siège social : 12, place du Théâtre - 21000 DIJON
RCS DIJON 822 615 720

Avis
Par décisions du 13/05/2020, le Président a décidé de transférer le siège social du 12, place du Théâtre - 21000 DIJON au 28, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, ce à compter du 13/05/2020.
Pour avis.

AL212127501

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GROUPE G.B.A.E.

SARL au capital de 2 337 860 € Siège social : Rue Jacques Germain 21420 SAVIGNY LES BEAUNES 421 007 782 RCS DIJON Suivant AGE du 11/02/2020, le capital social a été augmenté : de 5 991 € par prélèvement sur le poste «Boni de fusion» et élévation de la valeur nominale des parts ; Le capital est porté de 2 337 860 € à 2 343 851 € ; de 158 € par création de 2 parts sociales nouvelles ; le capital est porté à 2 344 009 € Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL212127479

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP «Constant JOUFFROY - Nicolas JOUFFROY - Arielle BONNOTTE - Sébastien MIGNEREY, Notaires Associés»
43 rue Devosge à DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien MIGNEREY, notaire à Dijon, le 11 mai 2020, Monsieur Muhamet RRAHIMI, peintre en bâtiment, et Madame Elodie Yvonne LE VEY, assistante sociale, son épouse, demeurant à DIJON (Côte-d'Or), 25 B Rue Louis Blanc, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON, 43 rue Devosge, au siège de la Société Civile Professionnelle «Constant JOUFFROY, Nicolas JOUFFROY, Arielle BONNOTTE, Sébastien MIGNEREY», où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.
Pour Avis. S. MIGNEREY

AL212127477

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BELLENOD-SUR-SEINE: Pré - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.
51 a 50 ca - Au pre d aignay: ZP-16
MAGNY-LAMBERT: Pré, terre - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.
4 ha 39 a 40 ca - Le charmois: ZI-37 - Pres proces: ZI-20
LA MOTTE-TERNANT: Terre - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.
10 a 90 ca - Le larre de mont rond: ZB-14
SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX: Terre, lande - RNU - Objectif : Maintien du fermier.
1 ha 81 a 90 ca - Champs des plains: ZI-16 - Mellerois: ZH-18(B)-18(AJ)-18(AK)
SAINT-MARC-SUR-SEINE: Pré, terre, bois, lande, jardin - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.
5 ha 40 a 02 ca - Coteau des bas: D-75 - Coteau frotte con: D-12 - Coteau gey: ZD-54 - Fazelot: ZE-29 - La bouisiere: ZH-49 - La charme aux lievres: ZA-10 - La planchotte: ZI-73 - Les bordes: AB-164 - Les rotures: D-112 - Les ruelles: ZC-54 - Sous la brosse: ZK-7 - Sur rochefodru: ZD-18
SEMOND: Bois - RNU
14 a 60 ca - Sur la commotte: ZB-24
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/06/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212127500

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CABINET COUREAU

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social :
6, boulevard Georges Clemenceau
21000 DIJON
389 513 201 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 : les mandats du commissaire aux comptes titulaire Monsieur Didier TOURRE et du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Patrice LOFFROY sont arrivés à expiration et il a été décidé de ne pas les renouveler ni de les remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL212127459

LA GRANDE MAISON

Société Civile Immobiliere
au capital de 100 €
Siège social :
DIJON (21000),
17 Rue Paul Thénard
880 064 720 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION
Le 7 mai 2020, il a été décidé, avec effet à compter du même jour :
- d'étendre l'objet social à la mise à disposition de ses biens au profit de ses associés, à titre gratuit ou onéreux,
- de transférer le siège social de DIJON (21000), 17 Rue Paul Thénard à CHAILLY SUR ARMANÇON (21320), 1 Rue du Four,
- de nommer Madame Armelle VIÉ, née LACOMBE le 20 décembre 1981 à AIXEN-PROVENCE (13), demeurant à CHAILLY SUR ARMANÇON (21320), 1 Rue du Four, aux fonctions de cogérant.
En conséquence, les statuts ont été refondus en intégralité.
Dépôt légal au RCS de DIJON.

AL212127463

BRET BREMENS | AVOCATS

JALBRO

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON JALBRO SARL au capital de 500 euros Siège : 18 Cours du Général de Gaulle 21000 DIJON RCS DIJON : 525 163 721 L'assemblée générale réunie le 13 décembre 2019 a décidé : d'adopter comme nouvelle dénomination « ICB TECH « et de modifier les statuts en conséquence de réduire le capital d'une somme de 150 euros pour le ramener à 350 euros par annulation de 15 parts de 10 euros chacune et de modifier les statuts en conséquence Le 12 mai 2020, la gérance a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital, en l'absence d'opposition des créanciers. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. La gérance.

AL212127492

UNIVIN

SAS à associé unique au capital de 5000€, Siège social : Rue du Tacot, ZI BEAUNE SAVIGNY 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, 844484584 RCS DIJON. Aux termes d'une décision extraordinaire de l'associé unique du 12/05/20, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter de ce jour, aux activités suivantes : « Equipements et produits de protection individuels (masques, visières), matières sèches et consommables pour tous type d'activité les produits désinfectants sans alcool, bactéricides, virucides, fongicides pour mains et surfaces. « L'article 2 des statuts a été modifié. RCS DIJON Pour avis, le président.

AL212127493

BOURGOGNE GEOTHERMIE

SARL au capital de 1 000 euros - Siège social : 5 rue Claude Proteau, 21110 GENLIS - 499 961 811 RCS DIJON - l'AGE du 30/04/2020 a pris acte de la démission de Romain CONREAUX de ses fonctions de gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement - l'AGE du 30/04/2020 a décidé de réduire le capital par diminution du nombre de parts pour le ramener de 1 000 à 750 euros, sous la condition suspensive d'absence d'opposition. Le délai d'opposition ouvert aux créanciers est de 1 mois à compter du dépôt au greffe et la présente publication. Pour avis.

AL212127496

➜ VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 29 avril 2020
Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 6 juin 2019 par la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.
à La société SAVI, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à DIJON (21000) 70 rue e Longvic, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 851.196.899 Pour un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à DIJON (21000) 70 rue de Longvic, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS et cela à compter du 13 mai 2020.

AL212127491

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BEAUNE MOTO SERVICE

Par sigle BMS Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros Siège social : 166 Route de Dijon 21200 BEAUNE RCS DIJON 840.010.763 Aux termes du procès verbal en date du 18 novembre 2019, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Franck CHOUQUER de ses fonctions de co gérant, à compter de ce même jour et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement, Monsieur Marc LELONG demeurant le seul Gérant de la société. Pour avis,

AL212127483

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 13/03/2020 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL DFIEVET au capital de 8 000.00 euros avec siège social 170 ROUTE DE LANGRES - 21000 DIJON immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 790 425 011 pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DIJON ROCADE sis à 170 ROUTE DE LANGRES - 21000 DIJON un contrat de location-gérance du 01/06/2020 au 31/05/2023 sans tacite reconduction.

AL212127502

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 16.03.2020 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01/06/2020 au 31/05/2023 sans tacite reconduction à la SARL DFIEVET au capital de 8.000 euros, avec siège social 170 ROUTE DE LANGRES - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°790 425 011 portant sur un second fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS CHARTREUX sis à 4 AVENUE ALBERT 1ER - 21000 DIJON.

AL212127503

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MA BELLE PARFUMERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 6, rue Vauban 21000 DIJON
803 131 473 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Caroline RENARD demeurant 1, place François Rude - 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à 6, rue Vauban - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212127421

MA BELLE PARFUMERIE

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2.000 euros
Siège social : 6, rue Vauban
21000 DIJON- 803 131 473 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE
Par décisions collectives des associées du 31 mars 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 mars 2020, donné quitus au Liquidateur Caroline RENARD demeurant 1, place François Rude - 21000 DIJON, et l'a déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL212127422

TAXI BASILETTI

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation conventionnelle
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 13, Grande Rue 21120 MOLOY
534 941 745 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 20 avril 2020, M. Cédric BASILETTI, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 décembre 2019, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL212127457

COUTHIER

EARL en liquidation au capital de 99 470 euros, siège social et de liquidation : Rue de Bruillet 21350 VILLEBERNY, 477 778 427 RCS DIJON, décisions du 11/03/2020 : approbation du compte définitif de liquidation, décharge le liquidateur se son mandat et lui donne quitus de sa gestion, constate la clôture de liquidation.
Pour avis

AL212127460

JBES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000€
Siège social : 43 Rue d'Auxonne 21000 DIJON
R.C.S DIJON 805 194 784

AVIS DE PUBLICITE
L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 Mai 2020 a décidé la dissolution anticipée de la SARL JBES à compter du 11 Mai 2020 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Eric SUBTIL demeurant 16B Rue Germaine Tillon 21000 DIJON à compter de la même date. La gérance assumée par Monsieur Eric SUBTIL a pris fin à cette même date.
L'assemblée générale a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis et mention
Le liquidateur.

AL212127476

URGENCE AUTO

SAS en liquidation Au capital de 1 000 €
Siège social : 32 Route de Talmay
21270 MAXILLY SUR SAONE
Siège de liquidation 32 Route de Talmay
21270 MAXILLY SUR SAONE
RCS DIJON 880 515 929

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Aux termes d'une décision en date du 31.01.2020, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guillaume POISSON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL212127488

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 mars 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MK HOLDING DEVELOPPEMENT - FORME : Société par actions simplifiée - CAPITAL : 300.000 euros - SIEGE : 25 Rue René Coty – 21000 DIJON - OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger l'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale, la gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, le consulting et la formation, la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers - DUREE : 99 ans - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote - PRESIDENT : Karim MAJOUTI demeurant 5 Rue Georges Brassens – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL212126762

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé datant du 03/02/2020 il a été constitué un GFA présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GFA Clarisse de Suremain
Capital : 1.000€
Siège social : 3 place des marronniers, 21600 Domois.
Objet : la détention, l'exploitation de terres agricoles.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre des Greffes du Tribunal de Commerce de Dijon.
Gérance : Clarisse de Suremain, demeurant 1 rue de Pichot à Nantoux (21190) a été nommée gérante pour une durée illimitée.
Le GFA sera immatriculé aux Greffes du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis. La Gérance.

AL212126763

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à CHENOVE du 17/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : JOLLA LIMAN - Siège : 11B rue Joseph JACQUARD, 21300 CHENOVE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 000 euros - Objet : maçonnerie, plâtrerie, peinture, carrelage, couverture, tous travaux du bâtiment - Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président : Liman JOLLA demeurant 33 rue Jules Ferry, 21300 CHENOVE. - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL212127435

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 Avril 2020, enregistré à REMILLY SUR TILLE, il a été constitué sous la dénomination sociale < LENATHAN > une société civile immobilière ayant pour objet :
L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens immobiliers en question.
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen des capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Le siège social a été fixé au 8C rue de Cessey 21560 REMILLY SUR TILLE.
La durée de la société qui prendra cours à compter de son immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Dijon est fixée 99 années.
Le capital social, formé par les apports des associés, s'élève à la somme de 1 000 euro ; il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites etintégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportions de leurs apports.
La société est gérée et administrée par Monsieur Emmanuel Michon, gérant de société, demeurant au 8C rue de Cessey 21560 REMILLY SUR TILLE, désigné en qualité de gérant-associé, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation.
Pour avis et mention

AL212127440

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : R-BLOC - FORME : Société à responsabilité limitée - SIEGE SOCIAL : Z.A. de l'Essart – 6 Route de Chevigny - 21600 OUGES - OBJET : La location de studios et d'appartements meublés - DUREE : 99 années - CAPITAL : 400 euros - GERANCE : Frédéric RUFFIER-LANCHE demeurant 2 Lotissement de la Métairie – 21110 BRETENIERE - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL212127451

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 08/05/2020, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dénommée DELBART IMMOBILIER, dont le siège social est situé 4, rue Pierre Curie - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif la gestion, la location et l'administration de tous droits et biens immobiliers, dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Clause d'agrément : Toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés. Monsieur Christopher DELBART, demeurant 4, rue Pierre Curie - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée. Pour avis

AL212127473

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 30/04/2020 : dénomination : SAINT JEAN, siège : 9 Rue des Ducs de Bourgogne 21110 ROUVRES EN PLAINE, durée : 99 ans, capital : 149 900 euros, objet : activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, gérance M. Pascal FOREY (9 Rue des Ducs de Bourgogne 21110 ROUVRES EN PLAINE, cession de parts : agrément en AGE sauf entre associé, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL212127474

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 11/05/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination : E-COM GP
Siège social : 9 Boulevard Albert Einstein 21000 DIJON
Capital : 10 €
Activités principales : commerce de détails de tout type de produits par internet.
Durée : 99 ans
Président : M. PORTELLA Gauthier 9 Boulevard Albert Einstein 21000 DIJON
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Immatriculation au RCS de DIJON

AL212127482

SCP MASSIP - BELOU - VARLET - LORISSON - PRIEUR,
Notaires associés
1 Place de l'Europe – Simone Veil 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR , Notaire Associé, le 6 décembre 2019 et modificatif reçu par Maître PRIEUR le 22 janvier 2020 et second modificatif sous seing privé en date du 5 mai 2020, a été constituée une société en nom collectif ayant les caractéristiques suivantes :
Associés : Monsieur Charles Michel Gilbert **LEMASSON**, et Madame Christine **RODRIGUES**, demeurant ensemble à BESSEY-LES-CITEAUX (21110) 3 Impasse des Cassis / **Dénomination :** SNC JLT / **Siège :** PAGNY-LE-CHATEAU (21250), 5 rue de la Poste / **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation / Capital : **CENT EUROS (100,00 EUR)** / **Cession de parts à des personnes étrangères à la société ou entre associés** : consentement de tous les associés / **Gérant :** Monsieur Charles LEMASSON /
Exercice social du PREMIER JANVIER au TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Pour avis. Maître Charles-Alban PRIEUR

AL212127485

TEAM HORNER EUROPE REAL ESTATE HOLDINGS

Société civile immobilière au capital de 10 000 euros Siège social : Lieudit « La Mignereau « 21320 POUILLY EN AUXOIS AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pouilly en Auxois du 7 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : Team Horner Europe Real Estate Holdings Siège social : Lieudit « La Mignereau «, 21320 POUILLY EN AUXOIS Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et/ou biens immobiliers, bâtis ou non, et notamment de biens immobiliers sis Lieudit « La Mignereau « 21320 POUILLY EN AUXOIS Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Co Gérance : Sont nommés premiers gérants : La Société TEAM HORNER GROUP INTERNATIONAL, INC. Société de droit américain dont le siège est situé 5755 Powerline Road Fort Lauderdale, FL 33309 ETATS UNIS, Représentée par son Président, Monsieur Michael DOOLEY Monsieur William Kent, Demeurant 2845 NE 9 St. Apt 1501 Fort Lauderdale, FL 33304 ETATS UNIS Monsieur Michael Dooley, Demeurant 5723 Oxford Moor Blvd Windermere, FL 34786 ETATS UNIS Monsieur Gary Chisling, Demeurant 11360 Watercrest Cir E Parkland, FL 33076 ETATS UNIS Monsieur Jean Leonard, Demeurant 5175 NW 50TH TER Coconut Creek, FL 33073 ETATS UNI Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Co Gérance

AL212127486

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 05.05.2020 à DIJON, constitution GT ELEC - Forme : SARL - Capital : 3 000 euros - Siège social 7, avenue Albert Camus 21000 DIJON - Objet social : Tous Travaux électriques neuf ou rénovation, domotique, chauffage électrique. Plomberie-chauffagiste. Serrurerie. Nettoyage dalle. Petite maçonnerie paysagère, entretien espaces verts. Nettoyage de gouttières et toitures. Achat revente de matériels électriques - Durée : 99 ans - Gérance : Gabriel TUDOT, demeurant 7, avenue Albert Camus 21000 DIJON - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL212127489

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAULIEU du 13/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS. Dénomination : AD MORVAN. Siège : 32, rue de la Prée – 21210 SAULIEU. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1500 €. Objet : la réalisation de travaux forestiers consistant en l'abattage d'arbres et leur débardage pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, de négociants, de scieries, de l'Office National des Forêts..., Annexes. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Véronique FRANCOIS épouse ENCINAS SEVILLANO, demeurant 32, rue de la Prée – 21210 SAULIEU. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL212127490

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée :TRAJECTOIRE Siège social : 1925 RUE DE L'AVIATION 21600 OUGES Capital : 10000 € Objet social : Commerce de véhicules et d'équipements automobiles. Président : M COMPAROT THOMAS demeurant 7 RUE DES BUISSONNETS 21370 PRENOIS élu pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL212127498

NIÈVRE

➜ AVIS

AVIS DE MARCHE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon
Correspondant : ROUGEOL-BARRAULT Joëlle, 72 A rue d'Auxonne, B.P. 13331, 21033 Dijon Cedex tél. : 03-80-65-05-59, courriel : joelle.barrault@justice.fr.
Objet du marché : MARCHE DE MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES SPORTIVES sur 8 ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES
Lieux d'exécution et de livraison : Belfort, Besançon, Dijon, Lons, Montbéliard, Nevers, Vesoul, Varennes-le-Grand
Caractéristiques principales :
Le marché est conclu pour une période initiale ferme d'un an à compter de sa notification ; reconductible 2 fois 1 an
La date prévisionnelle de début des prestations est le 1er septembre 2020.
Marché de type : procédure formalisée en procédure négociée.
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (services) : marché de mise à disposition au bénéfice de l'établissement pénitentiaire du ressort, d'un éducateur sportif pour encadrer les personnes détenues dans la pratique du sport en détention et pour l'organisation d'activités sportives avec des partenaires extérieurs.
Maison d'Arrêt de BELFORT : 10 h par semaine
Maison d'Arrêt de BESANCON : 30h par semaine
Maison d'Arrêt de DIJON : 24h par semaine
Maison d'Arrêt de LONS LE SAUNIER : 10h par semaine
Maison d'arrêt de MONTBELIARD : 10h par semaine
Maison d'Arrêt de NEVERS : 27h par semaine
Maison d'Arrêt de VESOUL : 10h par semaine
Centre Pénitentiaire de VARENNES-LE-GRAND : 15h par semaine
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- Valeur technique 70% :
• Diplômes : 20%
• Programmation détaillée des activités proposées : 20%
• Prise en compte de la spécificité du cadre pénitentiaire : 10%
• Pérennité de l'intervenant : 10%
• Expérience : 10%
- Prix 30%
Date limite de réception des offres : 26 juin à 17 heures 30 (heure de Paris)Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DISPDIJONUAMP1804
Conditions et Renseignements complémentaires : pour les documents contractuels et additionnels ou obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande en ligne via la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE)
A l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée. Conditions de remise des offres ou des candidatures :Le pouvoir adjudicateur n'autorise que la réception des plis par voie électronique à l'adresse suivante http://www.marches-publics.gouv.fr sous la référence DISPDIJONUAMP1804 ; seules les documents dits de « copie de sauvegarde » sont à adressés en voie papier.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 mai 2020
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon.
Correspondant : Mme ROUGEOL-BARRAULT Joëlle, 72 A rue d'Auxonne B.P. 13331, 21033 Dijon Cedex, tél. : 03-80-65-05-59, courriel : joelle.barrault@justice.fr.

AL582127472

➜ NOMINATION

S.A.S. NATURE NIEVRE

SASU au capital de 2.500 € Siège social : LES SIMONOTS, NATURE NIEVRE, 58330 Saxi Bourdon 877 563 148 RCS de Nevers L'AGE du 15/05/2020 a décidé de nommer en qualité de Directeur Général M. BRULEBOIS THOMAS, demeurant 10 RUE DE L'EGLISE, 58330 Sainte Marie Augmenter le capital social pour le passer de 2.500 € à 5.000 €. Mention au RCS de Nevers

AL582127484

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

GAEC DES RONCENETS

**Les Petites Fourches - 58230 SAINT BRISSON
Au capital social de 351 000 euros
RCS Nevers - N° 808 133 235**

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2020, il a été décidé de la mise à jour du siège social du GAEC, désormais fixé 155 Chemin des Roncenets - Les Petites Fourches - 58230 SAINT BRISSON. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance

AL582127471

CABINET DU DOCTEUR RAMON

**SELARL au Capital de 75 000 Euros
Siège social : 14 Rue Pierre BEREGOVOY
58000 NEVERS
503 934 010 R.C.S. de NEVERS**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Aux termes de l'AGE du 01 Février 2020, il a été pris acte, à compter de cette date :
- du transfert du siège social, au 5 Bis Route de Busseroles – 58180 MARZY
- de modifier en conséquence les statuts et notamment l'article 4.
POUR AVIS - LA GERANCE

AL582127483

SCI AMIRAL DE L'EFFORT

**Société civile immobilière
au capital de 76,23 euros
Siège social : 12 rue Hoche 92400
433 406 881 RCS NANTERRE**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mai 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 12 rue Hoche 92400 COURBEVOIE au 2 Chemin de Gillette 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE, à compter du 6 mai 2020.
L'objet demeure : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société) et toutes opérations financières, (dont, souscription avec ou sans garantie hypothécaire ou autres de tous emprunts ou crédits quelconques nécessaires à l'acquisition ou la mise en valeur des immeubles ou droits immobiliers possédés par la société) mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.
La durée reste fixée à 99 ans.
Les associés sont : Monsieur Claude ROYÉ et Madame Sylvie GRAND-CLEMENT épouse ROYÉ, demeurant ensemble à ST HILAIRE FONTAINE (58300), 2 Chemin de Gilette. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582127493

JEROME TORRES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social 68 Route de Lyon
58000 SERMOISE SUR LOIRE
RCS NEVERS 435 405 006**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 01.04.2020, l'associé unique gérant de la SARL JEROME TORRES a décidé de transférer le siège social du 68 Route de Lyon, 58000 SERMOISE SUR LOIRE au 32 rue du Donjon 58000 NEVERS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis

AL582127499

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SELARL AEQUALYS CONSEIL

**8, place St Laurent 58000 NEVERS
514 058 833 RCS NEVERS**

Par DEAU du 01/05/20, l'associé unique a décidé le passage de la société sous la forme de SARL (de droit commun) et de modifier l'objet social comme suit : « - l'exercice en commun de la profession d'Avocat telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur - Développement d'activités commerciales annexes à la profession d'Avocat destinées à des clients ou d'autres membres de la profession telles que notamment : édition juridique, mise à disposition de moyens matériels ou de locaux, la formation professionnelle, la réalisation de prestations digitales, marketing et communication ». Mention RCS NEVERS.

AL582127460

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS**

PHARMACIE DU BEC D'ALLIER

**SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 2 bis rue des Charrons – 58180 MARZY
530 617 265 RCS NEVERS**

Il résulte des délibérations des assemblées générales du 18 février 2020 et du 30 avril 2020, les modifications ci-après à publier :
Anciennes mentions
Dénomination : PHARMACIE LARROQUE
Capital : 200.000 euros
Gérance : M. Denis LARROQUE demeurant 10 rue des Egouleaux – 58180 MARZY
M. Damien JACQUETIN demeurant 58 rue Principale – 58180 MARZY
Nouvelles mentions
Dénomination : PHARMACIE DU BEC D'ALLIER
Capital : 100.000 euros
Gérance : Mme Carole CHENU demeurant 13 route de Busserolles – 58180 MARZY
M. Damien JACQUETIN demeurant 112 route des Saulaies – 58000 NEVERS
pour avis, la gérance

AL582127486

➜ VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 12 mai 2020
Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 31 mai 2018 par la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.
à
La société NOVA, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à CLAMECY (58500) 10 rue Marie Davy, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de NEVERS sous le numéro 839.713.815
Pour un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à CLAMECY (58500) 10 rue Marie Davy, sous l'enseigne CARREFOUR CITY et cela à compter du 11 mai 2020 à minuit.

AL582127487

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 12 mai 2020,
La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.
a donné en location gérance à
La société SSN DISTRIB', Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à CLAMECY (58500) 10 rue Marie Davy, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de NEVERS
un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à CLAMECY (58500) 10 rue Marie Davy, sous l'enseigne CARREFOUR CITY
Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 12 mai 2020 pour se terminer le 11 mai 2021.
A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL582127485

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

JOLO

**SARL au capital de 1 000 €
19 Rue du Pont Cizeau 58000 NEVERS
RCS NEVERS 842 030 454**

Décision du 15/04/2020: L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, la Gérance

AL582127500

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LCX SOLUTIONS

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 33, Avenue Louis Coudant
58340 CERCY-LA-TOUR
835 162 058 RCS NEVERS**

L'associé unique, personne physique, a décidé le 31 décembre 2019, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de commerce. Monsieur Luc CASSIER, associé unique, demeurant 33, Avenue Louis Coudant à 58340 CERCY-LA-TOUR, assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis

AL582127491

SCI DEMANGE-MARIN

L'AGE du 22.4.20 des associés de la SCI DEMANGE MARIN, capital 1524,49€, siège social à Nevers(58) 22, Fg de la Baratte, 429 620 982 RCS Nevers, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme MF Demange demeurant 3 chemin du Chaillot 79800 Souvigné a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Souvigné (79) 3 chemin du Chaillot. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Nevers. Cette dissolution met fin aux fonctions des cogérants.

AL582127496

SCI DEMANGE-MARIN

L'AGE du 22.4.20 des associés de la SCI DEMANGE MARIN, capital 1524,49€, siège social à Nevers(58) 22, Fg de la Baratte, 429 620 982 RCS Nevers, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

AL582127497

ECOBATIPRO 58

**SARL au capital de 1000 euros
Siège social 47 Bis rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS 824 745 806 RCS NEVERS**

DISSOLUTION ANTICIPÉE
Le 30.04.2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M Rachid IBNTABIT demeurant 12 rue Maurice Javillier 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 47 Bis rue Henri Bouquillard. Pour avis.

AL582127498

DMC PRODUCTIONS ET SERVICES

**Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 4.000 €
Siège social : Le Moulin de Saint André
58140 SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAN
811 044 999 R.C.S. Nevers**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, l'assemblée a :
- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2019 suivi de sa mise en liquidation.
- désigné en qualité de liquidateur : DAMIEN COSTANTINO, demeurant à Saint André en Morvan (58140) Le Moulin de Saint André
- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Saint André en Morvan (58140) Le Moulin de Saint André,
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL582127503

DMC PRODUCTIONS ET SERVICES

**Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 4.000 €
Siège social : Le Moulin de Saint André
58140 SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAN
811 044 999 R.C.S. Nevers**

Par décision de l'associé unique du 31 décembre 2019, il résulte que :
- L'associé unique du 31 décembre 2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

AL582127504

➜ AVIS DE CONSTITUTION

OWEN-DATA

Par ASSP du 21/04/20, il a été constitué une SAS dénommée OWEN-DATA.Siège social: 8 rue de la mairie 58150 Tracy sur loire. Capital: 500€. Objet: Conseils et conceptions de solutions apportées aux entreprise et autres organisations en matières de technologie de l'information, d'analyse et de gestion des données , et d'une manière générale, toutes activités se rapportant de près ou de loin a la gestion des entreprises. Président:M. Jean, Marie, Pierre HALLARD, 8 rue de la mairie 58150 Tracy sur loire.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582126882

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20/04/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS VAL DE LOIRE BIOGAZ
Siège Social : 7 Bis rue des Ecoles 58400 Mesves sur Loire
Objet : la production de biogaz par méthanisation à partir de matières agricoles, la vente des produits issus de l'unité de méthanisation, et plus généralement la production d'énergies renouvelables sous toutes ses formes : solaire thermique, éolien, hydraulique, bois énergie, géothermie, biocarburant, biomasse (bois, déchets de bois, paille, résidus de récolte, déchets végétaux et animaux), photovoltaïque et toute technologie existante ou à venir relative à la production d'énergie renouvelable, naturelle et propre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Admission aux assemblées et Droit De Vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 années à compter de la date d'immatriculation de la société.
Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés et toutes les autres sont soumises à l'agrément des coassociés.
Président : Didier GUYON demeurant 7 bis Rue Des Ecoles 58400 Mesves-Sur-Loire
Directeurs généraux : Christophe BONNARD demeurant Congy, 1 rue du Domaine 58150 Saint-Andelain, Cyrille FOREST demeurant 37 Route de Chétif Bois 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire et Jérémie JAUPITRE demeurant Bourras L'Abbaye, 58350 Saint Malo en Donzios
Immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président

AL582127447

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MARLA, au capital de 10.000€, ayant pour objet l'acquisition, la rénovation, la gestion de tous biens immobiliers. Le siège social est situé 34 rue du Professeur Calmette – 58000 NEVERS. Le gérant est M. Vincent BARBIRA, dt 34 rue du Professeur Calmette – 58000 NEVERS.
Pour avis,

AL582127470

**SELARL « François-Xavier ROYET et Nicolas TAICLET, Notaires Associés »
1, Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître TAICLET, notaire à NUITS-SAINT-GEORGES, le 5 mai 2020, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LES GRANGES
Forme : société civile immobilière
Capital : 1.200 €, constitué d'apports en numéraire
Siège : 2 chemin des Granges, 58140 SAINT MARTIN DU PUY
Objet : acquisition et gestion de tous biens immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Gérant : Nicolas POTET, demeurant 289 rue de la Motte, Hameau de Gigny, 21200 BEAUNE
Cession de parts : agrément dans tous les cas, sauf cessions intervenant au profit d'un associé et descendant d'un associé.
Immatriculation : R.C.S. de NEVERS
Le Notaire

AL582127482

**Etude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 13 mai 2020, qui sera publié au service de la publicité foncière de NEVERS 1, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : La propriété, l'exploitation et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation ainsi que tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
L'exercice de l'activité agricole au sens de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime.
Dénomination : GFA DU FUY.
Siège : ANLEZY (58270), lieudit «Domaine de Nérondes».
Durée : 99 années.
Capital Social : NEUF CENT SOIXANTE MILLE EUROS (960.000,00 EUR).
Premier gérant statutaire : Monsieur Emmanuel Alain Charles DAVEAU, demeurant à ANLEZY (58270) Lieudit «Domaine de Nérondes».
Durée de ses fonctions : illimitée.
Pour avis. Le Notaire.

AL582127488

**Etude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 13 mai 2020, qui sera publié au service de la publicité foncière de NEVERS 1, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. Dénomination : GFA DE NERONDES.
Siège : ANLEZY (58270), Lieudit « Domaine de Nérondes » Durée : 99 années.
Capital social : UN MILLION VINGT MILLE CENTS EUROS (1.020.100,00 EUR).
Premier gérant statutaire : Monsieur Emmanuel Alain Charles DAVEAU, demeurant à ANLEZY (58270) Lieudit «Domaine de Nérondes». Durée de ses fonctions : illimitée. Pour avis. Le Notaire

AL582127489

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI DES CHENES ;
Siège social : 7, rue de Bourgneuf – 58000 NEVERS ;
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans;
Capital social : 2 000 € ;
Co-Gérance : M. Thierry MARCEAU dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) - 17, rue du Frondot et M. Nicolas LOESER dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 61, route de Foncelin ;
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582127494

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LA MEMOIRE DES PIERRES. Forme : Société Civile Immobilière
Siège Social : 26 avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX
Objet : l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation. Capital social : 1.000 €
Gérant : M. Stéphane MIENS, demeurant 230 Chemin de Saint Martin 06440 PEILLE
Transmission des parts : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers. Le représentant légal.

AL582127495

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 28 septembre 2018,
Monsieur Louis Marcel Raymond GARRIGA, en son vivant Administrateur Honoraire des services du Sénat, demeurant à ASQUINS (89450) 1 chemin de Saint Jacques. Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 5 juillet 1948. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à ASQUINS (89450) (FRANCE), le 27 décembre 2019.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 12 mars 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (898270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892127564

➜ AVIS

LE GLOBE

La propriété foncière, sis 3 rue Basse des Fossés à Tanlay 89430, est le patrimoine exclusif et de plein droit de la Société Civile LE GLOBE, ainsi que son siège social.
LE GLOBE est une Société Civile enregistrée

au RCS d'Auxerre le 8 août 2017, **Numéro Siren :** 832169189 ; **Numéro Siret :** 83216918900012. **Code NAF :** 6820B. Capital social : 1 000 euros, régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, et par les statuts propres de la SC enregistrés au SIE de Sens, Pôle Enregistrement, le 17/08/2017, bordereau n° 2017/364, Case N° 1. Madame Marie-Paule CHAPPUIT est gérante de la SC Le Globe. AVIS : **Toute commande au nom de la SC Le Globe affectant la propriété sis 3 rue Basse des Fossés à Tanlay (89430) ou pour tout autre motif, doit au préalable avoir fait l'objet d'une décision en AG de la SC Le Globe, avec inscription à l'ordre du jour et présentation d'au moins deux devis, et doit être faite exclusivement par écrit et sur papier à entête de la SC Le Globe** (p.3 des statuts). **Aucune commande** pour le compte de la SC Le Globe **ne peut être faite oralement avec arrangement à l'amiable concernant les coûts.** Toute facture présentée à la gérance de la SC Le Globe doit émaner d'une société légalement enregistrée. Les commandes passées et les factures présentées en dehors de ces conditions légales ne sont pas imputables à la SC Le Globe. CET AVIS TIENT LIEU D'ANNONCE LÉGALE. Jean-François Chappuit, actionnaire de la SC Le Globe.

AL892127536

NOMINATION

SAS LVC BIO 89

Le 5.5.2020 les associés de la SAS LVC BIO 89 capital 120.000€, siège social à AUXERRE (89000) av. de Worms, 519 614 861 RCS AUXERRE, ont décidé de nommer un Directeur général : ANCIENNES MENTIONS PUBLIES : DG : Néant NOUVELLES MENTIONS : DG : Silvana QUIGNARD 25, rue du 24 Août 89000 AUXERRE.

AL892127529

S.J.B.
Société d'Avocats

PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 15 Rue de Sormery BOULAY, 89570 NEUVY SAUTOUR 881 880 769 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30 avril 2020, la Société INTERCOMEX, Société par Actions Simplifiée au capital de 138 150 €, domiciliée 2 Bis Rue Veuve Bénard Bodié - 10600 LA CHAPELLESAINT-LUC, immatriculée au RCS sous le n° 421 325 424 RCS TROYES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices.

AL892127553

TRANSFERT DE SIÈGE

viseeon

INTERNET POINT

EC2 CONSEILS 6 bis rue Denis Papin 89000 AUXERRE. INTERNET POINT SAS au capital de 8 000€ Siège social : 7 RUE DE LA PLAINE DES ISLES, Z I, 89000 Auxerre 404 246 795 RCS d'Auxerre En date du 12/05/2020, L'AG Mixte a décidé de transférer le siège social de la société 21 route d'Auxerre, 89113 Guerchy, à compter du 12/05/2020. Gérant: Mme TINTIGNAC Virginie, demeurant 21 route d'Auxerre, 89113 Guerchy Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS de Sens

AL892127540

SASU FRED'ELEC

Par décisions du 18/04/2020, l'associé unique de la SASU FRED'ELEC, au capital de 11 000 €, dont le siège social est à MICHERY (89140), 2, rue de la Croix 845 234 681 RCS SENS, a transféré le siège social à MONTIGNAC (24290), Lieudit Beynaguet, à compter du 18/04/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention est faite au RCS de SENS et la société sera désormais immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

AL892127565

MODIFICATION DE CAPITAL

PGV-B

Société civile au capital de 1 980 € Siège social : 21 rue de Chichée - 89800 CHABLIS 794 411 702 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 910€ afin de le porter à la somme de 2 890€. Pour avis, la gérance.

AL892127545

SCEA DE LA PORTE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 235 515,00 euros Siège social : la Porte - 89350 VILLENEUVE LES GENÊTS 307 019 307 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 a décidé, à compter rétroactivement du 1er janvier 2020, de : - Réduire le capital social de 217 095 € afin de le ramener à 18 420 €, - Transformer la société civile d'exploitation agricole, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole. À compter rétroactivement du 1er janvier 2020, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale: GFA DES GENÊTS. Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du code rural et par les décrets pris pour leur application. Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole. Capital social : 18 420 €. Siège social : La Porte - 89350 VILLENEUVE LES GENÊTS. Durée : Jusqu'au 18 juin 2073. Gérants : M. Sylvain LEGRAND demeurant à VILLENEUVE LES GENÊTS (89350), 1 rue de la Fontaine, M. Adrien MARTIN demeurant à TOUCY (89130), 33 rue Arrault. Cessions de parts : Soumises à l'agrément unanime des associés dans tous les cas sauf celles conclues entre associés. Pour avis, la gérance.

AL892127546

PGV-E

Société civile au capital de 1 980 € Siège social 21 rue de Chichée - 89800 CHABLIS - 794 461 194 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 910 € afin de le porter à la somme de 2 890 €. Pour avis, la gérance.

AL892127549

WALBRECQ

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100.00 € Siège social : 42 rue des Pâtis 89140 SERBONNES - 849 200 712 RCS SENS

Augmentation de capital
Suivant décisions de l'associé unique du 06/03/2020, il a été décidé l'augmentation du capital de 79 900 €, pour le porter de 100 € à 80 000 €, par apport en nature d'un fonds artisanal. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL892127567

CONVOCATION

CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CHARTE D'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Conformément aux dispositions du décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019, un projet de charte a été élaboré pour formaliser les engagements des agriculteurs du département de l'Yonne pour le respect lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, des mesures de protection des personnes habitant à proximité des parcelles agricoles.
Afin de répondre aux enjeux de santé publique, la charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des riverains.
Elle précise également les conditions d'un dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs.
Une concertation publique est rendue obligatoire préalablement à la validation de la charte.
DÉROULEMENT DE LA PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE
La concertation publique est ouverte via le site Internet de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Elle vise à recueillir les observations de tout citoyen ou de toute association ou structure dont les adhérents ou membres sont concernés localement par la portée de cette charte.
La phase de concertation est ouverte du 22 mai 2020 à 8h00 au 25 juin 2020 à 12h00.
Les personnes souhaitant formuler des commentaires sont invitées à le faire via le formulaire figurant sur le site Internet de la Chambre d'agriculture : www.yonne.chambagri.fr
Ces éléments seront transmis à la préfecture à l'issue de la phase de concertation.

AL892127532

RECTIFICATIF

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ERRATUM

C'est à tort et par erreur que dans la parution du 24-01-2020 il a été indiqué « exploitation d'une station-service et de lavage » dans la Cession de Fonds de Commerce par M. SANDERS à la société BF BOIVEAU reçue par Me Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY, le 08-01-2020.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL892127527

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du C. civ.). Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY Notaire à AVALLON (89200), 4 Rue de Lyon, soussigné office notarial n° 89031, le 14.05.2020, M. Alvaro PERES et Mme Isabelle SILVEIRA son épouse demeurant à AVALLON (89200), 71 bis route des Châtelaines, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à LAVACOLHOS FUNDAO (PORTUGAL) le 22.02.1983 ont changé de régime matrimonial et adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux, en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un des époux. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me LEGUY Notaire où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire. Pour avis.

AL892127547

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON Notaire - 7 rue du 24 Août 1944 89240 POURRAIN

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Yves Jean Bernard FRECHOT, retraité, né à BEAUVOIR (89240), le 15/01/1944 et Mme Anne-Marie Marguerite MILON, retraitée, née à SENAN (89710), le 09/12/1946, demeurant ensemble à BEAUVOIR (89240), 4 route d'Epinoy, mariés à la Mairie de SENAN (89710), le 29 avril 1972, initialement sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me TOULOUSE Jean, notaire à AILLANT SUR THOLON, le 25 avril 1972, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adjoindre à leur régime une société d'acquêts avec lause d'attribution au survivant. L'acte a été reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN, le 14/05/2020. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me ROUSSEL-TERRILLON Inès

AL892127548

CHANGEMENT DE NOM

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Madame DOBREMEL BELINDA née le 04/04/1981 à 89000 AUXERRE demeurant 2 ROUTE DES TESSONS, 89240 BEAUVOIR agissant au nom de son enfant mineur, Monsieur GLADONE EDEN né le 25/08/2014 à 89000 AUXERRE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de son enfant mineur celui de DOBREMEL.

AL892127559

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Nicolas, Pierre, Michel BENARD, né le 23 juillet 1992 à Sens (Yonne), français, demeurant 6 rue des Basses Plantes à SAINT CLEMENT (Yonne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de DOBROES afin de s'appeler à l'avenir DOBROES BENARD.

AL892127561

MODIFICATION DE STATUTS

GUENIN

Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 euros Siège social : 13, Grande Rue - 89260 FLEURIGNY 447 906 173 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 09/03/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GUENIN a décidé :
-de supprimer de l'objet social les activités de « Toutes activités de commissionnaire en transports et toutes activités de transport avec véhicules de moins de 3,5 tonnes, courses urgentes et livraisons » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
-de transférer le siège social du 13, Grande Rue, 89260 FLEURIGNY au Fontaine d'Azon - 6 Rue des Fondrières - 89100 SAINT CLEMENT à compter du 01/04/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL892127541

SAS MCL BTP

Le 11.05.2020 les associés de la SAS MCL BTP au capital de 5.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 5, rue des Caillottes, 793 224 049 RCS AUXERRE, ont décidé d'étendre l'objet social. OBJET SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : entreprise générale de bâtiment, entreprise de terrassement, de travaux publics et particuliers, exécution de tous ouvrages de génie civil, l'achat, la vente, le négoce, la location de matériels et engins au profit des entreprises ou des particuliers, le négoce de tous matériaux de construction, l'activité de marchand de biens. NOUVELLES MENTIONS : Achat, vente, location de tous véhicules à moteur (VL, PL.....) engins de chantier et agricoles, négoce de tous matériaux de construction, entreprise générale de bâtiment, entreprise de terrassement, de travaux publics et particuliers, exécution de tous ouvrages de génie civil, l'activité de marchand de biens.

AL892127544

RICHARD BILLAULT TRAVAUX PUBLICS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 € Siège social La cour Buisson 89170 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 853 966 158 RCS AUXERRE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 avril 2020, il résulte que: - L'objet social de la société a été étendu, à compter du 30/04/2020, aux activités suivantes : Pensions de chevaux, Vente de foins et pailles, Location de terres.En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, le représentant légal.

AL892127552

FUSION

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société Anonyme au capital de 1 487 675 euros Siège social : Place de l'Europe 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE 017 151 200 RCS AUXERRE

AVIS DE FUSION
Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 30 AVRIL 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES a approuvé le projet de fusion signé le 14 février 2020 avec la société SONEX, société à responsabilité limitée au capital de 160 000 euros dont le siège social est 2 Rue des Grands Jardins - 58022 NEVERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 874 450 RCS NEVERS.
La société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société SONEX, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société SONEX a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL892127554

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.C.I. EL HAIRECH

Société Civile Immobilière, au capital de 114.337,00 euros Siège social à VENOY (89290) 49 rue Principale 448 406 223 RCS AUXERRE

CHANGEMENT DE GERANCE
Aux termes d'une délibération de l'AGE du 08/07/2019, il a été décidé de nommer Mme Fatima MOUSTAADIL, veuve EL HAIRECH, et Mme Laïla EL HAIRECH, demeurant ensemble à VENOY (89290) 49 rue Principale, comme nouvelles Co-gérantes en remplacement de M. Larbi EL HAIRECH décédé le 11/10/2017. Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL892127528

LES COPAINS D'ABORD

SARL au capital de 4 000 € Siège social : 31, Route de Sens 89100 GRON 839 938 107 RCS SENS

Le 01/02/2020, les associés ont pris acte de la démission de M. Claude DORIGNY en qualité de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et ont décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL892127535

DISSOLUTION LIQUIDATION

IMAGINE EDITIONS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7.622 € Siège social : 21 rue de la fontaine 89560 MOLESMES 404 490 518 R.C.S. Auxerre

Le 31/12/2019 à 10h, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable et nommé liquidateur Claude CHARLES – 21 rue de la fontaine – 89560 MOLESMES, dont il a été mis fin aux fonctions de gérant et auxquels ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

AL892127530

IMAGINE EDITIONS

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7.622 € Siège social : 21 rue de la fontaine 89560 MOLESMES 404 490 518 R.C.S. Auxerre

Le 31/12/2019 à 11h, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

AL892127531

PALOMBO PEINTURE

Clôture de liquidation
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros. Siège : 7 Rue La Ville, 89570 SOUMAINTRAIN. 388 763 419 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 3 mars 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre PALOMBO, demeurant 7 Rue La Ville 89570 SOUMAINTRAIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL892127534

MW LOCATION

SARL au capital de 20000 € Siège social : 40 Route Nationale 89300 ST AUBIN SUR YONNE 799212691 RCS de SENS

Par AGE du 31/03/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/03/2019. M. SANDLI Mehdi 52 Rue Carnot 93230 ROMAINVILLE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de SENS

AL892127538

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MW LOCATION

SARL au capital de 20000 € Siège social : 40 Route Nationale 89300 ST AUBIN SUR YONNE 799212691 RCS de SENS

Par AGE du 31/03/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. SANDLI Mehdi 52 Rue Carnot 93230 ROMAINVILLE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/03/2019
Radiation du RCS de SENS

AL892127539

GAEC COLLON

GAEC agréé au capital de 153 900 €. Siège social : 3 chemin de la Cassonne - 89800 FLEYS. 414 068 783 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination des liquidateurs : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée du groupement à compter du 1er mai 2020, et il a été mis fin aux fonctions des gérants à compter de cette date. M. Xavier COLLON, demeurant à FLEYS (Yonne), 10 rue de la Fontaine, et M. Yannick COLLON, demeurant à FLEYS (Yonne), 21 rue des Ardillats, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, au 3 chemin de la Cassonne, 89800 FLEYS, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL892127557

CABINET L.P.F.

Société civile professionnelle en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social : 5 Rue du Colin Gué - La Cave Genêt 89500 EGRISELLES LE BOCAGE 411 808 009 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe FLEURIS, demeurant 5 Rue du Colin Gué - La Cave Genêt - 89500 EGRISELLES LE BOCAGE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue du Colin Gué - La Cave Genêt - 89500 EGROSELLES LE BOCAGE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL892127563

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP à SENS du 27/04/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristique suivantes :
Forme : SASU. Dénomination : UNIVERSAL CONSTRUCT. Siège : 5 Petit Sentier des Grands Courtils, 89100 SENS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros
Objet : Tous corps du bâtiment en neuf et en rénovation, Tous travaux de construction ou de rénovation d'immeubles, travaux de maçonnerie, bardage, couverture, étanchéité, ravalement, L'import-export et la négociation de tout matériaux de construction et de menuiserie L'acquisition et la revente d'immeuble ou de terrain.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Gheorghe ANDRONIC demeurant 5 Petit sentier des Grands Courtils, 89100 SENS né le 16 avril 1981 à CORJEUTI de nationalité ROUMAINE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL892127533

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mai 2020, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : AGRILUC. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 1 grande rue – 89190 FOISSY SUR VANNE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 €. Gérants : M. Philippe COUARD, demeurant 1 grande rue, 89190 FOISSY SUR VANNE (Yonne). Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892127550

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DMTO - 9 rue de Paris 89530 SAINT BRIS LE VINEUX

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (89000), 18-20 boulevard du 11 novembre, le 5 mai 2020, enregistré à AUXERRE, le 6 mai 2020, sous la référence 8904P01 2020N 00426, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : SCI DMTO.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le siège social est fixé à : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9 rue de Paris.
La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 Euros. Les apports sont en numéraire. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société est : Mr Damien FONTENEAU, demeurant à AUXERRE (89000), 20bis avenue Victor Hugo. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis. Le gérant.

AL892127556

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 mai 2020, à AUXERRE. Dénomination : SURGERY. Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : Chirurgien. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées aux tiers, entre actionnaires ou aux conjoints, ascendants ou descendants, qu'au profit de personnes ayant la qualité requise pour exercer la profession au sein de la société et n'étant pas frappées d'une interdiction et sur agrément des deux tiers des actionnaires. Siège social : 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 Auxerre. La société sera immatriculée au RCS de Auxerre. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Michel POINSARD 7 rue Soufflot 89000 Auxerre.
Pour avis.

AL892127502

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 11/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : OCHO 8 - Siège social : 18 Rue Robert Bouvier, 89100 SENS - Objet social : Vente d'accessoires de mode et d'habillement - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : M. Grégory CAVALLI, demeurant 20 Boulevard de la Convention 89100 SENS - Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis - La Gérance

AL892127569

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUSSON du 10/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : OPTI-VAL HABITAT - Siège social : 2 Grande Rue, 89500 ROUSSON - Objet social : Couverture, traitement de bois, ravalement de façade en sous traitance - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 7 500 euros - Gérance : M. Vincent VANNESTE, demeurant 2 Grande Rue 89500 ROUSSON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS -
Pour avis - La Gérance

AL892127570

Parce qu'avec **2 300** entreprises, **190 000** salariés,

300 000 agriculteurs-coopérateurs, nous sommes la

1ère FORCE AGROALIMENTAIRE FRANÇAISE

nous assurons à nos concitoyens

une alimentation saine, accessible et de qualité

Merci

AUX FEMMES ET AUX HOMMES DE

LA COOPÉRATION AGRICOLE

Céréales

Fruits & Légumes

Lait & produits laitiers

Sucre

Viande & volailles

Vin & alcools

Suivez-nous sur Twitter Facebook Instagram Linkedin

Italie

Pacifico a pris son riz en mains

L'Italie est un des grands pays agricoles de l'Union européenne. Entre le nord et le sud, les disparités sont nombreuses. De grandes multinationales de l'agroalimentaire sont obligées d'importer des matières premières agricoles. Rencontre avec Pacifico, qui cultive un riz de haute qualité.



L'Italie produit des riz de très grande qualité. Celui de Pacifico est, en partie, commercialisé sous sa propre marque : Crespi.

Dans la province de Vercelli (Piémont), proche de Turin, au nord de l'Italie, les rizières s'étendent à perte de vue. C'est ici que sont produites les meilleures variétés de riz de la planète, dont le *«Carnaroli»* et l'*«Arborio»*, servant à cuisiner le fameux *«risotto»*. Pacifico y exerce le métier de riziculteur depuis son plus jeune âge à la suite de ses parents et grands-parents. Sa gouaille et sa passion l'amènent à espérer que l'un de ses deux fils prenne sa suite. Le second commence d'ailleurs à y faire ses armes à mi-temps, en complément d'un travail dans le bâtiment. Pacifico, qui a près de 70 ans, vient d'ailleurs d'investir dans des silos de stockage et dans un tout nouveau moulin pour préparer l'avenir. Il aurait pu prendre une retraite méritée en 2010 mais sa pension aurait été de seulement 830 €/mois. Pacifico est en colère. Pendant une grande partie de sa vie, comme les 4 350 riziculteurs d'Italie, il a fait confiance à son entreprise de négoce qui lui achetait le riz à la récolte. Il fait partie des bons producteurs qui assurent systématiquement entre six et sept tonnes de production par an.

Prise d'autonomie

Il y a 15 ans, il a estimé que la concentration des acheteurs de riz amenait les cinq entreprises leaders à des *«discussions entre amis sur les prix»*, pour baisser le prix d'achat aux producteurs. Homme de caractère et de décision, il a investi pour prendre en partie son autonomie. Plus de 50 % de sa récolte est aujourd'hui valorisée sur place. Son nom, la qualité de son riz et son sens du commerce lui permettent de vendre sa production sous la marque *«Crespi Pacifico»*. Son riz est ainsi vendu dans un rayon de 50 km. Il estime tripler sa marge sur les quantités ainsi vendues. *«C'est une question de survie. J'ai aussi proposé à mes voisins de créer un petit magasin où nous pourrons vendre chacun nos spécialités. Du local en direct pour les habitants des bourgs alentour»*. Sa première difficulté a été de pouvoir disposer de riz de qualité toute l'année. L'achat de cellules de stockage fut un risque important qu'il ne regrette pas aujourd'hui. *«Les silos sont conçus pour éviter les traitements. Tout se fait au gaz contrairement à la France ce qui évite toute trace d'insecticides dans le produit final»*. Pacifico n'a pas un rythme de vie flamboyant. Il aime ce qui est simple et a du bon sens. Tout a été systématiquement réinvesti.

Le moins d'intrants possibles

Peu de faste, mais une joie de vivre et de partage. Ces longues années de labeur l'ont enrichi, puisqu'il a racheté progressivement son outil de production quand il le pouvait. Un hectare de terre vaut entre 50 000 et 70 000 €. *«Le matériel me coûte très cher pour le temps utilisé. Hélas je n'ai pas encore réussi à investir en commun. Les Cuma n'existent pratiquement pas en Italie»*. Il travaille avec un contrat d'entreprise pour un petit voisin de 20 ha qui est un *«week-end farmer»* ce qui baisse un peu ses charges. Il essaie d'utiliser le moins d'intrants possibles. Un traitement systématique avant le semis quand les champs sont à sec. Comme dans la majorité des exploitations, il a 4 employés qui désherbent à la main, de juillet à septembre. *«C'est mieux que le bio mais je n'ai pas la certification. Se passer totalement de chimie est impossible»*. Son analyse du bio est très brute. Pour lui, tout cela est du marketing bien organisé, car il estime qu'on retrouve plus de matière dangereuse dans le riz bio que dans le sien. L'eau qui provient du lac Majeur, les digues pour organiser la biodiversité, l'utilisation des pesticides et l'analyse qualité de son produit final, sont sources de contrôles qui agacent Pacifico. *«Bien sûr, je souris quand je reçois 1 000 €/ha dont 600 d'aides directes de l'Europe, mais à quel prix et pour quel investissement ? Les 6 à 9 contrôles inopinés par an sont usants. On nous infantilise, ce qui est insupportable»*.


Pacifico est le représentant de plusieurs générations de riziculteurs.

PHILIPPE DEQUIDT



Les chiffres de l'exploitation

60 ha dont 45 en propriété. Production de 360 t/an dont 180 t en vente directe, 130 t en semences et 50 t aux organismes stockeurs, 3 personnes employées dont 2 à mi-temps. Un magasin de vente de produits locaux.

L'Italie agricole en Europe

L'Italie est le 3ème pays le plus important au niveau de l'agriculture en Europe en chiffre d'affaires, après la France et l'Allemagne. L'Europe est au cœur de tous les débats, mais pas pour l'agriculture. Le gouvernement populiste avait jusqu'alors basé sa politique en grande partie sur le thème de la lutte contre l'immigration. La crise du Covid-19 a quelque peu changé la donne et, finalement, le pays, en manque de main-d'œuvre, vient de décider de régulariser tous les travailleurs agricoles clandestins. L'Italie reçoit une manne importante d'argent pour son agriculture. Cet argent arrive à Rome où il est réparti par région. Chacune a une forte autonomie sur les lois qui concernent l'environnement et l'agriculture. Il n'y a pas d'harmonie, ce qui entraîne, aux dires des agriculteurs, des distorsions de concurrence, par exemple quand une région interdit un pesticide que sa voisine autorise. La répartition est aussi compliquée, il est difficile de trouver des règles équitables dans un pays hétérogène où la concentration des exploitations au nord est très importante, avec un prix du foncier exorbitant (jusqu'à 100 000 €/ha dans la plaine du Pô) et où le sud, plus rural, se désertifie notamment en raison de la maladie des oliviers.


C'est dans la province de Vercelli, à la limite entre le Piémont et la Lombardie, dans le nord de l'Italie, que se trouve l'exploitation de Pacifico.